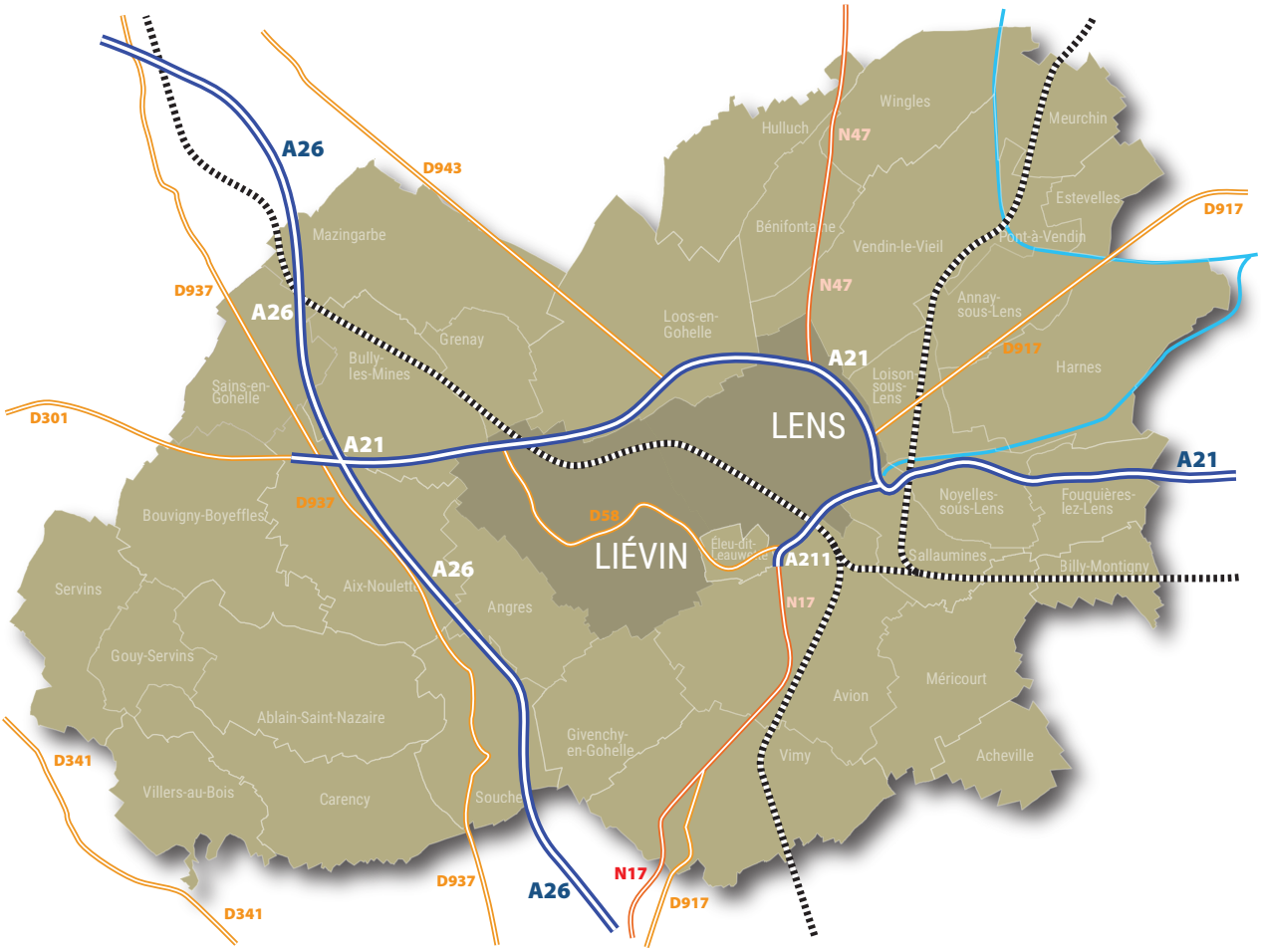
2024



Rapport d'activités

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin



36
communes

réparties sur un territoire de 240 km². Elles forment un archipel urbain relativement dense : plus de 1 000 habitants au km².

245 000
habitants

C'est le nombre d'habitants de l'agglomération. Cela représente 20% de la population du Pas-de-Calais.

202
millions

C'est le budget dont dispose la CALL.

Une agglomération riche de 36 communes

Ablain-saint-Nazaire
Acheville
Aix-Noulette
Angres
Annay-sous-Lens
Avion
Bénifontaine
Billy-Montigny
Bouvigny-Boyeffles
Bully-les-Mines
Carency
Eleu-dit-Leauwette
Estevelles
Fouquières-lez-Lens
Givenchy-en-Gohelle
Gouy-Servins
Grenay
Harnes
Hulluch
Lens
Liévin
Loison-sous-Lens
Loos-en-Gohelle
Mazingarbe
Méricourt
Meurchin
Noyelles-sous-Lens
Pont-à-Vendin
Sains-en-Gohelle
Sallaumines
Servins
Souchez
Vendin-le-Vieil
Villers-au-Bois
Vimy
Wingles

Mieux comprendre le fonctionnement de la CALL



Conseil communautaire - CALL

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin offre une nouvelle conception de l'organisation du pouvoir local, en intégrant l'idée de projet, là où il n'y avait auparavant que de la gestion. Elle agit pour que l'action publique soit plus efficace, plus rapide et plus cohérente dans notre vie quotidienne et sur notre territoire. C'est une communauté de projets et de services. Elle est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) français à fiscalité propre, qui prévoit une grande intégration de ses communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour bâtir et décliner ses politiques, la CALL travaille avec les 36 communes qui la composent.
Elles sont une composante essentielle de son action et siègent à travers la représentation de leur maire et de leurs conseillers au Conseil communautaire.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est administrée par une assemblée délibérante appelée « Conseil Communautaire » qui règle, par ses délibérations, les affaires de l'agglomération.

Le Conseil est composé de 91 membres : les conseillers communautaires, et se tient en salle du Conseil, rue Lavoisier à Lens. Les conseillers sont élus par les citoyens lors des élections municipales. Pendant les séances publiques, le conseil examine l'ensemble des délibérations présentées préalablement en commission. Chaque délibération est prise à la majorité des suffrages exprimés.

LE BUREAU

Le Bureau est élu parmi les membres du Conseil communautaire. Il est composé d'un Président, de 15 vice-présidents et de 20 membres, soit un représentant par commune.
Le Bureau prépare les travaux du Conseil. Pour cela, il s'appuie sur ceux réalisés par les différentes commissions. Il veille à la mise en pratique des politiques de l'Agglo, il en définit les axes stratégiques. Le président peut inviter toute personne qualifiée dans le cas où une question particulière intéressant une compétence de la Communauté d'agglomération est inscrite à l'ordre du jour.

LES COMMISSIONS

Elles ont pour mission d'étudier les questions relatives aux compétences de la CALL. Leurs travaux seront ensuite soumis au Bureau puis au Conseil communautaire. Elles formulent uniquement des avis.

LES SERVICES

L'organisation fonctionnelle de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin comprend le cabinet du Président, les services administratifs, techniques et spécialisés. Les agents communautaires sont placés sous l'autorité du Président, Sylvain Robert et par délégation à la Directrice Générale des Services.
L'ensemble des agents préparent et exécutent les décisions prises par le Conseil et le Bureau. Ces professionnels exercent sur l'ensemble du territoire au siège à Lens mais aussi sur d'autres communes ; Méricourt, Bénifontaine, Aix-Noulette notamment.
Ils occupent un large éventail de métiers ; juriste, comptable, soigneur d'animaux, ingénieur des travaux, agent d'entretien, graphiste, informaticien ...

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Président : Laurent DUPORGE

DÉVELOPPEMENT DURABLE
Président : Bernard BAUDE

DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Président : Alain BAVAY

RESSOURCES ET MOYENS
Président : Jean-Marie ALEXANDRE

Compétences, missions ...
Que fait la CALL ?

LA PROPRETÉ ET CADRE DE VIE

La CALL
- collecte et traite les déchets ;
- gère les déchèteries et les recycleries ;
- entretient les espaces publics communautaires.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La CALL
- fournit l'eau potable ;
- gère l'assainissement ;
- protège les milieux aquatiques ;
- prévient les inondations.

L'ENVIRONNEMENT

La CALL :
- préserve la qualité des espaces naturels ;
- encourage le tri et la prévention des déchets ;
- soutient l'agriculture péri-urbaine ;
- accompagne la transition énergétique.

LA MOBILITÉ

La CALL :
- développe les transports en commun (via Artois Mobilités) ;
- aménage le réseau cyclable d'intérêt communautaire ;
- encourage les modes de déplacements alternatifs.

L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT

La CALL :
- soutient l'innovation et les pôles d'excellence ;
- finance l'Office de Tourisme ;
- attire et accueille les touristes.

L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CALL :
- développe et gère des zones d'activités
- soutient l'immobilier d'entreprise ;
- favorise l'insertion professionnelle et l 'entrepreneuriat ;
- accompagne les entreprises ;
- développe les filières d'excellence et les clusters.

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

La CALL :
- soutient la construction ;
- renforce l'accès au logement pour tous ;
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation ;
- finance le logement social ;
- réglemente la location de l'habitat privé.

LES SAVOIRS ET LE SPORT

La CALL
- soutient le musée du Louvre-Lens ;
- soutient la lecture publique et l'enseignement artistique ;
- assure la promotion du patrimoine local ;
- soutient les grands évènements culturels et sportifs ;
- soutient les associations culturelles ;
- aide les associations et les clubs sportifs amateurs ;
- favorise le sport pour tous.

Les élus communautaires



Le Président

Sylvain ROBERT
Maire de Lens

Les Vice-Présidents

Laurent DUPORGE
Développement économique et enjeux métropolitains

Alain BAVAY
Cohésion Sociale

Bernard BAUDE
Transition durable

Jean-Marie ALEXANDRE
Finances et Prospective

André KUCHCINSKI
Coopération territoriale et Mutualisation

Christian PEDOWSKI
Administration générale

François LEMAIRE
Habitat et Politique du logement

Philippe DUQUESNOY
Economie touristique

Daniel KRUSZKA
Ambition numérique

Pierre SÉNÉCHAL
Eau et Assainissement

Christelle BUISSETTE
Dynamiques culturelles

Alain ROGER
ERBM et Renouvellement urbain

Alain LHERBIER
Collecte et valorisation des déchets

Jean LETOQUART
Politique foncière

Laurent POISSANT
Rayonnement sportif

Les conseillers délégués

Agnès LEVANT
Chargée de la politique territoriale de santé, dépendance

Alain DUBREUCQ
Chargé des mobilités

Bruno TRONI
Chargé de la Gestion de la Ressource et du Cycle de l'Eau

Donata HOCHART
Chargée du Développement des énergies renouvelables

Geoffrey MATHON
Chargé de l'agriculture de proximité et de l'approvisionnement local

Ludovic GAMBIEZ
Chargé de l'Économie Sociale et Solidaire

Philippe LA GRANGE
Rapporteur Général du budget

Sébastien MESSENT
Chargé de la politique « Zéro déchets » et de la lutte contre les dépôts sauvages

Yves TERLAT
Chargé de l'habitat privé

Estelle SZABO
Chargée des dossiers et questions relatifs à la réalisation et gestion des sites extérieurs

Les conseillers (par commune)

Ablain-saint-Nazaire : Philippe VANTORRE / **Acheville :** Philippe LA GRANGE / **Aix-Noulette :** Christine ROSZAK – Nesrédine RAMDANI / **Angres :** Anouk BRETON– Pascal CARON / **Annay-sous-Lens :** Yves TERLAT – Martine DEMEYERE / **Avion :** Abdeljalil IDYOUSSEF – Perrine CIOFFI – Jean LETOQUART – Christelle VERNACK – Pierre CHERET – Brigitte PETIT / **Bénifontaine :** Nicolas GODART / **Billy-Montigny :** Bruno TRONI – Nathalie MEGUEULLE MANIER – Patrick CANIVEZ / **Bouvigny-Boyeffles :** Maurice VISEUX / **Bully-les-Mines :** François LEMAIRE – Caroline LOUBAT – Stéphane SIKORA – Catherine DAMBRINE / **Carency :** Justin CLAIRET / **Eleu-dit-Leauwette :** Alain BAVAY / **Estevelles :** Estelle SZABO* / **Fouquières-lez-Lens :** Donata HOCHART – Christophe CIURYS / **Givenchy-en-Gohelle :** Pierre SENECHAL / **Gouy-Servins :** Alain LHERBIER / **Grenay :** Vincent TENTELIER – Christelle BUISSETTE – Gaston CHOQUENET/ **Harnes :** Philippe DUQUESNOY – Jeanne HOUZIAUX – Joachim GUFFROY – Corinne TATE / **Hulluch :** André KUCHCINSKI – Violette DUFOUR / **Lens :** Sylvain ROBERT – Fatima AIT-CHIKHEBBIH – Arnaud DESMARETZ – Laure MEPHU NGUIFO – Jean-François CECAK – Cécile BOURDON – Farid BOUKERCHA – Hélène CORRE – Dominique REAL*– Bruno CLAVET / **Liévin :** Laurent DUPORGE – Jérôme DARRAS – Samia SADOUNE – Daniel DERNONCOURT – Martine GERMA – Yvon LEJEUNE* – Henri JACKOWSKI – Katy CLEMENT – Sophie RUSIN – Louis MOMPEU / **Loison-sous-Lens :** Daniel KRUSZKA – Françoise TOULOUSE / **Loos-en-Gohelle :** Geoffrey MATHON – Christine STIEVENARD / **Mazingarbe :** Laurent POISSANT – Virginie MARTEL – Joël OUVRY / **Méricourt :** Bernard BAUDE – Laurent DUCAMP – Ludivine HENNEAU PLOUVIER – Latifa AIT-ABDERRAFII / **Meurchin :** Frédéric ALLOÏ – Brigitte MARTIN / **Noyelles-sous-Lens :** Alain ROGER – Sabine FINEZ / **Pont-à-Vendin :** Nicolas FRANCKE / **Sains-en-Gohelle :** Alain DUBREUCQ – Dorise TRANAIN / **Sallaumines :** Christian PEDOWSKI – Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ – Steven VANDEVOORDE / **Servins :** Nadine DUCLOY / **Souchez :** Jean-Marie ALEXANDRE / **Vendin-le-Vieil :** Ludovic GAMBIEZ – Carine BANAS – Jean-Noël GODART/ **Villers-au-Bois :** Bernadette DOUTREMEPUICH / **Vimy :** Christian SPRIMONT – Agnès LEVANT / **Wingles :** Sébastien MESSENT – Virginie COLLART – Georges KOPROWSKI

**en 2024*

01.

LA CALL, UNE ADMINISTRATION GÉNÉRALE AGILE

RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES
FINANCES ET COMPTABILITE
CENTRE DE DOCUMENTATION ET COMMUNICATION INTERNE
COMMUNICATION
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX
MUTUALISATION ET RESSOURCES
SERVICE COMMUN TRANSITION DURABLE ET AIDE AUX COMMUNES
SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

P. 8 > 33

02.

LA CALL PROTÈGE

HABITAT
POLITIQUE DE LA VILLE
NPNRU
ERBM

P. 34 > 42

04.

LA CALL RASSEMBLE

ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
TOURISME ET SPORTS ET EVENEMENTS

P. 56 > 67

05.

LA CALL S'ENGA

DÉVELOPPEMENT DURABLE
EAU ET ASSAINISSEMENT
GESTION DES DÉCHETS

P. 68 > 83

SOMMAIRE

03.

LA CALL AVANCE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
GRANDS PROJETS
AMÉNAGEMENTS

P. 43 > 55

06.

LA CALL INVESTIT

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
GESTION DU PATRIMOINE
MAÎTRISE D'OUVRAGE

P. 84 > 91

01.

LA CALL, UNE ADMINISTRATION GÉNÉRALE AGILE

P.9 > RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES

P.12 > FINANCES ET COMPTABILITÉ

P.14 > SERVICE GESTION DE L'INFORMATION

P.16 > COMMUNICATION

P.18 > AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

P.22 > MUTUALISATION ET RESSOURCES

P.27 > SERVICE COMMUN TRANSITION DURABLE ET AIDE AUX COMMUNES

P.32 > SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES

Au cours de l'année 2024, la Direction des Ressources Humaines a déployé plusieurs actions structurantes à destination des agents communautaires, dans le respect des textes réglementaires encadrant la politique RH territoriale. Ces actions s'inscrivent dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), dans un contexte budgétaire maîtrisé.

Au-delà du suivi administratif individuel et des obligations liées à la sécurité au travail, la gestion des ressources humaines intègre également une attention particulière portée à la dynamique collective, à travers les équilibres organisationnels et la qualité des relations de travail.

Un axe de développement fort émerge aujourd'hui autour du bien-être au travail, avec la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), visant à renforcer la cohésion des équipes et à favoriser un climat professionnel serein et coopératif.

L'un des enjeux majeurs de la fonction RH réside dans la collecte et l'analyse des besoins des agents. Cette démarche s'appuie notamment sur le dispositif d'évaluation professionnelle, qui permet de faire remonter les attentes en matière de parcours, de formation ou d'évolution de carrière, et sur l'élaboration du plan de formation, construit dans une vision globale de développement des compétences.

Afin d'anticiper les évolutions organisationnelles, la DRH inscrit ses actions dans une approche transversale, croisant les référentiels métiers partagés de la fonction publique territoriale avec les données individuelles issues des fiches de poste. Des études spécifiques et l'exploitation des données RH viennent ainsi nourrir une réflexion stratégique sur l'évolution des services et l'adaptation des ressources aux enjeux à venir.

ACTIVITÉS DU SERVICE ET INDICATEURS

- Accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne 10 demandes
- Gestion des carrières et de la paie règlementaire (recrutement, avancement, départ, entretiens professionnels…)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels…)
- Gestion du temps de travail
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (3 CST, 1 F3SCT)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : 70 visites médicales
- Gestion des recrutements (profils de postes, gestion des recrutements…)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : 901 demandes
- Gestion des stages-école : 214 demandes, 67 acceptations
- Etablissement de rapport (Rapport Social Unique, rapport égalité Hommes/Femmes…)
- 350 dossiers en paie et carrière ainsi que l'indemnisation de 92 élus locaux.
- Dossiers Médicaux (aptitude aux fonctions, aménagement de poste, réintégration, Congé ordinaire de maladie de + de 6 mois, CLM, CLD, Accident du travail, Commission de Réforme, Dossier Maladie Professionnelle, dossier de temps Partiel et Thérapeutique).

RÉALISATIONS 2024 :

- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Alimentation et suivi du club interco'rh.
- Mise en place de coaching individualisé
- Accompagnement vae

- Evolution de l'outil Rh, ASTRE Visa, afin d'optimiser le Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) pour permettre le développement des arrêtés automatiques.
- Etude pour la mise en place de la signature électronique des agents et du portail RH
- Dématérialisation des Entretiens Professionnels : afin de permettre aux Directions et Services d'établir leur EP de façon dématérialisée et être en lien avec la Formation pour les demandes (jusqu'à la mise en place du portail RH) : formation logiciel, paramétrage, campagne de communication, accompagnement des encadrants
- Mise à disposition d'un conseiller en économie sociale et familiale.
- Perfectionnement du progiciel MyMetriks : logiciel permettant d'établir des statistiques : effectifs, absentéisme, masse salariale.
- Dossiers Individuels des Agents (DIA) : dématérialisation des dossiers.
- Développement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) progiciel Talent, qui permettra en autre d'alimenter le RSU.
- GPEC : formation et paramétrage pour l'informatisation des profils de poste de chaque agent et à l'avenir des statistiques
- Formation : formation et paramétrage pour la gestion de la formation des agents : inscriptions, plan de formation, statistiques
- Renforcement de la QVT.

- Effectif total 2023 = 337 agents

147 190

- Effectif total 2024 = 350 agents

154 196

La masse salariale des agents permanents et non permanents est passée de 15 365 950.30 € en 2023 à 16 475 988.46 € en 2024 soit une augmentation de 7.22%.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

(Un Rapport Social Unique est réalisé tous les ans et présenté en Comité Social Territorial)

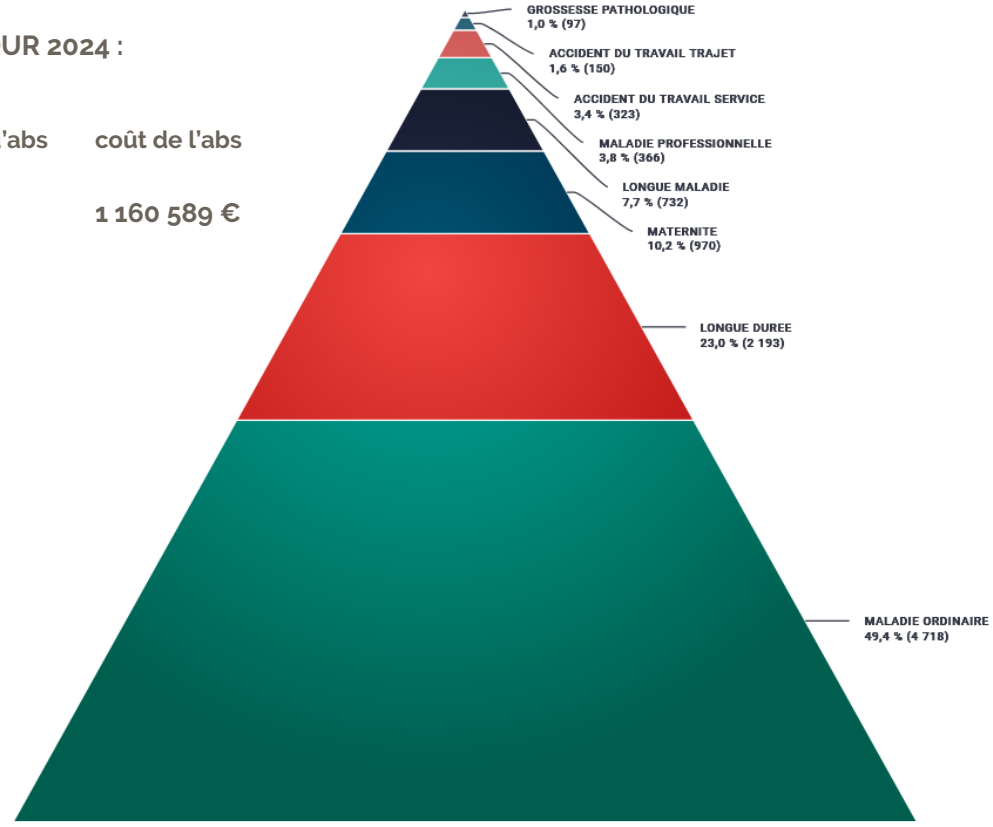
- **62** entrées (agents permanents, agents non permanents, Apprentis, Stages école, Elus)
- Gestion des Sorties : **42** (Retraites, Mutations, Décès, Démissions, Fins de contrats divers, Elus)
- **4** Mobilités internes (dont 13 demandes)

MEDAILLES

30 agents médaillés en 2024

ANALYSE DE L'ABSENTÉISME POUR 2024 :

Nbr d'agent absents	Nbr de jours	Taux d'abs	coût de l'abs
110	9 549	8,79%	1 160 589 €



1609 Dossiers traités	Cotisations	**71 896, 31 €**
	Montant des prestations versées	**80 539, 07 €**
	Montant des avantages	**14 579, 53 €**
	Soit un retour de 112 % sur cotisations	

En moyenne 3,9 dossiers par agent pour **une prestation équivalente à 215 €/agent.**

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'engagement en faveur de la QVT a été renforcé en 2024 grâce à des initiatives variées. Ces actions visent à améliorer le bien-être des agents tout en favorisant la convivialité et la cohésion au sein des équipes.

La Semaine de la Qualité de Vie au Travail a été un moment clé de l'année, avec des activités diversifiées telles que le yoga, la sophrologie, la sculpture, ainsi que des échanges avec des professionnels de santé lors des petits-déjeuners conviviaux. Ces initiatives ont été menées pour améliorer la QVT, et apparaissent avoir largement contribué à la satisfaction des agents : 69 % ont estimé que l'événement leur avait procuré du bien-être et renforcé la convivialité. De plus, 54 % ont souligné l'importance de cette pause dans le travail quotidien, et 50 % ont indiqué s'être ressourcés pendant cette semaine.

La QVT a été marquée cette année par des partenariats, notamment avec le STAPS de Liévin et le Comité des Œuvres Sociales.

La Direction des Ressources Humaines reste pleinement engagée dans l'accompagnement des transformations de l'action publique, au service des agents et des projets de la collectivité.

PERSPECTIVES 2025

- Continuer le déploiement d'actions à lancer afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble pour la démarche qualité de vie au travail.
- Effectuer un accompagnement individuel des agents sur de nouvelles orientations métiers (ordonnance n°2021-65 du 26 mai 2021) renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser les orientations professionnelles.
- Développer ASTRE RH pour la GPEC, formation et le recrutement.
- En complément du I-parapheur, mise en place de la signature électronique pour les agents (arrêtés, contrats, EP) : formation logiciel, paramétrage, campagne de communication, accompagnement des agents.
- Continuer l'alimentation numérique des Dossiers Individuels des Agents.
- Moderniser le Rapport Social Unique (RSU), avec les progiciels mis en place en 2022 (MyMetriks et Talent), pour rassembler des données relatives à : l'emploi, les rémunérations, les recrutements, dialogue sociale, la formation, la GPEC, la santé ….
- Mettre en place de sessions de formation sécurité incendie évacuation en interne, et SST et utilisation des extincteurs.
- Développer l'accès à la plateforme Ideal'Co ainsi qu'au Projet Voltaire.
- Sensibiliser les agents à la transition écologique.
- Postuler pour devenir Centre d'examen AIPR.
- Sensibiliser les Directeurs à l'intelligence artificielle.
- Sensibiliser les agents à la cyber malveillance, la cybersécurité et sur les violences sexistes et sexuelles au travail.

FINANCES ET COMPTABILITÉ

L'année 2024 a été une année de continuité dans le suivi des outils de stratégies financières et fiscales de la CALL mis en œuvre dès 2021 :

- Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité en vue de la réalisation du projet de territoire à l'échelle intercommunale
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement, outil de pilotage des politiques publiques
- Le Fonds de concours Transition Durable et Soutien aux Communes mis en œuvre en janvier 2022 pour une période de 5 années.

MODIFICATION DU PÉRIMETRE BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2024 :

Dans un souci d'optimisation des équilibres budgétaires, et de la trajectoire financière de la CALL, les budgets annexes «Service Public d'Assainissement Non Collectif», et «Développement Numérique», ont été clôturés au 31 décembre 2024 et intégrés au 1er janvier 2025 respectivement dans le budget annexe «Assainissement», et le budget principal.

LE FONDS DE CONCOURS TRANSITION DURABLE ET SOUTIEN AUX COMMUNES

Le Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes est issu d'un des objectifs du PFFS qui fut celui visant à accompagner l'investissement communal sur le secteur de la CALL. Ciblé sur des investissements contribuant notamment à la transformation durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, ce Fonds de Concours est accessible aux 36 communes qui composent la CALL.

En 2022, une enveloppe de 2.5 M€ a été votée par l'assemblée délibérante et une bonification de 500 000 € a été également décidée mais conditionnée en fonction des marges de manœuvre disponibles fixées dans le cadre de la préparation budgétaire.

Pour 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'ajuster l'enveloppe budgétaire en intégrant la bonification de 500 000 € au dispositif.

Pour 2024, l'enveloppe budgétaire intégrant la bonification de 500 000 € du dispositif a été reconduite par les membres de l'Assemblée Délibérante.

Sur les trois années de mise en œuvre du Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes, 119 dossiers ont été financés et 5 573 862.46 € ont été mobilisés autour des 9 axes éligibles au dispositif :

AXES ELIGIBLES AU FONDS DE CONCOURS TRANSITION DURABLE	2022		2023		2024	
	Nbre de dossiers	Montants mobilisés	Nbre de dossiers	Montants mobilisés	Nbre de dossiers	Montants mobilisés
Axe 1 : Mise en oeuvre du schéma cyclable du territoire (aménagement de voies douces, stationnement vélos, signalétique itinéraires cyclables) développement des modes doux, travaux de type parkings relais...						
Axe 2 : Amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux	18	481 250,45 €	8	205 343,69 €	6	98 856,98 €
Axe 3 : Rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable	13	432 767,33 €	11	774 585,96 €	12	694 095,85 €
Axe 4 : Préservation de biodiversité (renaturation d'espaces, plantation d'arbres ou de haies, gestion différenciée des espaces verts...	2	43 814,75 €				
Axe 5 : La gestion durable des eaux pluviales (récupération ou infiltration des eaux de pluie)	1	19 737,60 €	1	28 436,50 €		
Axe 6 : Projet contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO	1	58 873,00 €	1	112 892,00 €	1	112 539,00 €
Axe 7 : Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux	2	108 402,63 €				
Axe 8 : Acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat						
Axe 9 : Projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire	17	944 088,28 €	15	967 173,96 €	6	491 004,48 €
TOTAL GENERAL PAR ANNEE	54	2 088 934,04 €	36	2 088 432,11 €	25	1 396 496,31 €
Projet "Intérêt territoire marqué"	1	35 698,00 €	1	66 000,00 €	2	90 000,00 €

A cela s'ajoute 4 dossiers identifiés « projet Intérêt Territoire Marqué » pour un montant mobilisé de 191 698 €.

DOTATION DE SOLIDARITE INTERCOMMUNAUTAIRE : UN CONTENTIEUX EN COURS, AUX REPERCUSSIONS IMPORTANTES

En date du 20 février 2024, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) a décidé de résilier la convention du 30 décembre 2022 portant sur l'institution d'une Dotation de Solidarité Intercommunautaire (DSI) relative aux reversements de fiscalité perçues sur le périmètre du Syndicat Mixte du Parc Industriel Artois-Flandres. De manière unilatérale donc, la CABBALR a mis fin au mécanisme de reversement de cette fiscalité, rompant ainsi un accord historique de coopération inter communautaire de plusieurs décennies. Cette décision engendre ainsi une perte de recette de fonctionnement annuelle d'un montant de 9,1 M€. La Communauté d'agglomération de Lens Liévin, contestant fermement cette décision, a introduit plusieurs recours devant les tribunaux dont, les instructions sont en cours.

Pour rappel, cette DSI perçue par la CALL est reversée en totalité aux communes membres de l'EPCI, et notamment, en grande partie aux 7 communes membres historiques du SIZIAF. Les conséquences de l'arrêt du reversement par la CABBALR de la DSI pèsent donc directement et de manière très significative dans les équilibres desdites communes.

Aussi, pour permettre aux communes concernées de faire face à ce risque de déséquilibre brutal de leur situation financière, la CALL a de manière tout à fait exceptionnelle, autorisée, par délibération, une distribution dérogatoire du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), en faveur des 7 communes membres historiquement du SIZIAF, et ce pour un montant de 1,1 M€. Ce faisant la CALL a renoncé à 18% de la ressource qui lui était normalement totalement dédiée, au titre de l'exercice 2024.

CHIFFRES CLES

- **8** budgets qui s'élèvent à 232.5 M€ en montants consolidés du CFU 2024
- **153.1 M€** de dépenses de fonctionnement
- **187.8 M€** de recettes de fonctionnement
- **79.4 M€** de dépenses d'investissement
- **49.3 M€** de recettes d'investissement
- **40.3 M€** de reversements aux communes
- **5.2** années de capacité de désendettement au 31/12/2024
- **18** jours de délai global de paiement moyen
- **16 726** mandats émis
- **4 119** titres émis

PERSPECTIVES 2025

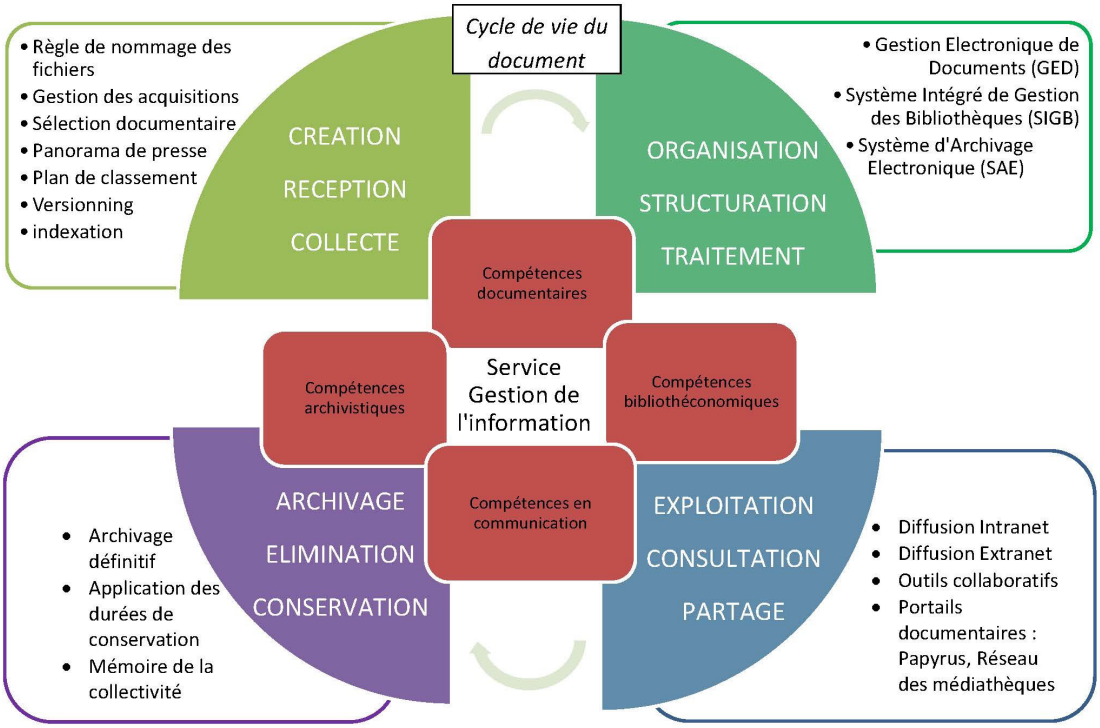
- Poursuite du Pacte Financier Fiscal de Solidarité
- Actualisation et mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Mise en œuvre de la convention de services comptables et financiers avec le Comptable Public et élaboration d'un calendrier opérationnel à l'échelle des 5 années contractualisées.
- Impact relatif à l'offre croissante de services proposés aux communes dans le cadre de la mutualisation
- Adaptation du modèle économique et financier du budget principal de la CALL aux conséquences (espérées provisoires) de la perte du reversement de la DSC Intercommunautaire.

LES MASSES BUDGETAIRES 2024

BUDGETS CONSOLIDES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution R 2024 / R 2023 en M€	Evolution R 2024 / R 2023 en %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	184,6 M€	187,8 M€	3,2 M€	1,7%
Dépenses de gestion	139,6 M€	147,9 M€	8,4 M€	6,0%
Frais financiers	5,5 M€	5,1 M€	-0,4 M€	-7,6%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	145,1 M€	153,1 M€	7,9 M€	5,5%
EPARGNE BRUTE	**39,5 M€**	**34,8 M€**	**-4,7 M€**	**-11,9%**
Remboursement du capital de la dette	15,9 M€	16,7 M€	0,8 M€	5,1%
EPARGNE NETTE	**23,6 M€**	**18,1 M€**	**-5,5 M€**	**-23,4%**
Dépenses d'équipement (1)	57,6 M€	62,7 M€	5,2 M€	9,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73,4 M€	79,4 M€	6,0 M€	8,1%
Recettes d'investissement hors dette (2)	28,9 M€	40,3 M€	11,4 M€	39,4%
Besoin d'emprunt	4,3 M€	9,1 M€	4,8 M€	112,9%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	33,1 M€	49,3 M€	16,2 M€	48,8%
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES *Mouvements réels*	218,6 M€	232,5 M€	13,9 M€	6,4%
Encours de dette au 31/12	190,2 M€	180,6 M€		
Capacité de désendettement au 31/12 (en années)	**4,8**	**5,2**		
Taux d'épargne brute	**21%**	**19%**		

SERVICE GESTION DE L'INFORMATION

Le Service Ressources documentaires et communication interne a pris la dénomination Service Gestion de l'information (GI) permettant l'intervention sur l'ensemble du cycle de vie du document/de l'information : création/collecte, traitement, diffusion/exploitation, archivage.



L'activité du service s'organise autour de 4 volets

1. LE VOLET DOCUMENTATION

Le service GI réalise un travail de sélection documentaire à destination des agents de la CALL et des 12 communes qui bénéficient de ce service mutualisé. L'objectif est de disposer d'une information fiable et à jour dans leur domaine d'activité : développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, veille juridique, etc. Chaque utilisateur peut s'inscrire au portail documentaire Papyrus et accéder aux panoramas de presse quotidiens et aux sélections thématiques qui l'intéressent.

Le service assure également la gestion budgétaire de l'ensemble des abonnements sur support papier et/ou numérique (presse, périodique, base de données, réseau spécialisé etc.) et également les demandes d'acquisitions d'ouvrages dont les services ont besoin.

2.LE VOLET BIBLIOTHÉCONOMIQUE

À travers le recrutement et le management d'une personne Chargée de gestion documentaire administrateur - webmaster SIGB, le service GI participe à la réalisation technique du projet de mise en réseau de 27 établissements de lecture publique sur le territoire. Il s'agira dès 2025 de déployer un logiciel et un système RFID commun à l'ensemble des médiathèques du réseau Reli[R]e permettant aux usagers d'accéder via le portail au catalogue global d'environ 500 000 ressources.

3. LE VOLET COMMUNICATION INTERNE

Le service GI réalise un travail de collecte, structuration et mise à disposition des informations utiles à tout le personnel sur le site wordpress Intrapole. Le projet d'évolution de cet outil repose sur plusieurs objectifs :

- Mettre en œuvre le plan de communication interne validé par le CST le 4 avril 2023 et notamment que cet outil devienne la source d'information interne n°1 pour tous les agents, facilitant leur quotidien et la gestion des projets ;
- Remplacer l'outil Intrapole, qui ne répond plus aux besoins actuels, par un logiciel évolutif adapté aux besoins des agents ;
- Réduire les coûts de fonctionnement de l'extranet et des espaces collaboratifs (Extrapole) en n'ayant qu'un seul et même logiciel pour intranet et extranet ;
- Renforcer la transversalité à travers le partage d'informations internes émanant directement des directions ;
- Enrichir et centraliser les référentiels utiles à tous au quotidien.

Les objectifs majeurs de ce projet sont de disposer d'un portail unique, structuré et personnalisable favorisant la centralisation des ressources pour une meilleure collaboration entre les services.

En parallèle et en lien avec un agent de la Direction générale, l'équipe com' interne met en place avec la DRH, la Direction Communication et le service Usages de la DSI&N des sessions d'intégration des nouveaux arrivants. Ces derniers sont accueillis à cette occasion par Monsieur le Président, le cabinet et la Direction générale. Un quiz sur la collectivité suivi d'interventions ponctue la demi-journée. Les agents repartent également avec un kit de bienvenue comportant un guide d'accueil et un ensemble de supports d'information.

4. LE VOLET ARCHIVAGE

La prise en charge de la gestion des archives papier et électroniques s'est traduite par le recrutement d'une archiviste numérique au sein du service en octobre 2024. L'objectif consiste à élaborer et mettre en œuvre la politique d'archivage conforme aux réglementations et en adéquation avec le fonctionnement de la collectivité. Un état des lieux de la situation des archives au sein de la CALL a donc été réalisé mettant en valeur les axes de travail prioritaires pour 2025.

FAITS MARQUANTS 2024

- Réalisation de 190 sélections presse et 50 sélections thématiques dans Papyrus
- Choix du nom de l'intranet via un sondage par les agents : intraCALL
- Lancement de la procédure d'achat de la solution intranet Amétys
- Elimination de 420 mètres linéaires de documents d'archives

PERSPECTIVES 2025

- Mise en place d'un accès pour les agents à un catalogue numérique d'ouvrages professionnels
- Déploiement et ouverture d'IntraCALL comprenant les espaces collaboratifs à tous les agents
- Mise en place d'un ensemble de procédures de gestion du local d'archivage et de gestion des documents : nommage, versement, élimination, consultation
- Mise en place d'un Système d'Archivage Electronique
- Accompagnement sur le paramétrage et le déploiement des outils nécessaires à la mise en réseau des médiathèques : logiciel SIGB, équipements RFID, portail Reli[R]e

COMMUNICATION

Le rôle de la direction de la communication est d'informer les usagers, et d'orchestrer l'image et les messages de la collectivité. Ce rôle est essentiel pour valoriser le territoire et créer du lien avec les habitants, jour après jour.

La direction favorise l'accès au plus grand nombre par la modernisation de ses outils de communication (sites Internet, réseaux sociaux, magazine, etc.), en garantissant l'accessibilité, la compréhension et la lisibilité de ses supports.

ELLE ÉLABORE ET MET EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION :

- En accord avec la stratégie des élus, elle propose des orientations et les met en place.
- Elle élabore un plan de communication, en identifiant les publics cibles, les messages clés et les canaux de diffusion adaptés.
- Elle coordonne l'ensemble des actions de communication au sein de la collectivité, avec les partenaires extérieurs et prestataires.

ELLE ASSURE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE :

- Information du grand public : elle diffuse les décisions et informations de la CALL de manière régulière, sur la base d'une programmation hebdomadaire.
- Relations presse : elle gère les relations avec les médias, organise les conférences de presse et répond aux sollicitations des journalistes.
- Relations avec les communicants des communes de la CALL : elle transmet et communique régulièrement les actions de la collectivité à des correspondants identifiés du territoire.



AFFICHE : FORMATS : A4 A3



PASS A6



BON BOISSON A6



COLONNE MORRIS LENS



BANDEAU FACEBOOK



SIGNATURE MAIL CALL



FOND SITE INSCRIPTION



PASS VÉHICULE A5



DOSSARD A5



INSERTION PUB A6 PAYSAGE



PUBLICATION RS



SIGNALÉTIQUE



MARQUAGE T-SHIRT

COMMUNICATION URBAN TRAIL 2024









ELLE VALORISE LE TERRITOIRE :

- Communication digitale : elle utilise les outils numériques pour toucher un public plus large et favoriser l'interaction avec les citoyens.
- Communication locale : elle s'appuie sur des radios locales et un réseau de communicants pour annoncer et valoriser les événements organisés par la collectivité, les communes et/ou ses partenaires.
- Marketing territorial : elle promeut le territoire pour attirer de nouveaux habitants et entreprises, en collaboration avec les partenaires et les directions de la CALL.

La Direction de la Communication assure aussi les fonctions d'édition des supports institutionnels (carte de visite, rapport, signalétique).

La Direction occupe des fonctions majeures dans le secteur du numérique puisqu'elle développe et administre en interne les solutions de dématérialisation des dispositifs Pass'Sports, permis de louer et permis de diviser, comme le prochain système d'information de la Maison de l'Habitat Durable.

Avec son activité audiovisuelle héritée de la chaîne locale Télé Gohelle, elle assure une mission de cohésion sociale et travaille sur le sentiment d'appartenance à son territoire. Ainsi les sujets traités dépassent le seul cadre de l'institution pour mettre en lumière les acteurs locaux et leurs initiatives.

FAITS MARQUANTS 2024

- Prise en charge des abonnements annuels Tadao
- Actualisation du Projet de territoire
- Jeux olympiques : passage de la flamme olympique
- Déchets : réseau des déchèteries et déchets végétaux
- Sport : nouvel événement Run & bike, réalisation des panneaux d'affichage Terre de Trail, urban trail de la Sainte-Barbe
- Refonte et relance du magazine de la CALL

PERSPECTIVES 2025

- Faire évoluer Télégohelle vers un format de web TV (REALL), accessible par internet et les réseaux sociaux.

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

La direction des affaires juridiques intervient sur un périmètre d'activités relativement large, allant de l'organisation des assemblées, la satisfaction des besoins par l'achat public, la gestion des contentieux et précontentieux, les relations avec les usagers, le traitement des sinistres et la gestion des assurances, les transactions immobilières et la valorisation du domaine.

Rattachée à la direction générale des services, la direction des affaires juridiques se compose d'un directeur, de 3 cheffes de services et 14 collaborateurs, avec pour objectifs de :

- **Sécuriser juridiquement les actes et procédures**
- **Définir des stratégies opérationnelles pour répondre aux besoins**
- **Gestion des conflits et affaires courantes**

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ASSEMBLEES

Le service accompagnement juridique et assemblées se compose de 5 agents (1 coordinatrice des assemblées, 1 gestionnaire des assemblées, 1 juriste, 1 gestionnaire affaires juridiques et assurances et 1 une cheffe de service),
Ses missions :

- Organiser les assemblées et préparer le processus de validation par décisions et délibérations
- Conseiller les services opérationnels dans la mise en œuvre des projets et sécuriser juridiquement les actes
- Gérer les sinistres et les contentieux

Assemblées :

5 réunions de Bureau et 6 réunions de Conseil ont eu lieu, traitant 511 projets de délibérations (soit 179 en Bureau et 332 en Conseil).

Rappel : Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'agglomération. Il regroupe les 91 élus des 36 communes qui composent l'agglomération. Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif dont le périmètre est déterminé par le Conseil communautaire. Il est composé de 36 élus.

Préalable aux réunions de Bureau et de Conseil, les 4 commissions « Attractivité du Territoire », « Développement Durable », « Développement Social », « Ressources et Moyens » ont été également organisées. Elles sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions. Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.

Le service a mis en place le classeur numérique regroupant la documentation et les délibérations phares de la CALL.
Les statuts de la CALL actualisés ont été approuvés par arrêté préfectoral en avril 2024.

ASSURANCES :

En 2024, le service a lancé plusieurs consultations d'assurances tous risques chantier et dommage ouvrage pour les opérations de travaux de la CALL et des communes en mandat.

Pour la partie « gestion des sinistres », 31 dossiers ont été enregistrés (14 sinistres « responsabilité civile », 11 sinistres « dommages aux biens », 6 sinistres « véhicules ») soit une baisse de l'ordre de 35,42 % par rapport à 2023 (retour aux chiffres de 2022 et de 2021).

CONTENTIEUX ET CONSEILS JURIDIQUES :

- 75 consultations juridiques internes, enregistrées, hors conseils téléphoniques ponctuels.
- 17 nouveaux contentieux devant la juridiction administrative (+240%) : dont 2 référés pré-contractuels rejetés, des recours contre des titres de recettes… témoignant d'un contexte économique plus complexe
- 42 procédures administratives relatives aux installations illicites de gens du voyage engagées, en hausse de 40% par rapport aux chiffres 2022 et de 2023 (30 procédures).

OBJECTIFS :

Le service poursuit la démarche d'amélioration continue des pratiques et a ainsi contribué en 2024 à la mise en place d'un KIT association visant à sécuriser les relations de la CALL avec les associations. L'objectif principal est de renforcer la prévention des risques dans les différents domaines d'activités de la CALL et de sensibiliser les équipes sur ces sujets.

COMMANDE PUBLIQUE

Le service commande publique se compose de 7 agents (1 cheffe de service et son adjoint, 5 gestionnaires commande publique),

Ses missions :

- Conseiller les services opérationnels sur les procédures et la stratégie achat
- Satisfaire les besoins des services par la passation de marchés publics
- Organiser le processus de décision (CAO, CDSP…) et sécuriser les procédures

L'aboutissement des projets de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics. Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL (www.achatpublic.com).

ACTIVITES DU SERVICE

En termes de mutualisation, deux groupements de commande ont été lancés portant sur :

- Groupement de commandes CALL – CAHC pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'écologie industrielle territoriale
- Groupement de commandes pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du permis de louer (A.P.M.L. et APD) sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL + 21 communes)

Par ailleurs, la CALL. a participé à plusieurs groupements de commande, respectivement avec les communes de Lens (requalification des espaces publics de la cité 12/14), de Méricourt (ERBM Cité des Croisettes) et de Sallaumines (ERBM Cités 4-11 et 5-12).

7 mandats de maîtrise d'ouvrage en cours ayant généré des marchés en 2024 :

- Construction d'un équipement pour la cantine scolaire et l'accueil périscolaire à Servins : marché de travaux et AMO assurances
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité Bellevue ancienne à Harnes, dans le cadre de l'Engagement du renouveau du bassin minier (ERBM) : marchés subséquents
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 10 à Sains-en-Gohelle, dans le cadre de l'Engagement du renouveau du bassin minier : marchés subséquents
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 4 à Lens (ERBM) : marchés subséquents
- Centre aquatique de Harnes : marché de contrôle technique et assurances
- Marchés de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à dominance sportive (rue R Briquet à Mazingarbe)
- Marché de maîtrise d'œuvre pour rénovation énergétique de la salle Caullet (Loos-en-Gohelle)

LA SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PAR TYPE DE PROCÉDURE EN 2024

Le nombre de marchés inférieurs à 40 000 € HT, notifiés en 2024 s'élève à 451 (-4 %).

Pour les procédures adaptées ou formalisées, la répartition par procédure et type de marché est précisée dans le tableau p20, avec une hausse de l'activité de +33,51% par rapport à 2023:

Sur les 251 marchés recensés en 2024, 146 portaient sur des exclusivités, des achats auprès de centrales d'achat ou des marchés subséquents, 105 marchés ont donc réellement fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence.

CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES / CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL :

Sur les 105 marchés mis en publicité :

- 99 comportaient au moins un critère de jugement à caractère environnemental, soit 94,3%
- 21 comportaient une clause sociale portant à l'attribution du marché, sur un volume d'heures consacrées à l'insertion, soit 20,5 % pour un total d'heures répartis comme suit :
  - 2 508h pour des marchés de travaux au forfait,
  - 3000h/an pour le marché relatif à l'exploitation du numéro vert (durée : 4 ans),
  - 10 000h/an pour le marché de collecte des déchets (durée : 3 ans),
  - 300h/an pour le marché d'exploitation de déchèteries (durée : 3 ans, 10 mois et 14 jours)
  - Clause de 26h pour 50 000 € HT dépensés pour l'accord de travaux à bons de commande d'assainissement
  - Clause de 26h pour 50 000 € HT dépensés pour

l'accord de travaux à bons de commande d'eau potable

Un bilan a été réalisé par la Maison de l'emploi et de l'insertion, avec des données concrètes sur un retour à l'emploi d'habitants de la CALL grâce à nos marchés :

- 89 892h réalisées en 2024 et 213 contrats de travail dont 4 CDI
- Un exemple d'une réussite liée aux clauses sociales en vidéo : https://fb.watch/xxY46iy2KL/

OBJECTIFS :

Le service poursuit la démarche d'amélioration continue des pratiques et a engagé la démarche d'achats responsables avec l'adoption en mai 2023 du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Les résultats en 2024 sont très encourageants pour répondre aux obligations de la réglementation et aux objectifs de la loi Climat et Résilience à horizon 2026.

		TYPE DE PROCÉDURE	NOMBRE DE MARCHÉS LANCÉS EN 2024
FOURNITURES ET SERVICES	**Marchés subséquents**	Marché subséquent	**9**
	Marchés d'exclusivité	Exclusivité	**11**
	Achats via centrales d'achat	Centrales d'achat	**25**
	De 40 000 € HT et < à 221 000 € HT	MPA	**24**
	+ de 221 000 € HT (ou cumul code famille)	appel d'offres ouvert	**20**
TRAVAUX	**De 40 000 € HT et < à 5 382 000 € HT**	MPA	**32**
	+ de 5 382 000 € HT	procédure avec négociation	**1**
	Marchés subséquents	Marché subséquent	**1**
	exclusivité (type Enedis, gaz)	exclusivité	**33**
	+ de 5 538 000 H.T.	appel d'offres ouvert	**16**
Prestations intellectuelles	**De 40 000 € HT et < à 221 000 € HT**	MPA	**2**
	+ de 221 000 € HT (ou cumul code famille)	appel d'offres ouvert	**15**
	centrale d'achat communautaire		**1**
	exclusivité		**11**
	Marchés subséquents	Marché subséquent	**12**
Technique de L'information et de la communication		centrale d'achat	**37**
		exclusivité	**2**
DSP Eau potable			**1**
TOTAL			**252** (+33,51 % par rapport à 2023)

STRATEGIE FONCIERE ET PATRIMONIALE

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale se compose de 5 agents (1 cheffe de service, 3 chargés de mission et 1 assistante administrative).

Ses missions :

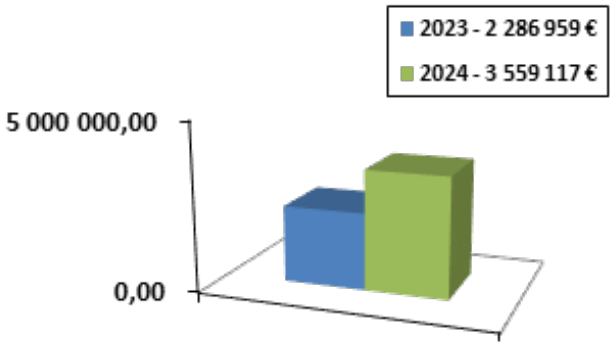
- L'accompagnement des services opérationnels dans la mise en œuvre des projets de l'établissement intercommunal,
- La régularisation des actes authentiques (ventes, acquisitions, servitudes) et sous-seing privé (baux et conventions d'occupation précaire),
- La veille foncière au sein des périmètres opérationnels,
- L'animation du protocole agricole en lien avec les exploitants et la SAFER,
- Le référencement continu du patrimoine.

LES TRANSACTIONS EN CHIFFRES

Les acquisitions 2024

- 15 transferts de propriétés au profit de l'agglomération ont été régularisés en 2024 représentant plus de 45 hectares de terrains non bâtis (contre 2,6 hectares en 2023) et un bien bâti.
- Près de deux tiers des dépenses concernent le budget Action Economique et près d'un tiers le budget principal.

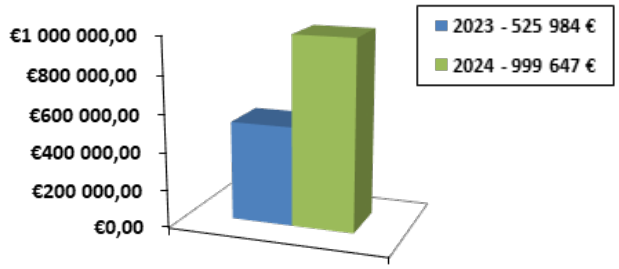
Évolution :



Les cessions 2024

- 6 cessions ont été régularisées en 2024 représentant une superficie de terrains cédés de plus de 9,5 hectares (contre 2 hectares en 2023). Les recettes générées par ces cessions relèvent quasiment exclusivement du budget Action Economique (99,99 % des recettes).

Évolution :



LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

L'établissement intercommunal, par l'octroi de mises à disposition notamment, participe à la tenue d'évènements culturels, touristiques et sportifs sur le territoire.

La maison syndicale à Lens a accueilli l'association « LENS-PHILATELIQUE » pour la tenue de la « Fête du timbre », manifestation organisée dans toute la France.

La base du 11/19 située à Loos-en-Gohelle, a accueilli quant à elle, au-delà de sa programmation artistique particulièrement dense, des événements sportifs réguliers comme le trail du Bassin Minier ou encore le trail des Pyramides noires mais également des projets touristiques comme l'installation d'un camping éphémère ainsi qu'une partie des festivités de la Sainte Barbe.
L'occasion de constater à nouveau l'engouement de la population pour ces manifestations et festivités en extérieur empreints d'une grande convivialité.
La 14ème édition des rencontres nationales TEPOS, le réseau des Territoires à Energie Positive, s'est tenue en partie dans ce pôle de référence du développement durable en octobre 2024.

Le parc animalier des Cytises
La Fondation Apprentis d'Auteuil a installé un minibus itinérant afin d'épauler les jeunes du territoire dans la construction de leur projet professionnel dans le cadre du dispositif « boost tes potenti'Elles ».
La Croix Rouge Française a pu quant à elle proposer au public des ateliers de sensibilisation aux premiers secours.
Comme en 2023, 4 Appels à Manifestations d'Intérêts ont été lancés afin d'accueillir des spectacles circassiens et des expositions ludiques à destination du jeune public.

FOCUS

FOCUS SUR LA MAISON DES PROJETS

L'année 2024 a notamment été marquée par la maîtrise foncière d'un nouveau lieu d'accueil d'une partie des services communautaires à savoir la Direction Développement Economique, Attractivité et Emploi ainsi que la Direction Habitat et Renouvellement Urbain.

Tour à tour Centre Socio-Culturel, lieu de préfiguration du Louvre-Lens puis Tiers- lieu collectif, artistique et citoyen, ce bâtiment de plus de 1 000 m² dit « Maison des Projets » a intégré le patrimoine communautaire au cours du 1er trimestre.



OBJECTIFS :

L'objectif principal, au-delà d'accompagner les différentes directions dans la mise en œuvre des projets de l'agglomération, est de poursuivre le travail d'optimisation du patrimoine communautaire tant sur le volet acquisition que sur le volet des cessions.

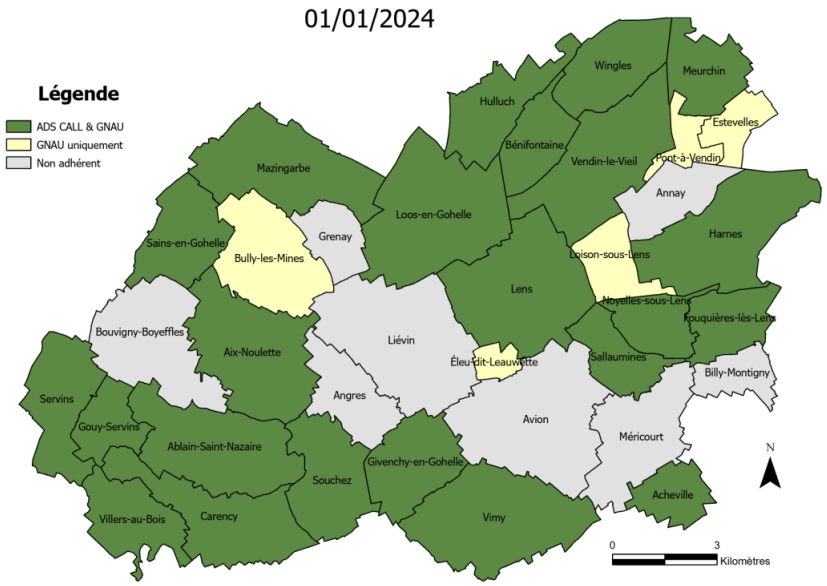
MUTUALISATION ET RESSOURCES

SERVICE MUTUALISÉ ADS

ADHÉSION DES COMMUNES AU SERVICE ADS

28 communes sont adhérentes au service ADS, réparties comme suit :

- **23 communes adhérentes à l'option 1 : Instruction ADS et Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**
  Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bénifontaine, Carency, Fouquières-Lez-Lens, Givenchy- en Gohelle, Gouy-Servins, Harnes, Hulluch, Lens, Loos- en- Gohelle, Mazingarbe, Meurchin, Noyelles- sous- Lens, Sains- en -Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin- le- Vieil, Villers- au- bois, Vimy et Wingles.
- **5 communes adhérentes à l'option 2 : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**
  Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Loison-sous-Lens et Pont-à-Vendin



FAITS MARQUANTS 2024

- Installation du service ADS dans les locaux sis rue Denis Cordonnier au mois de mars,
- Acquisition du module SIGN (signature électronique des autorisations d'urbanisme) en complément du logiciel métier oxalis permettant une dématérialisation complète des Autorisations d'Urbanisme,
- Mise en place d'une formation pour les agents urbanisme des collectivités adhérentes à l'option 1 : « L'accueil en urbanisme : conseils et complétude des dossiers » organisée par le CNFPT, en collaboration avec le service DRH de la CALL : 15 participants
- Formation et remise à niveau à l'utilisation du logiciel métier des agents référents urbanisme : 30 participants
- Accompagnement des collectivités dans la relecture du règlement du PLU, du GNAU, des projets des usagers, etc…
- Dématérialisation de la consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour les projets situés en zones protégées (sites protégés, secteurs sauvegardés …)

EFFECTIF ET MISSIONS DU SERVICE ADS

Le service ADS, composé de 7 agents (1 responsable, 1 assistante, 5 instructeurs) outre l'instruction des autorisations d'urbanisme, apporte également son aide et conseil :

- **Aux collectivités :** en accompagnement des élus et référents urbanisme

- Pour leurs projets communaux,

- Sur l'évolution des documents d'urbanisme notamment en ce qui concerne la rédaction du règlement du PLU afin que celui-ci ne soit pas sujet à interprétation,

- Pour des demandes plus spécifiques comme la prise de poste d'un nouvel agent,

- Accompagnement et formation des agents des collectivités sur l'utilisation du logiciel métier et du logiciel de cartographie,

- Petite veille juridique sur l'urbanisme réglementaire auprès des agents d'accueil,

- Accompagnement en cas de recours gracieux, de réclamations diverses des administrés auprès de la collectivité.

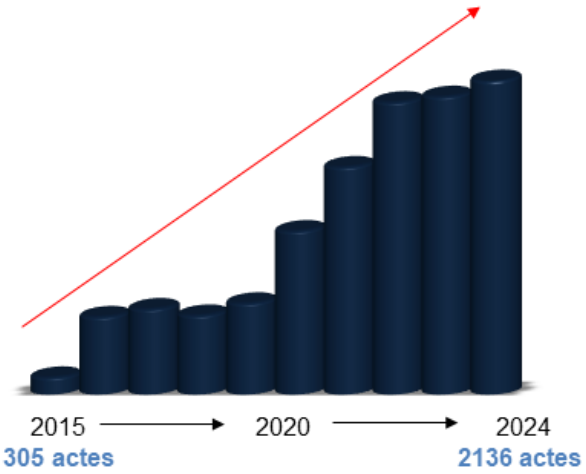
- **Aux particuliers et porteurs de projet**

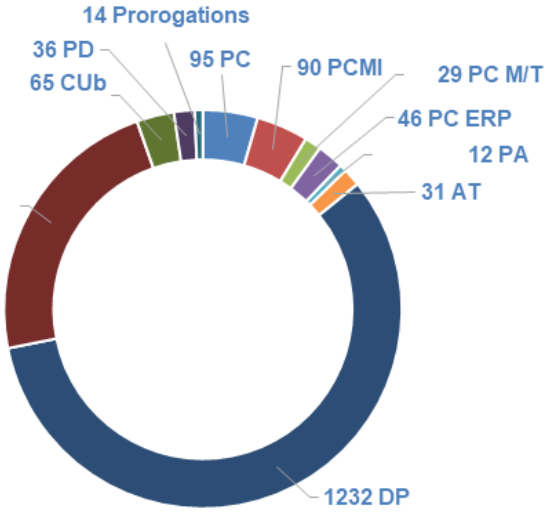
- Uniquement sur rendez-vous sur la faisabilité des projets et sur les formalités administratives nécessaires à la réalisation de leur projet : pré-instruction des avant-projets,

- Création de compte EPRO des professionnels pour le dépôt de dossier sur le GNAU et accompagnement dans l'utilisation de celui-ci

Le service ADS est l'interlocuteur privilégié auprès des services extérieurs tels que les Finances publiques (taxes), la DREAL (SITADEL statistiques), OPERIS (logiciel oxalis), dans le cadre de la dématérialisation, etc.

2 136 dossiers ont été instruits en 2024 dont **1 065 dossiers** déposés par voie dématérialisée via la plateforme mutualisée GNAU CALL





PERSPECTIVES 2025

- Déploiement de la Version Expert du logiciel métier Oxalis
  - Nouvelle ergonomie
  - Nouvelles fonctionnalités
  - Nouveaux modules
- Formation des agents des Collectivités dans la mise en place et l'utilisation de la nouvelle version Oxalis Expert,
- Mise en œuvre d'une nouvelle cartographie ADS
- Renouvellement du marché Oxalis qui prend effet au 22 avril 2025,

SERVICE DT- DICT

Depuis 2018, le service DT-DICT est chargé de la réalisation et du suivi des actions visant à garantir le respect de la réglementation anti-endommagement des réseaux, au bénéfice de la CALL et des communes. Cette démarche est inscrite au schéma de mutualisation de la CALL

FAITS MARQUANTS 2024

Les ouvrages de génie civil dédiés aux télécommunications

La CALL est propriétaire de chambres et de fourreaux accueillant les réseaux de transport et de distribution de divers opérateurs de télécommunications.

En appui à la D.S.I.N. (Direction des Services Informatiques et Numériques), le service DT-DICT est chargé de la mise en place de solutions techniques pour l'amélioration cartographique, quantitative et qualitative des ouvrages souterrains dédiés.

La plateforme de gestion des déclarations de travaux

Les statistiques 2024 fournies par la plateforme DICT.fr montrent une augmentation de 10 % de l'activité.

Rappelons que cette plateforme a la charge de traiter les DT, DICT, DC et ATU adressées aux communes et à l'EPCI.

Le marché à groupement de commandes pour les formations A.I.P.R.

Pour répondre aux obligations liées à la réglementation anti-endommagement des réseaux, la campagne de formation pour l'octroi et le renouvellement des Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux, à destination des agents communautaires et municipaux, se poursuit à la fréquence d'une session mensuelle.

PCRS régional – Plan Corps de Rue Simplifié

Dans le but d'optimiser les réponses apportées aux déclarations de travaux (DT-DICT), les plans de localisation des réseaux joints aux récépissés des demandes de travaux sont enrichis du PCRS régional mis à disposition par la plateforme cartographique Géo2France.

PERSPECTIVES 2025

Le service DT-DICT évolue et change d'intitulé

Notre service devant répondre à des compétences dépassant le cadre de ses missions de base est renommé service : Gestion et Exploitation des Réseaux Secs (GERS)

La CALL, centre d'examen AIPR

Depuis 2018, l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est obligatoire pour toute personne intervenant à proximité de réseaux aériens ou souterrains.

Valable 5 ans, cette autorisation est délivrée à l'issue d'une formation d'une journée, conclue par un examen sous forme de QCM.

Le marché mutualisé à groupement de commandes en vigueur prendra fin début 2026 et ne sera pas reconduit.

Grâce à l'expertise acquise dans ce domaine, et pour répondre à la demande, le service « GERS » proposera des sessions tarifées de formation AIPR à destination des agents municipaux et communautaires.

Création d'un service commun « Détection, Cartographie et Topographie »

Une réflexion sur la création d'une solution mutualisée, sur la base d'un modèle économique tarifé, dans les domaines de la détection, du géoréférencement et de la topographie, est à l'étude.

À terme, et pour des chantiers définis, une équipe d'agents qualifiés dans ces domaines pourra mettre ses compétences au service de notre EPCI et des communes qui en feront la demande.

LE CLUB INTERCO'RH

Les administrations publiques sont confrontées à de nombreuses évolutions qui transforment leurs structures, leurs missions, et leurs pratiques professionnelles. Dans un contexte marqué par des restrictions budgétaires sévères et une exigence accrue d'efficacité, les ressources humaines se révèlent être un élément crucial et stratégique pour la performance de l'action publique.

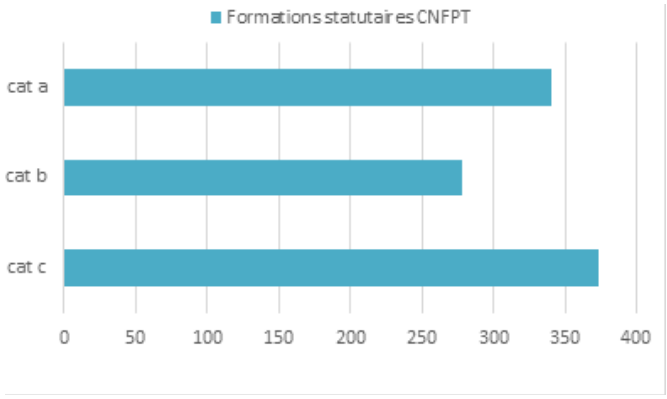
La fonction RH est engagée dans une dynamique de soutien aux transformations, impulsée par les évolutions réglementaires qui modifient nos organisations et modes de fonctionnement, nous contraignant à nous adapter et à relever les défis qui se présentent. Pivot de la modernisation de l'action publique, la transformation des fonctions RH des administrations est mise en avant comme une priorité pour accompagner les réformes, tout en conservant son rôle de garant des normes et des règles.

Dans la continuité du Club RH, cette troisième année a permis une fois de plus d'échanger sur des thématiques d'actualité. Nos 3 nouvelles rencontres ont abordé les sujets de la veille juridique, de la revalorisation de certains métiers de la mise en place de la mutualisation des formations hygiène et sécurité.

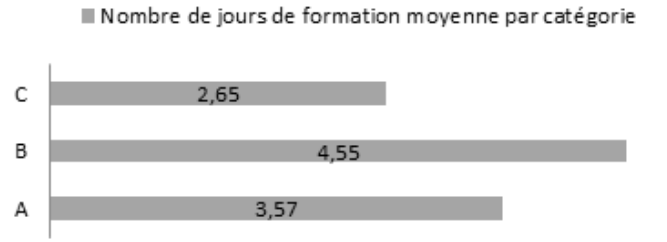
A cet effet, est poursuivi la mise en place du plan de formation territorialisé, devenu pro-actif en 2022, dans le cadre du programme de formation Union de Collectivités sur les territoires de Lens-Liévin et Hénin-Carvin nommé « UC LELIHC »

RÉALISATION DES FORMATIONS :

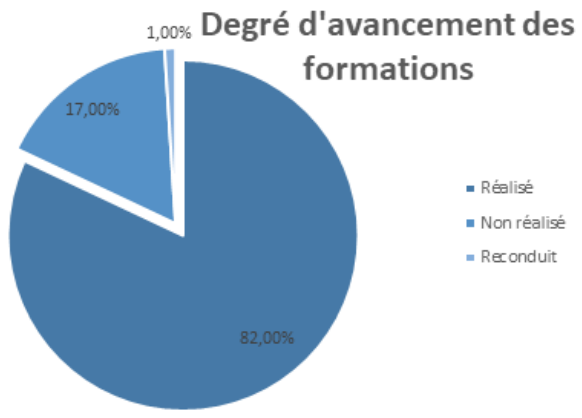
- Nombre de jours de formation toutes catégories confondues : 991.5 jours
- 183 agents sont partis au moins un jour en formation
- Permanence formation et prépa concours : Une permanence dédiée aux formations et à la préparation aux concours a été proposée aux agents.
- Utilisation du CPF : 2 agents ont utilisé leur CPF pour réaliser des formations dans le cadre de la mobilité interne.
- Formation à la laïcité : 81% des agents ont été formés à la laïcité.
- Formation en prévention et régulation des conflits : 18 managers participants
- Continuité des formations métiers, Astre GF, Webdélib, MCP, SIG, numérique ...
- Évolution du plan de formation : Transition vers des sessions intercommunales plutôt qu'en intra, offrant plus de souplesse dans l'organisation locale.



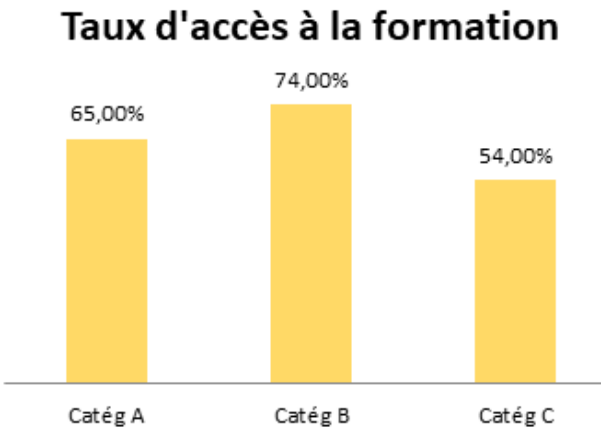
Nombre de journées de formation par catégorie, soit ; Cat a : 340 ; Cat b : 278 ; Cat c : 373.5



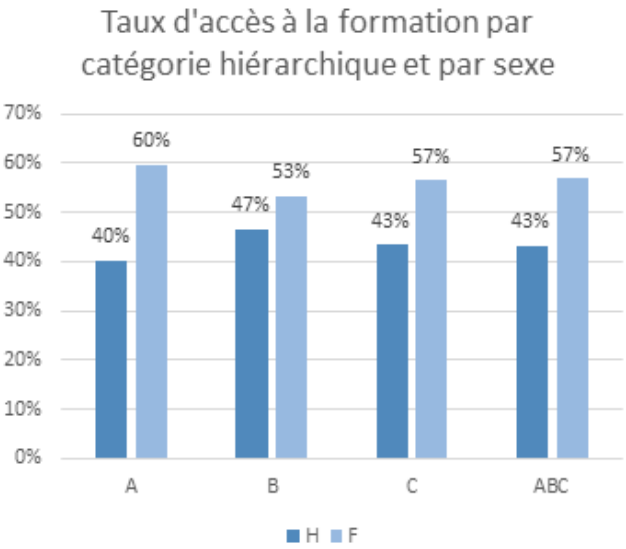
Nombre moyen de journées (durée moyenne d'une formation) par catégorie hiérarchique



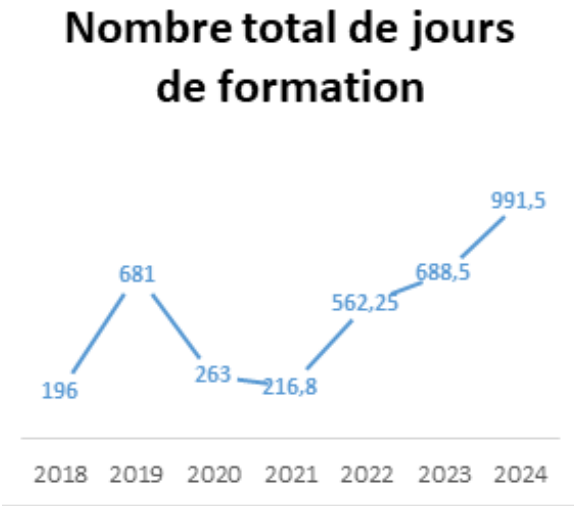
Etat de la réalisation des formations



Agent ayant participé à au moins une formation par catégorie hiérarchique



Agent ayant participé à au moins une formation par catégorie hiérarchique et par sexe



Evolution du total de jours de formation toutes catégories confondues.

MUTUALISATION

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin travaille à une nouvelle conception de l'organisation territoriale, en partageant l'idée de communauté de projets et de services, avec pour objectif une action commune efficiente. Les communes, partenaires essentiels, sont les garantes de la réussite d'un tel projet.

Le schéma de mutualisation, à travers les différents axes de travail, permet de traiter des situations complexes, d'affronter les évolutions réglementaires, de rationaliser les dépenses, de gagner en expertise…

OPTIMISATION DES MOYENS D'IMPRESSION

FAITS MARQUANTS 2024

La CALL a fait le choix de la constitution d'un groupement de commandes permettant de recourir à un AMO en vue de rationaliser les coûts liés aux moyens d'impression et de mettre en place une stratégie d'achat, ainsi qu'une gestion globale des moyens d'impression.

Ce sont 10 communes et 2 CCAS qui ont adhéré au projet, soit un groupement de 13 membres, la CALL étant chef de projet.

Le déploiement des moyens d'impression a débuté en 2024.

Ce sont ainsi 319 machines qui ont été déployées, en acquisition ou en option d'achat, selon les souhaits des communes.

Une économie d'environ 1,4 million d'€ a été réalisée pour l'ensemble du groupement sur une durée de 5 ans.

Ce chiffre s'explique par :

- la rationalisation des matériels,
- la qualité des tarifs obtenus,
- ainsi que par le mode d'acquisition.

PERSPECTIVES 2025

Les dotations se poursuivront jusqu'en 2028 selon les échéances des contrats en cours.

A ce titre, il est prévu la dotation de :
22 machines en 2025 ; 40 en 2026 ; 1 en 2027 et 28 en 2028, année de fin de dotation pour le présent groupement de commandes.

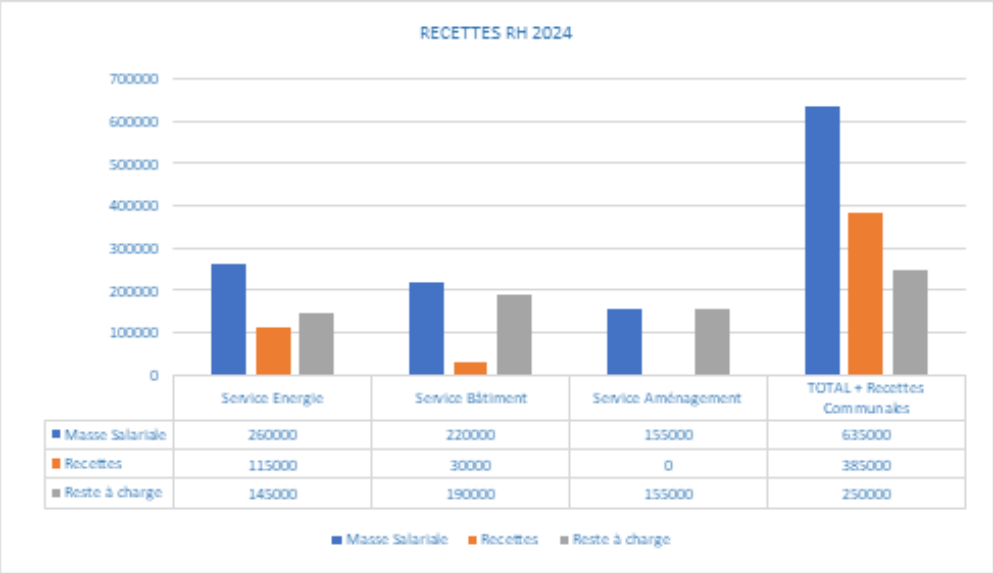
SERVICE COMMUN DE LA TRANSITION DURABLE ET D'AIDE AUX COMMUNES

Le service commun de la transition durable et d'aide aux communes est pleinement intégré à la Direction Aménagement, Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage. Il accompagne les communes dans l'énergie, l'aménagement urbain et les projets architecturaux, en mutualisant les moyens et compétences. L'accompagnement comprend un premier niveau forfaitaire (conseil stratégique sur projets urbains, diagnostics et conseils techniques et financiers sur le bâtiment, bilans et trajectoires énergétiques, aide au financement) et un accompagnement sous mandat de MOA, centré sur les projets opérationnels : rénovations énergétiques, constructions neuves et aménagements urbains. Son objectif est multiple, à la fois de répondre à un enjeu de transition énergétique et d'accompagner les communes à la mise en place de projets structurants. En 2024, la Direction DAGPMO compte 18 agents dédiés, appuyés par les pôles ressources et services supports de la CALL.

Dans le cadre de sa méthodologie validée et conclue en 2022, la CALL a pu mobiliser ses ressources pour auditer et créer 320 jumeaux numériques / énergétiques qui sont à la base de toute la construction de la stratégie énergétique. Les premières esquisses des schémas directeurs immobiliers et énergétiques ont pris forme en 2023 et les premières restitutions ont eu lieu en 2024

La CALL continue également son accompagnement auprès des communes adhérentes sur le « décret éco énergie tertiaire » en situant le du décret et en mobilisant l'ensemble des données nécessaires à la déclaration annuelle.

ANNEES	RECETTES D'ADHESIONS	RECETTES MANDATS	TOTAL
2022	51 151 €	22 150 €	73 301 €
2023	85 734 €	75 314 €	161 048 €
2024	101 136 €	110 206 €	211 342 €
2025 (Projection)	105 000 €	160 000 €	265 000 €



- Recettes externes : 60% Financé
- ADEME : 60k€/an
- FNCCR : 50k€/an
- AAP Europe : 35k€
- Communes : Mandats et Adhésions 240k€/an

FAITS MARQUANTS 2024

RESSOURCES HUMAINES :

La création d'un poste d'économe de flux – Conducteur d'opération / Architecte

La création d'un poste d'économe de flux technique - Chargé de mission transition énergétique

La création d'un poste de chargé d'opération énergie bâtiment.

Le service commun a été marqué par des vacances de postes tout au long de l'année 2024. L'absence d'un ETP à l'énergie, 1.5 ETP au bâtiment et 0.5 ETP à l'aménagement urbain.

En 2024 le service commun a participé à 3 appels à projets (AAP) :

- **Lauréat de l'AAP Européen - Horizon – RENOMIZE : 165k€**

Objectif – Collaboration pour la Recherche et Développement d'une solution technique et économique pour la rénovation préfabriquée Hors-Site ayant pour intérêt une rénovation de masse pour les écoles de la CALL. Consortium composé de 16 membres – 8 Pays (France (CALL) ; Belgique ; Pays-Bas, Autriche, Suisse, Allemagne, Estonie, Espagne) ;

- **Lauréat de l'AAP Chêne 4 du programme ACTEE : 160 k€**

Objectif : Financement de 3 postes d'économes de Flux

- Econome de Flux Technique / énergéticien

- Econome de Flux Architecture / Conduite d'opération

- Reconduction d'un poste d'économe de Flux existant

Financement audits énergétiques

Financement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation BBC de la salle Caullet (Loos-en -Gohelle)

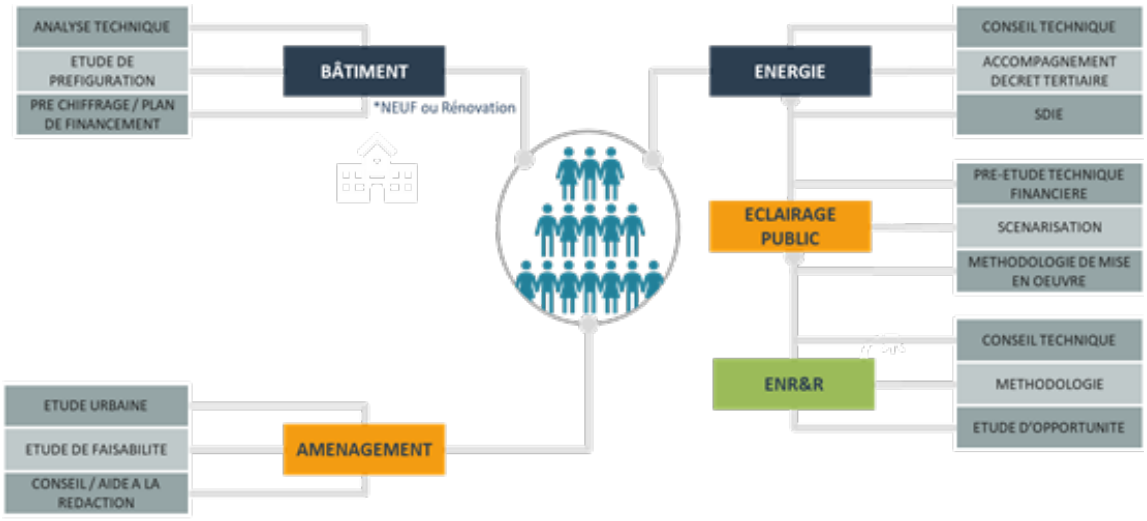
- **AAP DIAT** – Démonstrateurs d'Intelligence Artificielle frugale au service de la Transition écologique » Programme Essentiel (Banque des Territoires, Ministère de la transition énergétique)

Retenu pour le jury final. La CALL participe à l'oral suite à sa participation fin 2023 à l'appel à projets national DIAT aux côtés de LOWIT et de partenaires majeurs (Toulouse Métropole, Cap Digital, Syndicat d'énergie du 13 etc.). Le projet « ESSENTIEL » (3–4 M€, 36 mois) n'a pas été retenu, il visait à réduire par cinq le temps d'audit énergétique (Intégration IA apprenante), avec une application sur 500 bâtiments pilotes grâce au service énergie mutualisé de la CALL. L'engagement local (507 k€ sur 3 ans) faisait l'objet d'un cofinancement à 50%.

Le caractère innovant de la démarche a été remarqué et la CALL a été invitée à témoigner à trois reprises :

- **Interview Gazette / Technicité** – Service Commun Transition Durable et d'aide aux communes par André Kuchcinski
- **Intervention de la CALL aux Assises Européennes de la Transition Energétique :** "L'approche Innovante de la CALL pour la Rénovation Énergétique du parc tertiaire"
- **Intervention de la CALL pour la communauté CARTE (Communauté des animateurs de réseaux tertiaire Energie)** sur la méthodologie particulière et novatrice qu'elle a mise en place.

Le service commun continue son accompagnement de 1er niveau pour les communes adhérentes sur ces thématiques :



- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Schéma Directeur Immobilier Energétique :

1ère étape : Audit

A fin 2024 :

196 / 727 Sites ont été audités :

- 334 / 1 123 bâtiments dont 75 en cours d'audits au 31 décembre 2024.
- dont 149 sites audités sont assujettis au décret tertiaire soit 280 bâtiments
- soit 260 000 m² / 750 000m² de surface tertiaire.
- Temps équivalent à 8 mois homme / an pour 3 ETP.

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE SOUS MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE 2024

BÂTIMENTS NEUFS	RENOVATIONS ENERGETIQUES	AMENAGEMENTS URBAINS
Construction du centre aquatique de Harnes	Rénovation énergétique d'un groupe scolaire - Hulluch	ERBM – LENS Cité 4
Construction Passive du Restaurant scolaire de Servins	Rénovation énergétique du complexe sportif de Noyelles sous Lens	ERBM – SAINS EN GOHELLE - Cité 10
Construction BEPOS d'un Centre Technique Municipal – Aix Noulette	Rénovation BBC d'une Salle polyvalente de Loos en Gohelle	ERBM – HARNES – Cité Bellevue
Construction d'une salle de sport – Mazingarbe		
Extension et Rénovation de l'école Pantigny – Annay		

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera marquée par les premières livraisons des opérations sous mandat. (Salle de sport de Mazingarbe, Restaurant Scolaire de Servins) et par la livraison des schémas directeurs finalisé pour 75% des communes adhérentes.

Les principaux objectifs pour 2025 sont :

- De maintenir un accompagnement quotidien des communes adhérentes.
- D'installer une méthodologie de travail avec les nouvelles communes adhérentes selon leurs besoins en ingénierie de projets ou énergétique.
- De livrer les stratégies énergétiques du patrimoine immobilier des communes avec les restitutions du SDIE sur le patrimoine prioritaire par commune.
- D'obtenir de la visibilité sur la rénovation énergétique et les investissements portés sur la décarbonation des bâtiments pour travailler concrètement sur une stratégie technique et financière de mise en œuvre.
- De maintenir l'accompagnement des communes sur le décret tertiaire et le choix stratégique des années de références.
- De recruter l'ensemble du personnel compétent pour accompagner les projets sous mandat (3 économes de flux (2 énergies + 1 bâtiment) et un conducteur d'opération bâtiment)
- De constituer une stratégie opérationnelle de massification de la rénovation et de la constitution de marchés mutualisés.
- Démarrage des travaux pour la requalification des cités minières sous mandat,
- Livraison de la salle de sport de Mazingarbe.
- Livraison du restaurant scolaire de Servins.
- Début des travaux pour la rénovation énergétique de la salle Caullet à Loos-en -Gohelle.

- **Centre aquatique de Harnes**

Cette opération est conduite suivant une procédure de dialogue compétitif dans le cadre d'un MPGP que la Ville de Harnes a confié à la CALL (convention de mandat), la Ville ayant adhéré au service commun ; A l'issue de cette procédure, le marché Public Global sur Performance a été notifié au Groupement de Conception Réalisation et d'exploitation Maintenance représenté par BC NORD le 2 janvier 2024 ; toute cette phase conception a été achevée sur cette année 2024 ; le projet comporte un bassin sportif de 25 m avec gradins, d'un bassin d'apprentissage de 15 m, d'un bassin aqualudique, d'un splashpad, d'un espace bien- être (sauna et hammam).

Le coût des travaux est de 13 811 282 € HT



- **Loos-en-Gohelle - Rénovation énergétique du bâtiment**

La Ville de Loos- en- Gohelle souhaite rénover la salle CAULLET ; Ce projet a été confié au service Commun de la CALL ; une rénovation énergétique est envisagée ; sur la base d'un programme, le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par YUA studio architecte a été désigné en 2024 ; les études d'esquisse ont ainsi pu démarrer.

La contrainte de ce projet est la structure existante en bois lamellé collé composant cet équipement



- **Servins – Construction d'une cantine scolaire et d'un accueil périscolaire**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment permettant de mutualiser une cantine scolaire et un accueil périscolaire et ce à proximité du groupe scolaire « les quatre vents » situé rue Paul Tételin à Servins. La cantine scolaire est prévue pour les élèves du groupe scolaire qui accueille les classes de niveau maternelles et les classes de niveau primaires. Cet équipement assurera l'accueil périscolaire, le matin et le soir. Toute la phase conception a été réalisée sur cette année 2024 par le groupement de maîtrise d'œuvre représentée par Kontext Architectes ; la consultation des marchés de travaux a été lancée fin 2024 ; les travaux démarreront en 2025

Le bâtiment est Passiv'haus pour la partie réfectoire et accueil périscolaire ; quant à la partie cuisine satellite, elle répond à la RT 2012.



- **Aix-Noulette – Construction d'un centre technique municipal**

Le groupement FOX architectes et le BET GNAT ont réalisé la phase conception jusqu'à la mission Avant-Projet Définitif. Le centre technique municipal comprendra plusieurs ateliers (espaces verts, menuiseries, électricité, peinture, mécanique avec pont de levage), une zone administrative, vestiaires.

Le coût des travaux est estimé à 1 344 900 € HT.



- **Mazingarbe - Construction de la salle de sport**

L'année 2024 a été marquée par le démarrage des travaux de la salle de sport Darras pour une durée contractuelle de 14 mois à compter de juillet 2024.

La salle polyvalente à dominante sportive accueillera des matchs/compétitions de futsal, la pratique du basket et autres activités scolaires et associatives.

Le projet, représentant 136,5 m² de surface de plancher, comprend deux volumes :

- la salle de pratique sportive située au nord : 982m² dont 869,49m² d'aire sportive,

- l'ensemble des fonctions servantes (vestiaires, sanitaires, point de restauration, réserves/stockages et locaux techniques) en partie sud : 387, 5m^2.

La salle est pourvue d'une installation photovoltaïque d'une puissance de 105kWc pour de l'autoconsommation partagée avec d'autres équipements publics de la commune.

La réception des travaux est prévue fin août 2025, pour un objectif de mise en service en septembre 2025.

Le montant des travaux est de 3 015 710 € HT

- **Loison-sous-Lens – Construction d'une école maternelle**

L'année 2024 a été marquée par l'accompagnement de la commune de Loison-sous-Lens via un mandat de maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un concours de maitrise d'œuvre. Projet reporté à l'issue du jury en octobre 2024.

- **Hulluch – Rénovation énergétique du Groupe scolaire Les Mouettes**

Après un accompagnement préalable du service énergie et bâtiment sur une analyse technique et financière de la rénovation, la commune d'Hulluch a souhaité s'appuyer sur les services de la CALL pour rénover l'école maternelle et élémentaire de la résidence des mouettes. L'année 2024 a été consacrée aux études préalables et à la signature du mandat de maitrise d'ouvrage qu'a confié la ville à la CALL.

Le montant de travaux estimé par la CALL avant études est de 1 320 000 € HT

- **Noyelles-sous-Lens – Rénovation du Complexe sportif Leo Lagrange**

La commune de Noyelles-sous-Lens a donné mandat en mars 2024 à la CALL pour rénover le complexe sportif Léo Lagrange.

L'année 2024 a été marquée par le lancement des études préalables et par la livraison d'une étude de faisabilité. Les premières phases de travaux seront orientés sur la rénovation structurelle et le remplacement de la couverture. Ces travaux d'un montant estimatif de 1 495 000 € HT seront programmés en 2026.







Mazingarbe - Construction de la salle de sport

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe quatre entités dont les deux premières constituent le service commun mutualisé (DMSI).

- **Service Informatique**
- **Service Ingénierie Numérique**
- **Cellule Usages du Numérique**
- **Service Gestion de l'Information**

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la direction étaient les suivants :

Entités	Direction	Service informatique	Service Ingénierie numérique	Service Gestion de l'Information	Cellule Usages du Numérique	Total
Effectif	1	8	4	3	2	18

FAITS MARQUANTS

La migration vers la nouvelle infrastructure technique et la mise en œuvre d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Le service informatique accompagne au quotidien les services transverses de l'établissement, la dématérialisation suit son cours, la dématérialisation de la chaîne des Ressources Humaines a été marquée par la mise en place de la gestion des évaluations professionnelles et du plan de formation.

La sécurisation et la sécurité des systèmes d'information restent l'objectif majeur du service informatique, les orientations et les évolutions en matière de cybersécurisation ont été remarquables.

2024 a connu également le renouvellement des organes de sécurité et d'infrastructures. De même, le plan de sensibilisation au phishing et aux bonnes pratiques a été poursuivi.

PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre la montée en puissance de la mutualisation et de l'offre de services du service informatique commun.
- La mise en place du portail RH
- La fin de support d'Exchange et de Windows 10.
- Le respect de la directive européenne NIS2 de renforcement de la cybersécurité, en particulier dans les administrations françaises

FAITS MARQUANTS 2024

Les 2 derniers ateliers de concertation et de construction de la feuille de route

Afin d'aboutir à la proposition de feuille de route numérique qui a été validée en décembre par les élus communautaires, 2 ateliers ont permis de finaliser la démarche entamée en 2023 avec l'atelier « Territoire Zéro Exclusion Numérique », et appuyée par le cabinet Espelia : L'atelier sobriété numérique du 14 février 2024 et l'atelier final, d'arbitrage et de hiérarchisation des actions, de notre stratégie numérique, qui a eu lieu le 5 septembre.

Au cours du 1er atelier, nous avons eu le plaisir d'accueillir des partenaires de longue date de notre territoire, associatifs ou non. Certains avaient notamment déjà participé à la première version de notre feuille de route.

Au cours du dernier atelier, les directions internes nous ont aidé à hiérarchiser les axes et actions retenues, afin de prioriser les perspectives numériques pour notre collectivité et notre territoire.

La participation aux évènements « Panier Local »

Toujours dans notre démarche de réécriture collective de la feuille de route numérique, le service a participé à la démarche « Panier Local » de la collectivité. Dans ce cadre, avec l'aide des associations « Les Amis de Mandela » basée à Avion et « CLES » basée à Lens, nous sommes allés à la rencontre des participants – exposants et badauds – pour recueillir les différents irritants ou sujets liés à leurs usages numériques. Ces

échanges, que nous n'aurions pas pu avoir dans d'autres cadres, ont également été très inspirants pour la réécriture de la feuille de route numérique.

Les évènements numériques et santé

Dans une logique de mailler le territoire communautaire sur les sujets numériques, nous avons organisé conjointement avec la Direction Cohésion Sociale plusieurs évènements « Numérique & Santé ».

3 évènements ont eu lieu, à Carency le 28 octobre, à Givenchy-en-Gohelle le 13 novembre et à Pont-à-Vendin le 21 novembre.

Lors de ces évènements, plusieurs partenaires ont proposé un ensemble de stands aux visiteurs :

- Equipe numérique et santé de la CALL : Mon Espace Santé, appui dans les démarches numériques, sensibilisation au phishing
- Espace Mobilité Artois et TADAO sur les enjeux de mobilité
- Ateliers autour du réemploi des équipements numériques par les associations CLES de Lens et Les amis de Mandela d'Avion
- Prévention des écrans par le Réseau Parentalité 62 ou par l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)
- INEA – le GRADES : Mon Espace Santé





Ateliers numériques et santé

DÉCRYPTAGE, FOCUS SUR UN ENJEU

Le réemploi des équipements numériques est un enjeu pour le territoire à plus d'un titre

Que ce soit à des fins d'inclusion – permettre à des familles avec peu de revenus de s'équiper – à des fins de sobriété énergétique – allonger la durée de vie des équipements et lutter contre la production de déchets – ou encore afin de permettre l'émergence du secteur de la ressourcerie numérique, il est nécessaire de travailler sur l'année 2025 à la structuration locale de la filière de réemploi des équipements numériques.

La fin du support du système d'exploitation « Windows 10 » en octobre 2025 représente également un enjeu d'accompagnement de la population et une opportunité pour réfléchir collectivement, avec les associations et structures du territoire, à un usage sobre du numérique, via la démocratisation des solutions open source, dont le système d'exploitation Linux. Cependant, un accompagnement important de la population sera primordial pour y arriver, et l'accompagnement de la montée en compétence des acteurs locaux sera indispensable.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 va également être une année charnière, avec le développement des solutions basées sur l'intelligence artificielle (IA).

L'arrivée de la solution ChatGPT fin 2022 a été une révolution pour le grand public, et engendré un foisonnement important : Toutes les solutions métiers utilisées par les directions de notre collectivité embarquent désormais des IA pour améliorer les performances des outils, ou, si ce n'est pas encore le cas, leurs éditeurs ont intégrés ces sujets à leur plan de développement (roadmap). Nous ne pouvons nous permettre de rester passifs de notre côté.

Cela implique plusieurs chantiers :

- Accompagner les élus, les agents, les partenaires du territoire et nos usagers à une meilleure compréhension et à un usage pertinent des solutions IA ;
- Accompagner les directions métiers et les usages autour des solutions embarquant cette technologie ;
- In fine, améliorer le service rendu à la population tout en accompagnant, en interne, la mutation de certains métiers.

02.

LA CALL PROTÈGE

P.35 > PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, HABITAT PARC PRIVÉ ET PARC PUBLIC
P.38 > NPNRU
P.39 > ERBM-RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER
P.41 > POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

HABITAT

Après l'adoption définitive par la CALL de son nouveau Programme Local de l'Habitat en 2023, l'année 2024 a été marquée par la négociation et la validation de la déclinaison territoriale des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la Délégation des Aides à la pierre. Les moyens alloués par la CALL et par l'Etat pour la production et la rénovation de logements locatifs sociaux, et les aides aux particuliers , qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs, pour la rénovation de leurs logements, ont fait l'objet d'une contractualisation. La convention générale de délégation des aides à la pierre entre la CALL et l'Etat et celle pour la gestion des aides à l'Habitat Privé entre la CALL et l'ANAH ont ainsi été signées le 3 juillet 2024, elles couvrent la période 2024 – 2029.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le PLH est la feuille de route de la politique locale de l'Habitat pour 6 ans. Il est structuré en 4 orientations principales, déclinées en 17 fiches actions et plus de 90 sous-actions et dispositifs opérationnels, ayant comme objectifs d'intervenir sur le parc existant (priorité absolue), planifier les opérations neuves pour garantir leur succès, diversifier les produits pour couvrir tous les besoins, et coordonner les acteurs et les politiques publiques. Il convient de mettre en avant que l'ensemble des 17 actions ont été impulsées au cours de l'année 2024 , qu'aucune n'est en souffrance, mais que bien entendu leurs degrés d'avancement sont différents.

Exécutoire depuis Octobre 2023, il est à retenir que pour le PLH, l'année 2024 a principalement été marquée par un déploiement de l'axe 4, véritable pierre angulaire de la réussite des différentes actions, axe qui fait la part belle à une gouvernance améliorée et une nouvelle approche d'animation. L'accent a été mis sur la nécessité d'une collaboration renforcée entre les différents acteurs (élus, techniciens, bailleurs, etc.) afin d'assurer un pilotage plus efficace et des prises de décision dynamiques. L'objectif a été d'optimiser la synergie des actions et de garantir la réussite des objectifs du PLH par une implication accrue de tous les partenaires.

FAITS MARQUANTS 2024

Concernant le suivi de la production de nouveaux logements, la 1ere année du PLH s'est conclue par la livraison d'un peu plus de 700 nouvelles habitations, pour un objectif attendu autour de 1000 logements. Ces livraisons se déclinent comme suit : 11,9% de logements en accession privée, 4,3% en accession sociale, 58,2% de logements locatifs sociaux, et enfin 25,6% de logements spécifiques (étudiants, séniors,...).

PERSPECTIVES 2025

Si l'année 2024 a permis d'instaurer une bonne dynamique collaborative et un engagement significatif des acteurs, ces bonnes pratiques devront être pérennisées et accentuées. L'objectif est de permettre une implication du service Habitat dans les phases amont des projets, afin d'agir effectivement sur la programmation et de veiller à ce qu'elle soit en correspondance avec les besoins. Des échanges entre le service habitat, les villes et les bailleurs sont déjà prévus dès le printemps 2025. Également rendu obligatoire, l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier sera au cœur des projets 2025, l'objectif étant une opérationnalité effective au cours de l'année.

PARC PRIVÉ

La CALL mène une politique volontariste en matière d'habitat privé visant à accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement, réduire la vacance des logements, amplifier la lutte contre l'habitat indigne et dégradé et accompagner les copropriétés fragiles.

L'année 2024 en quelques chiffres :

LE GUH

En 2024, le Guichet Unique de l'Habitat a reçu 2 191 appels et a accueilli 285 personnes à la Maison de l'Habitat Durable. Depuis 2021 et l'ouverture de la Maison de l'Habitat Durable, le nombre d'appels et de passages spontanés est en constante évolution.

Sur 2 633 contacts pris en charge par la MHD, 70 % émanent de propriétaires occupants. Les motifs de ces contacts concernent des demandes d'informations pour 29 %, une prise de RDV pour 34 % et un suivi de dossier pour 28 %.

En matière de rénovation énergétique, environ 1/3 des demandes travaux concernent la rénovation globale. En geste par geste, les 3 postes travaux les plus sollicités sont : le changement de mode de chauffage avec 13 %, l'isolation 25 % et les menuiseries 6 %. Enfin, les demandes relatives à l'aide à l'autonomie représentent 14 % des contacts.

L'ANAH

En 2024, 376 propriétaires ont été accompagnés pour la rénovation de leur logement, soit 350 ménages occupants et 26 logements locatifs privés, pour un montant total de 11,8 M€ de subventions ANAH attribuées. Le gain énergétique moyen est de 54%. La CALL a déployé des aides financières complémentaires pouvant atteindre 10% du montant des travaux, avec une enveloppe de 624 233 €.

En 2024, du fait de la mise en place de la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre, la CALL a dû installer une nouvelle commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. Les membres siégeront tout au long de la durée de la contractualisation (6 ans).

LE PERMIS DE LOUER

Depuis le 1er janvier 2020, l'Autorisation Préalable à la Mise en Location a permis le suivi de 6 398 dossiers dont 1 500 en 2024.

Pour rappel : 20 communes sont concernées par le dispositif Permis de Louer en 2024 : Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil et Vimy.

L'année 2024 a été marquée par le transfert du traitement des sanctions financières pour défaut d'Autorisation Préalable à la Mise en Location de la DDTM vers la CALL. Ce transfert a eu lieu à partir d'avril 2024 via la loi Habitat Dégradé.

En parallèle, 20 dossiers de demande d'Autorisation Préalable à la Division ont été traités, portant le nombre total de dossiers d'APD à 63.

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 est caractérisée par :

- L'opérateur CITEMETRIE a renseigné 63 ménages souhaitant réaliser des travaux lors de la permanence assurée à la MHD,
- 16 RDV ont été pris dans le cadre des permanences assurées par un architecte conseil du CAUE,
- 6 « Midis des Pros » ont été organisés avec l'appui du Cd2e, permettant la mobilisation des professionnels du bâtiment et de l'immobilier. Plusieurs thématiques ont été abordées : l'énergie solaire, les aides à la rénovation, les systèmes de chauffe, la labélisation Handibat…
- L'équipe de la MHD et les conseillers France Rénov ont assuré 8 réunions publiques, salons, forums dédiés aux aides à la rénovation énergétique ou l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, dans plusieurs villes de la CALL,
- 7 ateliers à destination des copropriétaires ont été animés, permettant de traiter des questions liées au fonctionnement juridique et financier d'une résidence en copropriété,
- Le lancement du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), dispositif visant à mettre en place une ingénierie pour accompagner les copropriétés rencontrant des difficultés de fonctionnement. La première année a été consacrée à la mise en place d'un observatoire.
- La mise en place d'un partenariat avec la régie Hauts-de-France Pass Rénovation, dispositif s'adressant à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels et collectifs, sans conditions de ressources ni d'âge. Ce service comprend toute l'ingénierie technique et financière du projet de rénovation.
- La poursuite du partenariat avec l'ADIL pour l'animation de l'Espace Conseil France Rénov et les conseils juridiques, le CAUE, l'ARC Hauts-de-France et l'IS62.

PERSPECTIVES 2025

- La poursuite de l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain sur les centres-villes de Lens, Liévin et Harnes, dispositif arrivant à échéance à l'été 2025.
- La poursuite de l'animation du POPAC par la réalisation d'un diagnostic multicritères sur 2 copropriétés situées à Lens et Billy-Montigny, la poursuite de l'animation des ateliers et la mise en place d'une permanence COPRO.
- La mise en œuvre du nouveau modèle de contractualisation initié par l'Etat, l'Anah et les collectivités au travers du Pacte Territorial France Rénov (ex PIG). Il a vocation à regrouper dans un seul dispositif le service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble des champs d'intervention de l'ANAH. Il se décline en 3 volets :
  - Dynamique territoriale : l'enjeu est de faire connaître l'Espace Conseil France Rénov et de mobiliser les professionnels.
  - Information, conseil et orientation, service accessible pour tous les publics (locataires, propriétaires occupants, bailleurs, futurs acquéreurs), sans conditions de ressources
  - Accompagnement des ménages : volet pour lequel la CALL s'appuie sur un opérateur retenu dans le cadre d'un marché.
- Le Pacte Territorial offre donc l'opportunité de légitimer le guichet unique de l'habitat mis en place par la CALL. Il permettra de valoriser les partenariats avec l'ADIL, le CAUE et le CD2E mais également de valoriser la mission d'accueil et d'orientation des ménages assurée par un agent de la CALL et de prévoir le recrutement d'un agent dédié à l'animation de cette mission.
- Le déploiement de réunions publiques à destination des propriétaires privés au sein des communes volontaires. Objectifs :
  - Organiser des temps d'échanges dédiés

aux propriétaires de logements privés sur les questions de lutte contre la précarité énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre la perte d'autonomie.

- Présenter tous les types d'accompagnement (techniques, financiers, juridiques…) pouvant être proposés au sein de la MHD/GUH.

- Les périmètres du dispositif Permis de Louer seront revus en 2025. La plupart des communes souhaitent élargir leurs périmètres. 21 communes seront incluses au dispositif à partir du 1er juillet 2025 avec l'adhésion de Angres. Par ailleurs, 6 communes intègrent la totalité du périmètre communal : Annay-sous-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Loison-sous-Lens, Méricourt et Vimy. Un service mutualisé sera mis en place à partir du 1er juillet 2025 sur la base d'une nouvelle répartition financière afin d'accompagner la montée en puissance du dispositif.

PARC PUBLIC

L'année 2024 en chiffres :

La production Logements Locatifs Sociaux (LLS) s'est déclinée sur 10 des 36 communes du territoire et représente 16 opérations pour un total de 343 logements sociaux dont 67 très sociaux. Ces réalisations ont été portées par 6 opérateurs, et font l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 636 794 € de crédits délégués pour la construction neuve.

La rénovation du parc de logement social existant mobilise à la fois :

- Des crédits de droit commun, au travers des Prêts à l'Amélioration (PAM). Des accords pour la mobilisation de prêts PAM ont été instruits et accordés à 2 opérateurs (SIGH et Pas-de-Calais Habitat) pour 5 opérations de réhabilitation sur 4 communes de la CALL pour un total de 84 logements SIGH ;
- Des crédits délégués, au titre de l'ERBM qui a mobilisé 2 423 000 € de financements ERBM et 733 000 € de subventions de la CALL dans le cadre de la rénovation de 158 logements, opérations menées par Maisons & Cités à Noyelles-sous-Lens (Cité d'Anchin) et Pas-de-Calais Habitat sur les communes de Loos-en-Gohelle & Grenay (Cité de Belgique) ;
- Des crédits délégués dans le cadre des appels à projets de l'Etat pour la rénovation énergétique de 156 logements sociaux octroyés à 3 opérateurs (Maisons & Cités SA d'HLM, SIA Habitat & Pas-de-Calais Habitat sur 5 communes du territoire (Annay-sous-Lens, Avion, Lens, Méricourt & Sallaumines) pour un montant total de 2 342 787 €.

Les crédits délégués ont permis aussi le financement de la démolition de 31 logements sur la commune de Fouquières-lez-Lens pour un montant de 127 317 €.

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION :

Les résultats en matière d'attributions de LLS sont marqués par une hausse constante des demandes et une baisse des attributions. Il est également noté un nouveau recul de près de deux points par rapport à l'année précédente concernant la Loi égalité et citoyenneté avec 15.25 %. On note toutefois l'atteinte des objectifs liés au contingent préfectoral avec 26.55 % sur l'exercice 2023.

FAITS MARQUANTS 2024

Une nouvelle démarche partenariale pour l'élaboration et le suivi des programmations de logements locatifs sociaux :

L'année 2024 est caractérisée par la mise en œuvre d'une nouvelle démarche partenariale entre la CALL et les bailleurs sociaux présents sur le territoire en application du PLH3 pour consolider le rôle de la CALL comme chef de file de la politique de l'habitat et du logement. Cette démarche s'est concrétisée par des rencontres bilatérales avec chaque opérateur afin de partager et consolider les informations, d'éviter les écueils et de faciliter les engagements opérationnels des projets notifiés aux bailleurs dans le cadre des programmations annuelles de logements locatifs sociaux.

Une poursuite des échanges partenariaux vers les différents acteurs du logement sur le territoire :

En 2024, les Matinales de l'Habitat se sont poursuivies. Dans la continuité du renforcement du rôle de chef de file et d'ensemblier de la CALL vis-à-vis des différents partenaires, six rencontres thématiques ont ainsi été réalisées à destination des communes et des autres partenaires.

Mise en place d'une instance mutations bloquées / cas complexes :

Plusieurs groupes de travail avec des élus, des partenaires et des bailleurs ont permis d'aboutir à la mise en place d'un comité inter-bailleurs pour travailler à la résolution des situations les plus complexes.

Journée sur la qualification du parc social :

Avec la participation des communes, de l'URH et de la CALL, un temps de rencontre a permis de remettre du lien entre les différents acteurs du logement, d'ouvrir des discussions, d'évoquer le climat sur les résidences, les projets et objectifs d'amélioration envisagés, le cas échéant. Cette séance a permis d'harmoniser la notation pour 26 % du parc, et de trancher en termes de notation pour 7 % des logements.

PERSPECTIVES 2025

- La poursuite de l'animation et du suivi opérationnel et financier des programmations de logements locatifs sociaux en neuf et en réhabilitation ;
- Le renforcement du partenariat entre la CALL et les différents acteurs du logement conformément au programme d'action du PLH3.
- Evaluation et révision du PPGDID et de la CIA.

NPNRU

La CALL organise le suivi du projet NPNRU qui concerne un programme global de 205 733 499,22 €, la part CALL s'élevant à 15.738.388 € et celle de l'ANRU à 56 724 808,12 €.

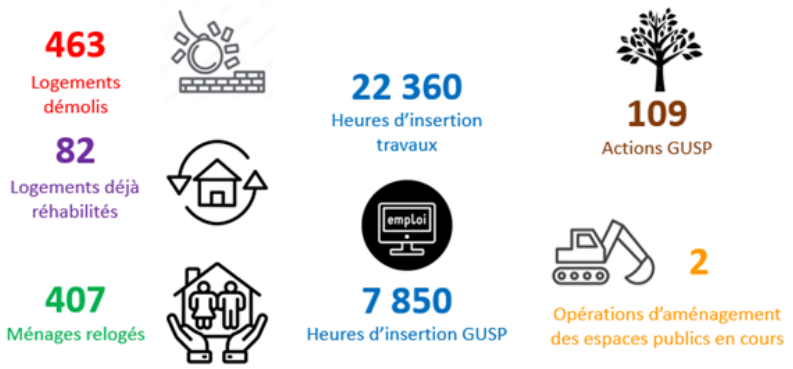
La comitologie mise en place se décline des « équipes projet » hebdomadaires aux « revues de projets » annuelles, en passant par des COTECH et COPIL. Elle est rendue possible grâce à une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires (Villes / Etat / bailleurs sociaux ...).

Le programme de renouvellement des 3 quartiers peut se résumer comme suit :

	Lens	Avion	Liévin
Démolitions de logements sociaux	235 logements	410 logements	406 logements
Requalification de logements sociaux	94 logements	190 logements	/
Résidentialisation de logements sociaux	214 logements	190 logements	/
Diversification /Vente de logements	61 logements réhabilités + 40 logements neufs	10 logements	30 logements (+118 non financés)
Aménagements d'ensemble	82 972,5 m² de foncier aménagé + Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement	105 174 m² de foncier aménagé + Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement et bornes enterrées	57 007 m² de foncier aménagé
Equipements de proximité requalifiés	1 groupe scolaire et 1 centre socio-culturel		
Immobilier à vocation économique	1 opération	1 opération	/

Auquel s'ajoutent des projets quartiers fertiles pour chaque quartier.

En termes de mise en œuvre opérationnelle, l'avancement constaté au titre de l'année 2024 peut s'illustrer ainsi :



FAITS MARQUANTS 2024

- **Evolution du projet :** L'ANRU et ses partenaires ont validé les évolutions du projet Jean Lebas / Vent-de-Bise de Liévin.
- **Projet « quartiers fertiles » :** Inauguration du jardin de la rue Courbet à Avion le 24 avril 2024 et récoltes des premiers fruits et légumes durant l'été.
- **Insertion :** Organisation de rencontres habitants à Avion et Liévin afin de mettre en relation les entreprises attributaires et les demandeurs d'emplois du quartier.
- **Espace public :** Démarrage des travaux d'aménagement d'ensemble de la cité du 12/14 de Lens.
- **Démolition :** Démolition de la symbolique tour des Frênes à Avion.

PERSPECTIVES 2025 :

- **Quartiers Fertiles :** Inauguration de la serre à Avion.
- **Diversification :** Perspective de signature des premiers logements en diversification de Maisons et Cités à Lens.
- **Avenant :** Signature du deuxième avenant actant les évolutions du projet liévinois.
- **Espace public :** Démarrage des travaux d'aménagement sur le sablier (récemment baptisé « plaine de la trieuse ») à Lens.

ERBM-RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER

La CALL est le premier EPCI concerné par l'ERBM avec 29 cités minières, totalisant 5 200 logements et 27 000 habitants. Chef de file de l'ERBM, la CALL soutient les communes membres via une ingénierie dédiée. Elle soutient également financièrement les communes et les bailleurs dans le cadre de subventions allouées aux opérations d'aménagement et de rénovation de l'habitat :

En 2024,

• 733 000 € de fonds CALL ont été engagés sur le volet habitat.

• La somme des montants engagés dans le cadre des conventions signées en 2024 pour le cofinancement du volet urbain est de 728 776 €.

En 2024, toutes les cités concernées par le volet urbain ont démarré leurs études de maîtrise d'œuvre opérationnelle. On observe également la finalisation d'une majorité des opérations de réhabilitations, pour le volet logements, avec un total de 7 cités finalisées de 2019 à 2024 soit 1 265 logements livrés au titre de l'ERBM (271 logements pour 2024).

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite du volet urbain :

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des études opérationnelles sur les cités démarrées en 2023 et le démarrage des études pour Méricourt et Sallaumines. De plus, des premières livraisons d'opération de travaux ont pu être inaugurées.



Livraison du chemin des filatiers (Sains en Gohelle)



Finalisation des travaux sur l'espace public (Liévin- Genettes)



Livraison des dernières phases du volet urbain de l'îlot Parmentier (Lens)

Finalisation des études urbaines des cités du 2ème triennal :

Le service copilote, dans un cadre partenarial, les études urbaines pré-opérationnelles. En 2024, quatre études du second triennal ont été finalisées, portant à six le nombre total d'études achevées. Ainsi, l'ensemble des études urbaines du deuxième triennal engagées depuis 2022 ont désormais été menées à terme.

Le cofinancement de la CALL, porté à 50% du coût de l'étude urbaine, s'élève ainsi à 333 913 €.

Mobilisation des subventions pour le volet urbain :

2 dossiers ont été déposés en 2024 pour lesquels des arrêtés de subventionnement ont été réceptionnés. Ces nouveaux financements amènent un engagement de 1 482 223 € du fonds État-Région ERBM sur les opérations du territoire communautaire entre mai et décembre 2024.

La CALL a également délibéré et conventionné à hauteur de 282 602 € pour les opérations 2024 dans le cadre de ses conventions d'accompagnement au reste à charge des projets ERBM (10 à 15%).

Enfin, le service a participé à l'appel à projet FEDER en accompagnant la commune de Méricourt dans la constitution du dossier pour un montant de 6 350 639 €, financé à 70%.

Ces financements permettent d'identifier le service comme un partenaire majeur dans le financement des projets ERBM de la CALL.

Avancement des demandes de financement réhabilitation – ERBM et Accélération PALULOS

Quatre nouvelles tranches de financement ont été annoncées au titre du programme accélération PALULOS en 2024. Les financements de ces tranches seront inscrits sur l'exercice 2025 :

- Tranche 3 et 4 de la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens : 118 + 147 ATH (= améliorations thermiques de l'habitat)
- Tranche 1 de la Cité 2 de Béthune à Mazingarbe : 115 ATH
- Tranche 1 de la Cité 4/5 Sud de Méricourt : 237 ATH + GR (= grosses réparations)

Le service participe au suivi et à l'animation des instances dédiées aux opérations relevant de l'accélération PALULOS.

Dans le même temps, les deux dossiers annoncés en 2023 concernés par l'accélération PALULOS ont été inscrits en 2024 pour un total de 733 000 €.





Logements réhabilités Cité 10 de Sains -en- Gohelle, Cité du Parc à Méricourt et Cité 5/12 de Sallaumines

Revue de projet ERBM 2024 :

Le service a organisé au mois de juin une revue des projets ERBM, étalée sur trois jours, l'objectif étant un partage d'informations entre l'ensemble des partenaires, et l'évocation des sujets nécessitant une attention particulière.

Enfin, le service a accompagné le bailleur Pas-de-Calais Habitat et les villes de Grenay et Loos-en-Gohelle, ainsi que le bailleur Maisons et Cités et la ville de Sallaumines, dans la formulation de demandes de dérogations DHUP pour la reconstitution d'une part des logements démolis, dérogations accordées.

PERSPECTIVES 2025 :

- Accompagner les villes à la mise en place des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et dans les premières phases de travaux,
- Mesurer l'impact des programmes et articuler le volet habitat et les besoins en reconstitution liés aux projets impliquant des démolitions en lien avec le service habitat et l'ensemble des partenaires,
- Poursuivre le suivi des projets et organiser l'articulation entre les partenaires,
- Suivre la rénovation des logements des cités ERBM et des projets « accélération PALULOS »,
- Organiser la comitologie annuelle sous forme de COTECH et de « revues de projet »,
- Anticiper la gestion urbaine de proximité (GUSP) en lien avec le service NPNRU pour les cités ERBM en travaux ou en attente,

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale vise à unifier les différentes composantes de la société en luttant contre les exclusions, en renforçant le lien social et en favorisant la participation citoyenne. Elle repose sur des valeurs fondamentales comme l'équité, la dignité, l'autonomie et l'inclusion.

La Direction de la cohésion sociale de la CALL intervient dans des domaines variés, allant de la Politique de la Ville ou la compétence obligatoire- à des actions volontaristes (santé, accès aux droits, lutte contre les discriminations ...), en adoptant une approche transversale et collaborative.

Son projet s'articule autour de quatre enjeux majeurs :

- **Le sens : évoluer vers une politique d'inclusion plutôt que d'exception, en dépassant les limites géographiques et stratégiques.**
- **La transversalité : soutenir les autres services et acteurs locaux dans le champ social.**
- **La mutation : adapter en permanence les méthodes et postures pour répondre aux besoins des projets.**
- **L'agilité : anticiper les changements dans un environnement complexe et coordonner les actions pour une performance publique et un bien-être collectif.**

La participation des habitants, notamment à travers des initiatives comme le Labo (espace de co-construction et d'expérimentation), est essentielle.

L'année 2024 a marqué une étape clé dans le renforcement de ces politiques.

UNE REFONTE AMBITIEUSE DU CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 »

L'année 2024 a marqué un tournant décisif avec la finalisation du nouveau Contrat de Ville, fruit d'une démarche participative mobilisant près de 600 acteurs. Ce cadre stratégique, résolument inclusif, s'articule autour de trois piliers : prévenir/repérer, agir, coopérer. Il consacre la participation citoyenne comme socle de la gouvernance, intégrant notamment la « Proclamation » rédigée par un collectif d'acteurs et officialisant le Labo comme instance clé en matière de participation des habitants.



Avec un budget global dépassant 2 M€, complété par des financements communaux, intercommunaux et régionaux, ce contrat incarne une vision renouvelée de la Politique de la Ville, dépassant les logiques géographiques pour embrasser une approche holistique des territoires et des parcours individuels. A ces montants s'ajoute l'enveloppe de près de 90 000 € engagée sur les fonds propres de la CALL qui a permis de soutenir 10 projets dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) cohésion sociale.

En décembre 2024, une nouvelle convention intercommunale a été signée pour renouveler le dispositif d'abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le cadre du Contrat de Ville. Ce dispositif, lié à la Politique de la Ville, concerne les logements sociaux situés en quartiers prioritaires.

La convention, issue d'un dialogue entre l'État, la Communauté d'agglomération, 8 communes signataires (plus 2 en projet) et les bailleurs, prévoit une enveloppe financière d'environ 1,2 M€. La CALL joue un rôle d'accompagnement, laissant aux communes la liberté d'adhérer ou non au dispositif et de négocier leurs plans d'action avec les bailleurs.

En tant que pilote de la Politique de la Ville, la CALL animera une instance de dialogue pour actualiser le diagnostic territorial, évaluer l'impact de l'abattement et promouvoir des actions sociales innovantes.

UNE MOBILISATION RENFORCÉE AUTOUR DES DROITS ET DE LA JUSTICE SOCIALE

La CALL a consolidé son engagement en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, allouant 65 500 € à des associations dédiées.

En partenariat avec le Tribunal Judiciaire de Béthune, la modernisation de la Maison de Justice et du Droit de Lens, via une dématérialisation de ses outils et une participation active à des événements nationaux (journée de l'accès au droit, nuit du droit), a permis de sensibiliser plus de 200 personnes et d'accompagner près de 9 000 administrés.

Par ailleurs, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a souligné

l'importance d'un diagnostic territorial approfondi, s'inscrivant dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire. C'est ainsi qu'en 2024 ont débuté les rendez-vous avec les communes pour alimenter la photographie du territoire par les réalités du terrain en matière de tranquillité publique.

Enfin, dans le cadre du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD), la CALL s'est engagée avec l'IREV et le Réseau RECI dans une démarche de qualification nationale pour promouvoir l'égalité dans l'accès au logement social.

UNE POLITIQUE DE SANTE VOLONTARISTE ET INNOVANTE

La santé, politique volontariste de la CALL, s'impose comme un enjeu majeur en matière de cohésion sociale. Le parti-pris est celui d'une approche de santé communautaire.

Avec la reconduction d'enquêtes populationnelles dans 6 nouvelles communes volontaires, en collaboration avec l'AFERTES et l'organisation de six petits déjeuners santé réunissant une quarantaine de partenaires locaux, le service d'appui aux politiques territoriales éducatives et de santé a assis sa posture de facilitateur et de mise en réseau des acteurs du territoire.

L'Atelier Santé Ville (ASV) a poursuivi son activité d'accompagnement à l'ingénierie de projet et la mise en place d'actions concrètes (exemple : défi bien-être des centres sociaux) sur les territoires tandis que l'arrivée de deux Adultes Relais Médiatrices Santé (ARMS) a permis d'accompagner 98 personnes et d'animer 14 ateliers collectifs.

La préparation du Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2028, fondé sur un diagnostic territorial partagé, témoigne d'une approche collaborative et prospective orchestrée par la nouvelle coordinatrice du dispositif. Intégrant le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) que la CALL soutient financièrement, cet enjeu prégnant car préoccupant est également investi.





FOCUS

UN LABORATOIRE VIVANT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le Labo, espace itinérant de formation et de coproduction, a tenu sept sessions en 2024, rassemblant jusqu'à 135 participants à la journée « le Labo se refait une santé ». Ce dispositif, désormais intégré au schéma de gouvernance du Contrat de Ville, a joué un rôle central dans l'élaboration de ce dernier. Son apéro bilan en décembre, organisé sous forme d'ateliers déambulatoires à la Maison Syndicale de Lens, a illustré son dynamisme et sa capacité à fédérer habitants, élus et professionnels autour d'objectifs communs.

Pour rappel, le Labo est un lieu ressource, d'échanges permanents, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation. Il est ouvert à tous : habitants, élus, professionnels, associations. Le Labo est itinérant : il est organisé dans les communes qui sont prêtes à l'accueillir au-delà d'un simple prêt de salle dans la mesure où chaque Labo est préparé en amont avec les équipes de la commune.

Parce qu'il est inscrit dans une démarche ascendante, le Labo commence toujours par un temps d'écoute des habitants investis dans des actions. Une occasion de valoriser cette participation active à la vie de leur quartier, de leur ville et on l'espère à travers le Labo à la vie de leur agglomération. Cet espace a aussi permis de faire connaître la CALL et en quoi elle intervient dans le quotidien de ses habitants.



PERSPECTIVES 2025

VERS UNE COHESION SOCIALE TOUJOURS PLUS INCLUSIVE
L'année à venir s'annonce riche en initiatives : signature et mise en vie du CLS, extension des permanences des ARMS, renforcement des actions de médiation santé en milieu rural, engagement renouvelé dans l'accès aux droits et consolidation du rôle du Labo dans la gouvernance territoriale avec la mise en œuvre d'une formation-action pour l'accompagner. En Politique de la Ville des défis seront à relever : celui d'une meilleure mobilisation du droit commun mais aussi l'enjeu des coopérations, à commencer par le réseau des chefs de projets communaux pour mieux répondre à leurs attentes.

La CALL, avec une intervention transverse à la fois sur ses politiques obligatoires et volontaristes, montre que la cohésion sociale n'est pas seulement une politique publique : c'est le ciment des différences, une alchimie où les liens se tissent non pas malgré les fractures, mais grâce à elles, en faisant des divergences des ponts plutôt que des murs. En 2024, chaque action menée par la Direction cohésion sociale, en s'appuyant sur la mise en mouvement de tous les acteurs, s'inscrit dans un processus dans lequel aucun habitant n'est exclu autour d'un mot d'ordre : LA SOLIDARITE !

03.

LA CALL AVANCE

P.44 > AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE
P.46 > PLANIFICATION ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE
P.48 > DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
P.54 > MOBILITÉ DURABLE
P.55 > FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET INNOVATION

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

L'activité du service Aménagement des Espaces Économiques a pour objectif de contribuer au développement économique du territoire en proposant une offre foncière de qualité aux entreprises, qui passe par :

• L'optimisation des parcs d'activités existants ;

• L'aménagement de nouvelles zones d'activités durables ;

• Le reclassement et la requalification des friches.

La conduite des opérations est assurée par le Pôle Ingénierie et maîtrise d'ouvrage (p87-88).

Dans ce cadre, l'action du service en 2024 s'est portée sur :

- La négociation pour l'acquisition du site NOROXO à Harnes
- L'extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle ;
- Le suivi des contrats de concession d'aménagement, clôture de la concession Extension de la ZAC An 2000
- La réalisation des dossiers de subventions pour la ZAL Bellevue à Harnes

EXTENSION DE LA ZAC QUADRAPARC

Les travaux ont débuté au printemps 2023 et se sont terminés fin 2024 à l'exception des plantations.

Le marché d'aménagements paysagers a pu débuter et la CALL en a profité pour organiser deux journées de plantation citoyenne, en avril et novembre, dont ont pu bénéficier des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école des Alouettes de Bully-les-Mines.

NÉGOCIATION POUR L'ACQUISITION DU SITE NOROXO À HARNES

Depuis plusieurs années, la CALL a noué des relations avec la société Noroxo (appartenant à Exxon Mobil), ce qui lui a permis d'être associée au suivi des importants travaux de dépollution par le propriétaire sur son site de Harnes.

Cette emprise, d'environ 35 ha, a donc été remise en état pour un usage d'activités, conformément aux attentes réglementaires formulées par la DREAL.

Environ 20 ha pourront être redéveloppés pour de l'activité économique, 15 ha restant inconstructibles car trop impactés par la pollution du sol. La création d'une installation photovoltaïque pourra néanmoins être envisagée.

Une servitude d'utilité publique a été instaurée et inscrite au PLU de la ville de Harnes.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique, la CALL a fait réaliser un schéma directeur pour le site, incluant le désenclavement de la ZAL Bellevue.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce schéma directeur, la CALL a mené des négociations visant à acquérir le foncier, lesquelles ont porté à la fois sur le prix et sur les conditions particulières de vente, le site restant grevé d'importantes restrictions d'aménagement et d'usage.

Un accord a été trouvé au prix de 650 000 € HT, avantageux pour l'EPCI qui a délibéré pour acquérir le site le 2 octobre 2024.

CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT « EXTENSION DE LA ZAC AN 2000 »

Au 31 décembre 2023 a pris fin le contrat de concession d'aménagement de l'extension de la ZAC An 2000, qui a lié la CALL et la SEM Territoires Soixante-Deux durant plus de 21 ans.

Concession multisite, avec de nombreux îlots opérationnels à vocations diverses (espace public, habitat, activités, commerce), cette opération d'aménagement a permis, avec le concours financier de la CALL de restructurer certains secteurs de Liévin : secteur de la poste / rue chevalier de la Barre, Cap Liévin, ZAL de l'Abregain…

L'insertion dans le tissu urbain des différentes opérations a multiplié les maîtres d'ouvrage compétents et la rétrocession des biens de retour a nécessité une importante concertation avec la ville de Liévin et le conseil départemental.

LES JARDINS DE L'ARTOIS

L'année 2024 a été marquée par le lancement des études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la ZAC des Jardins de l'Artois sur Aix-Noulette et Bully-les-Mines. La première étape a consisté à acter les procédures administratives et juridiques en lien avec les Codes de l'urbanisme et de l'environnement, à mener au regard de l'antériorité du dossier.



Modélisation de l'extension Quadraparc. © Polygone

PERSPECTIVES 2025

2025 verra la poursuite des actions engagées en 2024 :

- Lancement d'un appel à promoteurs pour la réalisation d'un village d'activités tertiaires sur la ZAC de la Glissoire, à l'occasion du SIMI
- Acquisition du site Noroxo à Harnes et lancement du marché de Maîtrise d'œuvre
- Accompagnement du service attractivité implantation pour réaliser les interventions nécessaires à l'accueil d'entreprises sur le territoire.
- Suivi de la concession d'aménagement Pôle d'Excellence Sportif – Vivalley Campus de la SEM Territoires Soixante-Deux et préparation de la clôture du contrat (au 31 décembre 2025).
- Suivi des travaux de requalification des ZAE en lien avec les services techniques de la CALL

PLANIFICATION ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE

3 chargés de mission, 1 gestionnaire administrative et financière et 1 cheffe de service ont géré :

- **Les financements extérieurs pour divers projets communautaires et communaux**
- **La clôture des fonds de concours FCCR et FIF.**
- **Le suivi de la planification urbaine règlementaire**
- **Le Système Alimentaire Territorial Durable.**

FAITS MARQUANTS 2024

INGÉNIERIE FINANCIÈRE :

- 6 nouvelles subventions, représentant 3 586 961 € :
  - FEDER : 1 796 731 € - EuroVelo 5
  - ACTES - Conseil Régional : 750 000 € - salle polyvalente de Souchez
  - Agence Nationale du Sport : 580 000 € - Centre Nautique de Harnes
  - AFIT -Conseil Départemental : 250 000 € - performance énergétique du Centre Nautique de Harnes
  - FNCCR CHENE 4 : 160 000 € - Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE).
  - FRATRI (Conseil Régional) : 50 230 € également sur le SDIE.
- Total annuel perçu (acomptes et soldes) : 2 662 633 €
- Candidature écoquartier JAURES à Liévin lauréate à l'AAP FEDER « requalification des espaces délaissés et dégradés »
- Finalisation de la candidature « RENOMIZE » au Programme HORIZON EUROPE (SDIE)
- Fonds d'Intervention Foncière (FIF) : clôture du Fonds (résiliation de 6 conventions avec Noyelles-sous-Lens)
- Appui aux Directions :
  - Tourisme Patrimoine Culture et Sport + Finances pour solde de la participation régionale de 138 k€ sur la réfection des espaces paysagers du mémorial « Notre Dame de Lorette »
  - Patrimoine et Cadre de Vie pour l'audit ADEME au titre du cofinancement de l'installation de composteurs (16 256 €).
- Lauréate de l'AMI « Dispositif d'Accompagnement Collectif Budget Vert » du Cd2E, la CALL a bénéficié de 6 sessions de formation d'échelle régionale

PLANIFICATION ET OBSERVATION TERRITORIALE

- Avis rendus sur les PLU communaux :

  En matière de planification urbaine, la CALL assure la mise en œuvre de son projet de territoire en lien avec les communes concernées. De façon plus générale, la CALL assure une mission de conseils aux communes. L'agglomération les accompagne à leur demande dans leurs projets d'aménagements ou d'évolution des PLU sur les volets relatifs aux compétences CALL.

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'avis rendus annuellement	10	7	15	12	10

Approbation/ poursuite de révision générale, suivi de révisions/modifications de PLU : Annay-sous-Lens, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Carency, Hulluch, Liévin, Sallaumines, Vimy, …

- Avis rendus sur les règlements locaux de publicité (RLP)
  - Elaboration du RLP de Lens
  - Révision générale du RLP de Loison-sous-Lens
- Contribution à l'élaboration de documents de programmation :
  - Avis ICPE
  - Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA),
  - Carte Stratégique de Bruit (CSB)
  - Participations aux réunions du SCOT sur l'élaboration du nouveau SCOT et rencontre périodique avec les collaborateurs du SCOT
  - Participation aux réunions des PLUs ou PLUis des communes limitrophes : CC Osartis-Marquion

- Participation aux commissions de sécurité de site
- Conseil et accompagnement sur dossiers et projets structurants en transversalité avec les autres services de la CALL (principalement le service mutualisé ADS) et les 36 communes.

Fait marquants 2024 : avis CALL sur arrêt projet du futur SCOT LLHC (consultation des Personnes Publiques Associées)

- Observatoire territorial (**https://extrapole.agglolenslievin.fr/planification-urbaine**) :
  - Poursuite du recensement de la consommation foncière/compte foncier
  - Mise à jour des données en matière de planification
  - Mise à jour des données démographiques en matière de recensement de la population

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE :

- 2 nouveaux partenaires : Solaal et Vrac Artois ; soit 8 conventions financières pluriannuelles représentant une dotation totale CALL de 140 000 € environ
- Candidatures AAP lauréates :
  - « Une Seule Santé » : ARS : 94 308 € ; DRAAF : 33 200€ ; ADEME 33 200€ ; 106 708 €
  - « AIDAB 2024 » AEAP : 18 186 €
  - « AAP PAT Niveau 2 » DRAAF : 113 430 €
- Lancement consultation AMO pour restauration collective mutualisée.
- Lancement du 2e AMI Alimentation Durable : 8 projets subventionnés pour un total de 29 996 € .
- 3e édition du marché intercommunal « Panier Local » : 47 exposants sur 14 marchés entre mai et octobre 2024.
- « Défi alimentation durable » : 89 foyers accompagnés via 5 challenges thématiques, 31 ateliers, un lancement et une clôture/remise de prix.
- 6 associations d'aide alimentaire ont récupéré 208 tonnes de produits frais, équivalant à 416 000 repas.
- « Dispositif PANIERS » : 8 territoires engagés en Région, dont la CALL, pour un total de 22 759 paniers distribués, 1200 foyers touchés, et 130 ateliers de sensibilisation.

PERSPECTIVES 2025

Ingénierie financière

- Consolider la fonction AMO ingénierie financière pour le compte des directions de la CALL et des communes en lien avec le service commun « réhabilitation thermique et accompagnement des communes » et le développement du Fonds de Concours Transition Durable : conseil pour les opérations en MO communales et recherche-suivi de subventions pour celles en mandats.

Planification et observation territoriale

- Révision/modification des PLU de Ablain-Saint-Nazaire, Carency, Hulluch, Liévin, du PLUi-H CABBALR, …
- Contribution aux Plan Climat Air Energie (PCAET)
- Participations aux rencontres du Club PLUi DDTM : « Planifions nos Territoires »
- Rencontre périodique avec les collaborateurs du SCOT.
- Mise à jour régulières des données collectées dans le SIG urbanisme.

Système Alimentaire Territorial Durable :

- Reconduction des partenariats et poursuite des actions en cours (cf. supra)
- Gestion et animation de l'AMI « Alimentation durable » et d'un fonds de concours pour l'installation maraîchère.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Après la labellisation de notre agglomération au nouveau programme Territoires d'Industrie l'année dernière, 2024 a été marquée par les premières actions renforçant le tissu industriel local, mais aussi un nouveau partenariat avec la Région Hauts-de-France permettant d'accompagner financièrement commerçants, artisans, TPE et PME dans leur projet de développement. Une nouvelle gouvernance des acteurs de l'emploi s'est également mise en place pendant que la dynamique à l'œuvre dans l'économie résidentielle se poursuit et que l'entrepreneuriat, notamment en QPV, continue à essaimer.

FAITS MARQUANTS 2024

Le renouveau industriel du territoire

Labellisée en 2023 sur la phase II du programme Territoires d'industrie, l'agglomération de Lens-Liévin au côté de celle d'Hénin-Carvin, s'est investie sur une feuille de route et le recrutement d'un chef de projet pour trois ans, avec l'objectif d'animer et suivre le plan d'actions du territoire, notamment à travers des échanges directs avec les industriels (près d'une trentaine cette année) permettant de répondre à leurs multiples besoins sur plusieurs thématiques :

- La transition écologique et énergétique (performance & amélioration, décarbonation, RSE) ;
- La recherche de financement dans le cadre de projet d'investissement productif ;
- Les enjeux en matière de ressources humaines (recrutement, structuration de service, turn over)…

Outre le recensement des besoins individuels, l'animation collective du tissu industriel permet de créer du lien dans la filière, de développer un business local, de détecter des synergies et de partager de bonnes pratiques. Pour y contribuer, une série d'événements s'est mise en place.

Cela a démarré le 9 octobre avec un afterwork dédié à l'étude de préfiguration à l'Écologie Industrielle Territoriale lancée sur le territoire de Lens-Hénin. La détection de synergies entre industriels instaure en effet un enjeu d'attractivité et de pérennisation d'implantation stratégique pour le territoire.

Sur l'axe emploi, une task force « Team indus' » permet de traiter la thématique ressources humaines et selon les cas, de déclencher une offre de service avec plan d'actions. Cette « Task Force » est par exemple intervenue pour accompagner CRVO en Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) de près de 50 salariés cette année.

Au total, c'est ainsi 18 projets représentant 575 millions d'euros d'investissements qui ont été recensés sur l'agglomération dans le cadre du programme Territoire d'industrie, et 210 emplois qui ont été pourvus dès cette année et le début de l'année 2025 dans le secteur industriel.

Parmi les plus notables, on ne peut s'empêcher de citer l'extension de la société Mc Cain à Harnes avec plus de 300 millions d'euros d'investissements dans l'installation de nouvelles lignes de production assurant par ailleurs la pérennité du site.

A Lens, Nexans prévoit d'investir 90 millions d'euros dans un projet de four supplémentaire permettant le recyclage du cuivre. RECYTECH à Fouquières-lez-Lens annonce un investissement de l'ordre de 70 millions d'euros pour accompagner, à l'horizon 2029, la décarbonation de l'industrie sidérurgique par la construction d'un second four et la création de 30 emplois supplémentaires.

Enfin, 2024 a également été marquée sur le front industriel, par la reprise de la société DURISOTTI à Sallaumines par GTE automotive, groupe industriel familial, qui l'ambition de créer sur notre territoire un véritable centre européen de la mobilité décarbonée. La reprise est accompagnée par notre agglomération via une avance remboursable de 600 000 € contribuant à la sauvegarde de 165 emplois et offrant la perspective d'en créer de nouveaux.

Un nouveau partenariat avec la Région Hauts-de-France pour accompagner financièrement le développement du tissu économique local

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, un nouveau partenariat avec la Région Hauts-de-France a été instauré sur les dispositifs d'aides aux entreprises. La Communauté d'Agglomération a ainsi décidé de centrer prioritairement ses interventions sur trois catégories d'entreprises :

- La croissance des TPE et PME, qui constituent l'essentiel de notre tissu économique en mobilisant les dispositifs d'aide au développement des TPE Artisanales, Commerciales et de Service (DACS), et l'aide au développement des PME,
- L'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS avec les dispositifs INV'ESS (aide à l'investissement) et BUSIN'ESS (aide au fonctionnement),
- Le soutien aux commerçants et artisans avec l'aide à l'amélioration des lieux d'accueil des TPE (REHA).

Deux temps forts ont été organisés pour présenter conjointement avec la Région Hauts-de-France ces différents dispositifs : le premier consacré aux aides financières destinées aux entreprises, le 13 septembre à Vivalley qui a rassemblé plus de 150 participants, et un second destiné aux acteurs de l'ESS le 12 novembre dans les locaux du toit commun.

C'est ainsi qu'en 2024, 9 entreprises ont bénéficié de ces dispositifs pour un montant d'aides de 201 404 € contribuant à la création de 20 emplois (dont par exemple la maison de la presse le Chevalet bleu à Liévin, la chocolaterie Petit Grandeur à Grenay ou encore Standing Véranda à Vendin-le-Vieil).

La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance des acteurs de l'emploi sur le territoire

Pour répondre au défi de la réindustrialisation du territoire et aux dynamiques locales, une révision de la gouvernance des acteurs de l'emploi s'est progressivement mise en place en deux étapes.

Tout d'abord, la mise en place progressive de la loi « Plein emploi » (du 18 décembre 2023), induisant plusieurs ajustements au sein de l'écosystème territorial de l'emploi. Cette réforme qui vise à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises a notamment instauré les Comités locaux pour l'emploi, la nouvelle instance de pilotage des politiques d'emploi renforçant le rôle de l'agglomération au sein du nouveau « réseau pour l'emploi. »

L'année 2024 dans ce domaine a surtout été marquée par une évolution majeure dans l'organisation des structures emploi du territoire. La Mission Locale a en effet procédé à l'absorption de la Maison de l'Emploi et des PLIE de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, donnant naissance à une structure unifiée : **la Maison de l'Emploi et de l'Insertion.**

Cette fusion-absorption réalisée en mars 2024 a produit ses effets de manière rétroactive au 1er janvier 2024. Elle a nécessité un important travail de coordination entre la nouvelle entité et les deux intercommunalités concernées, la CALL et la CAHC. Ce processus ambitieux a permis de mutualiser les ressources, de renforcer l'efficacité et la visibilité de la structure.

Parmi ses résultats, relevons :

- **Concernant le public 16-26 ans**

En 2024, 5 972 jeunes ont été accompagnés, soit une légère baisse de 3 % par rapport à 2023.

Le nombre de nouveaux accueils est également en recul, avec une diminution de 5 %.

En revanche, le nombre de jeunes orientés vers l'apprentissage est en hausse de 7 %, atteignant 489 bénéficiaires.

Par ailleurs, 6 569 entrées en emploi ont été enregistrées sur la période.

- **Concernant le public en situation de fragilité – ex-PLIE de Lens-Liévin**

La MEI a suivi 1 362 personnes en 2024, dont 303 nouveaux entrants. Elle a enregistré 813 sorties positives sur l'année. En complément, 319 055 heures ont été effectuées dans le cadre des clauses sociales d'insertion.

Par ailleurs, plusieurs actions significatives ont été poursuivies afin de renforcer les démarches d'insertion, notamment : « Faites de votre âge une force », « Actions 100 % public féminin » ou encore « Les entreprises s'engagent ».

La MEI a également continué ses missions traditionnelles en matière d'orientation et de découverte des métiers à travers la mise en place des événements « Osons nos talents » qui ont rassemblé 239 participants et mobilisé 40 partenaires.

Pour compléter le panorama dans le secteur de l'emploi et de l'insertion, mentionnons que l'école de la 2ème chance a, quant à elle, accompagné 169 jeunes d'une moyenne d'âge de 19 ans sur le site de Liévin. 64 % étaient des hommes et 36 % des femmes. 37 % étaient issus de QPV.

Elle a proposé également des actions sectorielles autour de la logistique, la pâtisserie, la grande distribution et le bâtiment et des actions autour de la mobilité, de l'acquisition de compétences psychosociales, ou encore de la gestion du budget.

Enfin, la plateforme PROCH'EMPLOI a quant à elle permis la mise à l'emploi de 111 personnes (CDD, CDI, alternance).

Tous ces partenaires, y compris France Travail, sont pleinement mobilisés pour accompagner les besoins en recrutement et en formation des entreprises du territoire. Des échanges réguliers sont ainsi organisés entre toutes ces structures et la CALL afin de faire le point sur les besoins du territoire.

PERSPECTIVES 2025

Booster l'entrepreneuriat notamment en QPV

L'un des enjeux majeurs du territoire marqué par la culture du salariat est le développement de l'entrepreneuriat. Avec cet objectif, la CALL contribue financièrement aux actions déployées dans ce domaine par : Initiative Gohelle, la BGE, le réseau Entreprendre Artois et Germinal.

L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 236 projets sur le territoire (contre 197 en 2023), induisant la création et le maintien de plus de 375 emplois. Le montant global des prêts d'honneur accordés s'élève à 617 067 € (il était de 562 500 € en 2023 et 426 500 € en 2022), ainsi investi au profit de l'entrepreneuriat sur l'agglomération.

Ce soutien à la création d'entreprise se réalise également en partenariat avec la Politique de la Ville en accompagnant le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes concernées. L'outil « Cap quartier » proposé par Pas-de-Calais Actif qui attribue une prime à la création/reprise d'entreprises aux porteurs de projets résidant en QPV a ainsi permis la création de 5 sociétés. L'association Émergences 62 avec sa « caravane connectée à entreprendre » a accompagné, quant à elle, 90 personnes dans leur projet de création (c'était 86 en 2023), et 70 personnes ont bénéficié de l'action proposée par l'association « la Cravate solidaire » qui optimise les chances de réussite à l'entretien d'embauche de public en insertion/réinsertion. La BGE a aussi mis en place une action nouvelle baptisée « Entreprendre sa vie » qui s'est donnée comme objectif de sensibiliser et détecter une trentaine de projets portés par des habitants en QPV.

En matière d'hébergement, trois nouvelles entreprises (RT BATIMENT, SM DIAG et M.I.E.) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 10 emplois. Le taux d'occupation des ateliers est de 100 %, et celui des bureaux de 90 %.

Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, deux nouvelles entreprises (HECOMODO et ERNERGYCARE) ont élu domicile en 2024, induisant la création de 15 emplois, pour atteindre un taux d'occupation de 65 %.

Enfin, en partenariat avec l'association DREAMAKERS, un camp de l'innovation, deux ateliers collectifs et le lancement du programme Imagine Demain ont permis de sensibiliser 210 jeunes à la création d'entreprise.

Une dynamique à l'œuvre dans l'économie résidentielle

Le commerce, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire sont des vecteurs essentiels de l'activité économique du territoire synonyme de proximité, de cohésion sociale et d'emplois non délocalisables. Un chiffre illustre la dynamique à l'œuvre sur l'agglomération : le nombre d'artisans a progressé de 8 % entre 2015 et 2024 pour atteindre le chiffre de 186 artisans/10 000 Hbts en 2024.

Ce résultat, fruit du partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, trouve également un prolongement avec le succès jamais démenti du Salon International des Métiers d'Art, qui après une année d'absence, a retrouvé en 2024 son public (17 000 visiteurs).

Le commerce n'est pas en reste, avec 14 dossiers aidés en 2024 (autant qu'en 2023) pour un montant total d'aides au loyer pour donner un coup de pouce à leur ouverture de 35 000 €, sur diverses communes comme Méricourt, Vimy, Lens…

Le rôle de la CALL, en Economie Sociale et Solidaire a aussi évolué avec le premier événement organisé par notre intercommunalité à l'occasion du mois de l'ESS sur ce thème mêlant entreprises traditionnelles et acteurs de l'ESS sur le thème « Pour une entreprise responsable et engagée ».

L'entrée de la CALL dans le capital de SCIC de son territoire l'année dernière n'est pas passée inaperçue, des agglomérations de la Région comme Valenciennes Métropole ont voulu connaitre les ressorts de cette implication, et sont venues à notre rencontre mais aussi des écoles comme Sciences Po Lille, curieuse de découvrir ce rôle précurseur de la CALL en ESS.

Par ailleurs, le partenariat avec Pas-de-Calais Actif, acteur incontournable du financement de l'ESS, a permis d'accompagner 52 structures, pour plus de 1,9 million de prêts garantis, et 729 ETP créés, consolidés ou sauvegardés.

Un programme d'animation en préparation pour 2025

Au-delà des animations déjà présentées dans les différentes thématiques, l'année 2024 a été aussi celle de la poursuite des rencontres avec les entreprises du territoire, mais également de la préparation de la deuxième édition du Green Business Forum, prévue le 27 mars 2025 à l'Aréna stade couvert de Liévin. Cette année de préparation a permis de structurer l'événement, de rechercher les exposants et de concevoir le programme de conférences.

ATTRACTIVITÉ – IMPLANTATIONS DES ENTREPRISES

Au sein de la Direction du Développement Economique, de l'Attractivité et de l'Emploi, le service Attractivité et Implantation des Entreprises (3 chargées de mission, 1 cheffe de service) a pour missions principales :

- de favoriser et d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire,
- de faciliter le quotidien des entreprises installées au sein des parcs d'activités ou des immeubles communautaires,
- de participer à, ou d'initier, toute démarche de promotion économique et de valorisation du territoire.

Une chargée de mission « immobilier d'entreprises » a rejoint l'équipe au 2nd semestre 2024, suite au départ à la retraite de l'agent en poste sur ces fonctions.

Ce remplacement s'est avéré utile pour maintenir réactivité et efficience dans les pratiques développées par le service et les réponses apportées aux sollicitations des entreprises. En effet, l'instruction des demandes d'implantation ou d'extension d'entreprises sur le territoire nécessite aujourd'hui de composer avec de multiples facteurs : transition écologique et énergétique, contexte de plus en plus fluctuant, offre foncière restreinte et le plus souvent contrainte, marché de l'immobilier peu dynamique, …

FAITS MARQUANTS 2024

IMPLANTATION / DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Après un 1er semestre très dynamique à l'image des années précédentes, le second semestre 2024 a été marqué par une rupture avec une baisse sensible des demandes qualifiées, reflet d'une conjoncture moins porteuse (conflits mondiaux et leurs répercussions, difficultés à obtenir des financements bancaires, …).

Pour autant, plus de 70 contacts ont été enregistrés et plus d'une cinquantaine de dossiers sont restés actifs tout au long de l'année.

Foncier nu

4 délibérations pour la cession ou la location de terrains en zone d'activités ont été prises impliquant une consommation foncière de 7 hectares (avec des surfaces allant de 8 000 m² à 2,5 ha, la surface moyenne étant de 1,7 ha). Les transactions à venir devraient permettre de maintenir, transférer ou créer un peu plus de 600 emplois au cours des 3 prochaines années.

Les projets qui vont être développés sur le territoire relèvent autant de groupes internationaux déjà présents sur le territoire (Mc Cain) que d'entreprises, plus locales, ayant choisi d'y poursuivre leur développement (RAMERY Environnement) ou d'y relocaliser leurs activités (SERGEANT).

En mai 2024, à l'occasion de la 7ème édition du sommet « Choose France » (sommet qui accueille les dirigeants de grandes entreprises étrangères pour les convaincre d'investir en France), Mc Cain, groupe canadien leader mondial des produits surgelés à base de pomme de terre, a annoncé un vaste plan d'investissements en France. Plus de 280 M € (sur 355 M€ au total) doivent bénéficier au site de Harnes où l'entreprise est implantée depuis plus de 40 ans.

Le projet « ZENITH » vise à transformer l'usine actuelle vieillissante en « modèle d'excellence opérationnelle » permettant d'asseoir la présence de l'entreprise sur le territoire.

Il devrait être exemplaire pour plusieurs raisons. D'une part, le groupe souhaite limiter significativement l'impact de son activité sur l'environnement. De nombreuses mesures seront prises pour réduire les émissions de CO2, les consommations d'énergie et d'eau par tonne de produits finis et même les odeurs.

D'autre part, une importante réorganisation de l'existant, basée sur un jeu de démolitions/ reconstructions, va permettre un développement maîtrisé des activités au cours des prochaines années. Seul, un terrain de 2,5 ha, propriété de la CALL, sera nécessaire pour mener à bien cette opération d'ampleur.



© McCain

L'ensemble des investissements devrait être mené sur 5 ans et achevé en 2028. Une soixantaine de nouveaux emplois viendront s'ajouter aux 400 salariés actuels.

En octobre 2024, la CALL a cédé le 1er lot de l'extension de Quadraparc, en cours de livraison, à la société SERGEANT. Cette PME d'une cinquantaine de salariés devrait quitter Gavrelle pour venir s'installer à

Bully-les-Mines mi-2025.

Son choix a notamment été guidé par l'excellente accessibilité et la visibilité offertes par le terrain communautaire, situé en façade de l'A21. Un nouveau siège social de 2 700 m² sera édifié sur la parcelle de 8 000 m². Le projet de construction répond aux exigences du cahier des charges architecturales et paysagères de la zone avec un bâtiment soigné et performant thermiquement (façades isolées, toiture végétalisée et équipée de panneaux photovoltaïques).

Le site va en quelque sorte constituer la vitrine de l'entreprise, elle-même spécialisée dans les travaux de bardage, d'étanchéité, de couverture et de rénovation énergétique.



@ Avantpropos Architectes

Structure familiale à l'origine, la SAS SERGEANT a rejoint le groupe SOPREMA, leader français de l'enveloppe du bâtiment en 2022. Depuis le chiffre d'affaires et les effectifs ont connu une belle progression.

De belles perspectives d'évolution sont encore envisagées par la direction. Les nouveaux locaux permettront notamment d'augmenter la capacité de production de l'atelier et de développer une nouvelle activité basée sur l'application de revêtement en enduit projeté.

Une quarantaine de créations d'emplois est attendue dans ce cadre.

Autre projet d'intérêt pour le territoire, celui de la société RAMERY Environnement, également implantée sur le parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes.

Cette entité du groupe de BTP régional souhaite renforcer sa position dans les métiers de la valorisation et du traitement des déchets en développant, prochainement, une unité de préparation de CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir de DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) et de bois recyclé.

L'investissement est estimé à 7 M € et devrait générer une dizaine de créations d'emplois. Le terrain étant situé bord à canal, l'entreprise s'est engagée à recourir à la voie d'eau en sortie de ses installations.

Plusieurs entreprises intervenant dans le domaine de l'économie circulaire sont d'ores et déjà installées ou en cours d'implantation dans la partie portuaire du parc d'activités de la Motte du Bois (PAPREC, RAMERY, ROTOM, GALLOO, ...). Le projet viendra conforter ce positionnement, et plus généralement celui du territoire comme acteur de référence dans ce domaine. Rappelons que la CALL accueille TEAM², pôle de compétitivité national dédié à l'économie circulaire et au recyclage.

Enfin, plusieurs projets initiés antérieurement ont bien avancé durant l'année :

- Les sociétés Ryal, Aïnowa ou encore Foncière du Pivot ont obtenu un PC pour une installation respectivement à Aix-Noulette, Liévin et Mazingarbe,
- Oxypharm et Santé Services HAD ont démarré leurs chantiers sur les parcs d'activités de l'Alouette et Vivalley Park, à Liévin,
- Sodimat Médical a réceptionné le chantier de ses nouveaux locaux au sein de l'extension de l'Alouette à Liévin.

Immobilier d'entreprises

Le patrimoine communautaire à vocation économique compte un ensemble immobilier composé de 12 cellules à usage commercial, situées Square du Grand Condé en hyper centre-ville de Liévin. Construites dans les années 80, ces cellules font l'objet d'une opération de réhabilitation démarrée en 2023 et qui s'achèvera début 2026. Afin de marquer le lancement de la commercialisation de cette offre renouvelée, une opération communication a été organisée début octobre. Cette manifestation qui a réuni l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la création d'entreprises a fait l'objet d'une couverture médiatique. Celle-ci a déclenché plusieurs contacts prometteurs.

Parallèlement, 2 entrées (Toc'Toque le Traiteur, Contrôle Technique Loossois), 6 sorties (Térénéo, Prolaidis, CMA, Sweet Home, Sodimat Médical, Popschool), 1 renouvellement et 2 avenants de prolongation (CD2E, Biclo, Pimms) ont été régularisés au sein des locaux communautaires dédiés à l'accueil d'entreprises.

Enfin, en lien avec le réseau des professionnels de l'immobilier d'entreprises intervenant sur le territoire, le service a été à l'origine de plusieurs prises à bail dans le secteur privé. On notera :

- l'ouverture d'une seconde agence PROXISERVE (plombier/chauffagiste) à Harnes dans ancien centre de tri de La Poste (50 collaborateurs à terme en sus des 60 salariés déjà présents sur la commune),
- l'implantation d'un centre de formation du CFA BTP Haut-de-France dans un local du parc d'activités des Renardières à Lens (5 collaborateurs, 12 jeunes inscrits à fin 2024 sur des formations aux métiers du plâtre et de l'isolation, de carreleur mosaïste, de couvreur et de maçon),
- le maintien de la société FM Médical (négoce de matériel médical) sur le territoire avec le transfert de l'activité et de la quinzaine de salariés de Bénifontaine à Grenay,
- l'arrivée d'une agence SANTERNE Fluides (travaux d'installation électrique, 10 salariés) sur un plateau tertiaire du bâtiment « ORION », inauguré fin 2024 à Lens. Cet immeuble a été développé par la sté ML Consulting. Il jouit d'un emplacement de 1er ordre à proximité immédiate du Pôle Gares, du parc Chochoy remodelé, de la nouvelle piscine et du stade Bollaert-Delelis.

GESTION DES PARCS D'ACTIVITÉS / PROMOTION DU TERRITOIRE

Tout au long de l'année, le service a participé à différentes manifestations d'animation du tissu économique et de promotion du territoire auprès des milieux économiques. Il a notamment assuré la représentation de la CALL sur le stand des Hauts-de-France lors du SIMI, rendez-vous annuel des professionnels de l'immobilier, qui s'est tenu au Palais des Congrès à Paris les 10,11 et 12 décembre.

En collaboration avec nos partenaires institutionnels (communes, chambres consulaires, ...) et les services de la CALL, en particulier les Services Techniques, de nombreuses réponses et solutions concrètes ont été apportées aux sollicitations et aux problèmes signalés par les entreprises évoluant dans les 40 parcs d'activités de la CALL.

- l'identification des propriétaires et des occupants de chaque unité foncière,
- l'identification du taux de vacance de chacune des ZAE.

Ils comportent également une phase de consultation des propriétaires et occupants des ZAE, pendant une période de trente jours, à l'issue de laquelle l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente.

L'ensemble de ces démarches ont été menées à bien par le service durant l'année et l'inventaire produit, en collaboration avec le service Ingénierie Numérique, à la toute fin 2024.

FOCUS

L'INVENTAIRE DES ZAE, UN OUTIL POUR CONCILIER SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'impératif de sobriété foncière dans le développement territorial s'est imposé ces dernières années en réponse à l'augmentation de l'artificialisation des sols et à ses conséquences à la fois sociales et écologiques.

Cet impératif est désormais inscrit dans la **Loi Climat et Résilience** du 22 août 2021 qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) à horizon 2050 et amène les collectivités à établir des stratégies d'aménagement du territoire plus durables et qui limitent, autant que possible, la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Les ZAE représentent une part minoritaire (26 %, source Cerema), mais non négligeable, du foncier artificialisé dont certains usages sont à repenser. Elles ont souvent été construites en extension de la ville pour limiter les nuisances qu'elles pouvaient générer (industrie, logistique...) ou aux abords des axes structurants pour en faciliter l'accès, mais de ce fait ont contribué à l'extension urbaine. Elles ont par ailleurs des emprises au sol souvent importantes, dues à une forte proportion de stationnements en extérieur et à un bâti construit horizontalement.

Concrètement, la loi introduit une réglementation forte autour de toute nouvelle artificialisation et incite les collectivités, mais aussi les entreprises, à interroger leur **gestion du foncier** afin de préserver l'environnement et maintenir une activité économique génératrice d'emplois, de valeurs et d'innovation.

La Loi Climat et Résilience rend notamment obligatoire la **réalisation d'un inventaire des Zones d'Activités Economiques** (ZAE) par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ces inventaires ne doivent pas être conçus comme de simples listes, mais inscrire le territoire dans une démarche globale d'observation au service de la sobriété foncière. Ils doivent obligatoirement contenir les éléments suivants et être actualisés tous les 6 ans :

- un état parcellaire des unités foncières de chaque ZAE, identifiant leur surface,

PERSPECTIVES 2025

- **Participer aux réflexions et aux démarches visant à reconstituer une offre de terrains à vocation économique,** plus qualitative, plus durable et compatible avec les enjeux actuels de sobriété foncière.

  L'offre foncière de la CALL dédiée à l'accueil et au développement des entreprises (40 parcs d'activités / 1 000 ha), est aujourd'hui commercialisée à plus de 95 % ; l'immobilier locatif à 85 %. Un renouvellement foncier, maîtrisé, s'impose pour pouvoir continuer de répondre aux besoins des entreprises et maintenir l'attractivité renouvelée du territoire.

- **Commercialiser les sites d'accueil récemment développés ou réhabilités par la CALL**

  Cela concerne plus spécifiquement :

  - la ZAL Bellevue à Harnes dont les travaux de réhabilitation ont été achevés fin 2024.

  Un peu plus de 4 ha pouvant être scindés en une quinzaine de lots (de 1 500 à 5 000 m²) sont disponibles. L'offre s'adresse plutôt à des TPE ou petites PME.

  - Quadraparc extension et son futur village d'entreprises (Bully-les-Mines, Liévin, Grenay).

  L'extension de ce parc d'activités, livrée fin 2024, jouit d'une excellente accessibilité et d'un effet vitrine remarquable depuis l'A21.

  5 des 8 lots aménagés restent à commercialiser (surfaces allant de 3 700 à 9 400 m²). S'agissant d'emplacements premium, la CALL a fait le choix de relever son niveau d'exigence, tant en termes de contenu de projet accueilli (nature de l'activité, nombre d'emplois créés) que de traitement des constructions. Le service sera particulièrement attentif au respect du cahier des charges de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères établi pour garantir la qualité et la cohérence d'ensemble du secteur.

  - Le Square du Grand Condé, Sirius, Vivalley Center pour ce qui concerne l'immobilier.

MOBILITÉ DURABLE

La compétence Transports et Mobilités a été transférée à l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), Artois Mobilités, afin de garantir une cohérence de service sur les 3 EPCI qui la composent. Néanmoins, la CALL œuvre en complémentarité des actions d'Artois Mobilités. Ainsi, les élus de la CALL ont porté le projet de gratuité des transports à compter du 1er janvier 2026, ont repris la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) auprès des communes, ou mènent des actions liées aux mobilités actives.

FAITS MARQUANTS 2024

La gratuité des transports

Si la décision de la gratuité des transports relève d'Artois Mobilités, la CALL a organisé juridiquement et financièrement cette action, afin d'assurer cette gratuité au 1er janvier 2026, et permettre un remboursement des abonnements dès le 1er janvier 2025.

Approbation du SDIRVE et préparation du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Approuvé en conseil communautaire en juin 2024, puis par la Préfecture en août 2024, le SDIRVE définit les besoins en bornes de recharge du territoire. Sur cette base, la CALL a mené une concertation avec les communes afin d'engager un Appel à Initiative Privée pour désigner un opérateur en charge du déploiement des bornes sur la base des besoins estimés à horizon 2026. Cet opérateur devrait être désigné à l'automne 2025.

Dérogation de la ZFE-m

Le bassin de Lens-Douai, désigné en territoire de vigilance, est concerné par l'obligation de mettre en œuvre une Zone à Faibles Emissions – Mobilités (ZFE-m) au 1er janvier 2025. Une dérogation est possible si l'on démontre que la mise en place d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air ont des effets plus rapides que la mise en place d'une ZFE-m. A l'appui d'un dossier argumenté et illustré par des modélisations, la CALL a activé la dérogation à la mise en place d'une ZFE-m au regard des actions sur la gratuité des transports en commun, le déploiement des bornes de recharge et en faveur du développement des aménagements cyclables.

Actions en faveur des mobilités actives

Afin d'accompagner les réalisations d'aménagements cyclables structurants, notamment l'EV5, la CALL a déployé le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) dans les écoles de 8 communes. L'action a été mise en place au premier semestre 2025.

Au regard des retours positifs sur la mise en place du SRAV dans 8 premières écoles du territoire, le dispositif sera reconduit en 2025, avec l'objectif d'avoir couvert les 36 communes d'ici 2028.

FOCUS

NOUVELLE RÉGLEMENTATION, ÉVOLUTION NOTABLE

La procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement des IRVE

Cette procédure vise à consulter largement des opérateurs économiques, sur la base d'un cahier des charges encadrant le déploiement des bornes de recharge sur le territoire, conformément au SDIRVE. Elle doit aboutir au choix d'un lauréat qui devra déployer 160 points de charge minimum sur les 36 communes (minimum de 2 points de charge par commune) ; il disposera d'une exclusivité d'implantation sur le domaine public pendant 2 ans maximum, en concertation avec les communes, avec une autorisation d'occuper le domaine public pendant 17 ans maximum pour garantir son modèle économique. L'autorisation du domaine public donnera lieu au versement d'une redevance fixe aux communes, et d'une redevance variable à la CALL.

Concernant le déploiement des IRVE sur les 36 communes du territoire, l'objectif est de désigner l'opérateur économique qui sera chargé de l'investissement, du déploiement et de la gestion des bornes de recharge, sur les besoins estimés à horizon 2026, d'ici l'automne 2025.

FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET INNOVATION

La Communauté d'agglomération a fait le choix de soutenir 3 filières à fort potentiel pour le territoire : les filières éco-transition, culture et du numérique, et sport santé bien-être.

FILIÈRE ÉCO-TRANSITION

Le CD2E poursuit ses missions d'expertise en bâtiment durable pour les professionnels du bâtiment du territoire, et pour les communes au travers du service mutualisation de la CALL.

Le pôle de compétitivité TEAM2 poursuit ses missions d'accompagnement de projets innovants d'économie circulaire ou de gestion des métaux ou matériaux.

Ensemble, le CD2E et TEAM2 animent le club économie circulaire de la CALL, qui est un espace d'échange entre professionnels sur des thématiques de l'économie circulaire. 5 clubs se sont réunis en 2024.

FILIÈRE CULTURE ET NUMÉRIQUE

Louvre Lens Vallée anime la filière culture et numérique sur le territoire de la CALL sous 3 formes : un incubateur pour les porteurs de projets de la filière, un programme d'animation (afterworks, conférences, événements culturels comme la France Design Week) et un fablab.

14 porteurs de projet ont été incubés en 2024.

FILIÈRE SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE

Eurasanté anime la filière sport santé bien-être au travers d'un incubateur, un programme d'animation et la gestion d'espaces locatifs au sein de Vivalley.

26 porteurs de projet ont été incubés en 2024.

PARC D'INNOVATION DE L'ARTOIS

5 porteurs de projet ont bénéficié d'un parcours d'incubation proposé par le Parc d'Innovation de l'Artois.

FAITS MARQUANTS 2024

Une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle territoriale a été lancée dans le cadre du programme Territoire d'Industrie Lens – Hénin. L'objectif est de favoriser les collaborations entre les industries du territoire pour mieux gérer les flux de matières et réduire l'impact environnemental de ces activités. L'étude est prévue sur 2 ans, elle est subventionnée par le conseil régional et l'ADEME.

Un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un centre médico-sportif à Vivalley Center a été lancé. Il devra proposer un plateau d'équipements médicaux et/ou sportifs d'excellence pour la recherche, pour la prévention en matière de santé et pour l'accompagnement à la performance sportive.

Une réunion biannuelle de gestion a été mise en place pour les acteurs de Vivalley Campus, espace de 110 hectares à Liévin et Angres, qui concentre des équipements sportifs, des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur en filière sport et des institutions dédiées au sport et à la santé. Cette réunion aborde les sujets relatifs à la gestion globale de Vivalley Campus, afin d'assurer sa cohérence, de promouvoir son identité d'ensemble, et d'imaginer des projets d'animation.

Une conférence Handitech a été organisée à Vivalley en présence d'Antoine PERÉL, médaille de bronze de para-triathlon aux Jeux Olympiques 2024. L'événement était consacré aux enjeux et aux innovations technologiques et sociales dans le domaine du handicap et de la perte de mobilité, pour l'accessibilité, l'inclusion et le parasport.

PERSPECTIVES 2025

En 2025, une étude pour la mise en place d'actions d'économie circulaire dans les équipements culturels de la Communauté d'agglomération va démarrer. Son objectif est de favoriser le réemploi des matériaux utilisés dans les musées, dans le spectacle vivant ou dans les scènes de musique pour réduire l'impact environnemental du secteur culturel.

Le jury de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un centre médico-sportif à Vivalley Center est prévu début 2025. Le candidat retenu pourrait ensuite étudier les options d'implantation dans le bâtiment et affiner son modèle économique, en lien avec Vivalley Center et la Communauté d'agglomération pour répondre au mieux aux attentes du territoire.

04.

LA CALL RASSEMBLE

P.57 > ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
P.65 > TOURISME ET SPORTS ET ÉVÈNEMENTS

ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Le service Culture et Patrimoine est en charge du déploiement de l'intérêt communautaire de la compétence culture et du portage de dispositifs et de labels dont la CALL est titulaire : label « Pays d'art et d'histoire », dispositifs Etat : Contrat Local d'Education Artistique, Contrat Territoire Lecture. Il s'agit d'une politique volontariste.

Le service Culture et Patrimoine appartient à la Direction Culture, Tourisme, Sports, Patrimoine. Direction qui en 2023, s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma de développement culture et sports connecté au futur projet de territoire de l'Agglomération. L'année 2024 a été marquée par la conduite de l'étude associant élus et techniciens de l'Agglomération et des communes, acteurs culturels et sportifs, bénévoles associatifs.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELS

Centres Culturels :

En 2024, la CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants. Ainsi 225 528 € ont été alloués à l'accompagnement des 11 centres culturels du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 34 211 €
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 2 482 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 20 000 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 28 629 €
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 22 004 €
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 16 446 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 27 638 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 13 421 €
- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 16 870 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 16 683 €
- Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines : 27 143 €

Le montant de la subvention accordée est déterminé à l'appui de modalités arrêtées en 2022. Ces modalités invitent les centres culturels d'une part, à travailler de concert autour d'un projet artistique conjoint réunissant à minima trois lieux soutenus, d'autre part, à développer des temps de résidence-mission tout au long de l'année, à asseoir durablement la pratique artistique, et encore à favoriser la rencontre entre l'artistique et le spectateur. Par cet accompagnement, la CALL concourt à la présence sur le territoire d'une offre de spectacle vivant de qualité et de proximité.

Accompagnement des équipements et acteurs culturels de premier cercle :

Au titre des partenariats pluriannuels :

- La CALL a accordé 290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, installée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle, au titre du fonctionnement pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs. Au cours de l'année 2024, Culture Commune a diffusé 56 spectacles et 127 représentations. Au niveau de la fréquentation, la structure a accueilli pas moins de 21 281 personnes, soit 1 441 personnes de plus par rapport à l'année précédente.
- L'association intercommunale de développement culturel Droit de Cité a bénéficié d'un soutien financier de 50 000 €, notamment pour développer son festival de la chanson française Les Enchanteurs et pour permettre aux habitants de la frange rurale du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité. Concernant la programmation 2024, les Enchanteurs #25 ont permis de mettre en place 45 groupes/spectacles et de toucher plus de 11 230 personnes. Le festival Tiot Loupiot #23 a quant à lui proposé 28 spectacles et touché près de 4 615 personnes. Également, une subvention de 20 000 € a été accordée à Droit de Cité pour le projet « Saperlipop'Arts » où une artiste plasticienne illustratrice et autrice, Alice Bossut, a proposé des ateliers de pratiques artistiques pour les enfants, afin de leur permettre de découvrir l'univers du livre. Environ 210 parents et enfants ont été touchés par les 15 ateliers menés dans différentes bibliothèques/médiathèques du territoire.

Au titre des partenariats annuels récurrents :

L'association Mission Bassin Minier, partenaire durable de l'Agglomération, en charge notamment de la gestion de l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, a obtenu une aide financière de 65 500 € lui permettant de mettre en œuvre les actions qu'elle porte sur les thématiques de la sensibilisation au cadre de vie, de la concertation autour du patrimoine inscrit, etc. A cet effet, le Trail des Pyramides Noires #9 a permis de rassembler près de 1 500 participants, soit un record depuis la création de la course.

La CALL a souhaité renouveler son adhésion au réseau des acteurs culturels Artoiscope pour un montant de 5 500 €. Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure lisibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel Artoiscope Journal) et d'asseoir son rôle de porteur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

La Communauté d'agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, les manifestations et associations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire. A ce titre, une enveloppe de 81 000 € a été mobilisée comme suit :

- Association des Communes minières de France, comprenant les Assises de l'Energie (14 000 €)
- Lettre(s) à soi – par la Compagnie Zaoum (5 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Sé/Réparation – par l'association Chœur de chambre septentrion (12 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Le Louvre-Lens, musée engagé (25 000 €) – projet retenu au contrat de ville. Les actions menées dans le cadre du projet ont permis de toucher près de 2 900 personnes.
- Le Louvre-Lens, Parc en fête (25 000 €). Sur l'ensemble de la manifestation, près de 16 900 personnes ont répondu présentes, dont 51% des participants au prêt de matériel provenaient de la CALL.

Afin d'accompagner les jeunes du territoire dans leur pratique instrumentale, la CALL a accompagné pour la seconde fois la commune de Lens dans le dispositif Classe à Horaires Aménagées Musique au sein de l'école de musique Lens et du collège Michelet. L'ouverture d'une session de niveau 6ème et 5ème a été soutenue par la CALL par le biais d'une subvention d'un montant de 24 000 €.

Appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles à rayonnement intercommunal » :

Afin de contribuer au rayonnement culturel du territoire et soutenir les associations qui souhaitent faire de l'Agglomération un écrin propice au développement artistique, la CALL a renouvelé l'appel à projets à destination des associations et permettant de soutenir les manifestations et projets culturels à rayonnement intercommunal. Pour cette troisième édition, onze propositions ont obtenu les crédits nécessaires à leur mise en œuvre pour un montant total de 91 600 € :

- Les Guinguettes de la Souchez portées par l'association Le Prévert : 15 000 €
- Bal(l)ades en harmonies portées par l'association Harmonie d'Angres : 4 000 €
- Projets P'ART cours Run.Da.Art 2024 portés par l'association Run.Da.Art : 8 000 €
- Festival « Rock'n'Vintage » porté par l'association Les amis de Francky : 8 000 €
- Semaines irlandaises en Artois-Gohelle portées par l'association Artois-Gohelle-Irlande : 10 000 €
- Une année de rencontre par la création portée par la Nouvelle compagnie : 15 000 €
- Les valises de Léontine voyagent autour de la CALL et Polar en balade sonore portés par la Compagnie noutique : 8 000 €
- Oreilles rebelles, un festival annuel de podcasts à Lens porté par l'association Micros-rebelles : 8 000 €
- Création comédie musicale FAME portée par l'association Crescendo : 10 000 €
- Rétro Lens porté par l'association Festi'Lens : 5 600 €

ARTISTES EN RESIDENCE

Cette résidence-mission intitulée Contrat Local d'Education Artistique est en place pour la sixième année scolaire consécutive. Elle s'est déroulée sur l'année scolaire 2023/2024 du 2 au 6 octobre 2023 puis du 5 février au 7 juin 2024. Elle réunit cinq artistes ou collectifs en immersion sur le territoire.

Les artistes ont mené au total 43 projets sur le territoire auprès de 1 982 personnes.

De nouveaux partenariats ont émergé : associations de loisirs culturels, centres d'animation jeunesse, centres sociaux, centres d'hébergement. 43 projets ont été mis en place, ce qui est un peu moins que l'année précédente, mais qui intègrent une dimension davantage intercommunale. Beaucoup de médiathèque ainsi que des publics empêchés ont pu bénéficier du dispositif.

Nous constatons la participation de nouveaux partenaires et la régularité des structures habituées.

Pour la première fois la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a organisé une clôture du dispositif CLEA. Cette première édition s'est déroulée le mercredi 05 juin 2024 à l'espace culturel La Gare de Méricourt. Ce temps a pris une forme hybride entre temps d'exposition au sein de la médiathèque et retour des artistes sur le plateau de la scène de la salle de spectacle. Ce fut un premier essai concluant et la clôture sera reconduite l'année prochaine.



En somme, le CLEA sur le territoire de Lens-Liévin n'est pas encore totalement acquis, il est donc primordial de consolider la connaissance du dispositif auprès de nos partenaires, mais également de fidéliser et prospecter de nouveaux publics. De plus, très peu de communes de la frange rurale bénéficient du dispositif, il est important pour nous de développer la présence du dispositif sur l'ensemble des 36 communes du territoire.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (PAH)

Eléments préalables et de contexte

L'année 2024 a été celle de l'ouverture au public de la maison syndicale des mineurs de Lens afin de préfigurer, expérimenter, tester le potentiel pour un futur équipement culturel prenant la forme d'une maison du projet de territoire et incarnant les différents champs d'intervention de la Communauté d'agglomération en matière de politique culturelle et sportive.

Par ailleurs, l'équipe valorisation de l'architecture et du patrimoine a développé une programmation croisée culture et sport pour inscrire le territoire dans l'Olympiade culturelle.

FAITS MARQUANTS 2024

- 15 ans d'engagement pour le patrimoine et l'architecture célébrés par une programmation dédiée
- Rééquilibrage de l'offre pédagogique / grand public
- Des efforts toujours plus conséquents pour aller à la rencontre de nouveaux publics (nouvelles écoles, ouverture plus marquée aux publics spécifiques en témoignent les actions menées avec le Centre médico-psychologique de l'hôpital de Lens, avec l'AFEV, 62'Elles, etc.)
- Tournant dans l'action pédagogique : accompagnement des enseignants et des élèves dans le cadre de projets scolaires coconstruits, moins d'actions ponctuelles à la carte
- 2 nouveaux partenaires durables, le Louvre-Lens et Droit de Cité
- La DRAC Hauts-de-France soutient les actions menées dans le cadre du dispositif à hauteur de 15 000 €.

FOCUS ACTIONS ET MÉDIATION

Jeune public :

5 077* jeunes de 4 à 18 ans ont bénéficié d'une action Pah en 2024

** +46% en comparaison de 2023, grâce aux expositions, et à l'augmentation des moyens humains en médiation stage + CDD)*

• 19 projets pédagogiques dont un projet CLEA

• 79 établissements scolaires et médico-éducatifs touchés

Zoom sur un projet éducatif emblématique : Explorateurs « Saint-Amé »

A la demande de la municipalité de Liévin de faire découvrir le quartier Saint-Amé à tous les scolaires de la ville pour le 50e anniversaire de la catastrophe, l'équipe a renouvelé l'édition épuisée « Laissez-vous conter Saint-Amé » datant de 2013, avec 4 classes de la ville de Liévin.

La programmation annuelle d'action culturelle :

53 interventions, visites et ateliers programmés par l'équipe et ses partenaires (hors expositions maison syndicale) dont 3 visites artistiques en partenariat avec Droit de cité, 4 animations en partenariat avec le Louvre-Lens, 4 animations patrimoine et nature en partenariat avec Eden 62.

Ouverture de la maison syndicale :

2 expositions et 3 temps forts dans le cadre du Mois du patrimoine et de l'architecture :

- Exposition EN CREUX en partenariat avec le Centre régional de la Photographie Hauts-de-France du 18 avril au 21 juin 2024

4 photographes ont été invités à porter leur regard sur le territoire du Bassin minier

• 810 visiteurs dont près de 300 jeunes

• 10 temps forts (ateliers, concerts, etc.) dont un dédié spécifiquement aux voisins

• + de la moitié des visiteurs originaires de Lens et de la CALL

• Une exposition éco-conçue (cimaises)

• Coût total opération : 46 557 €

Exposition LA MINE ET LE CRAYON en partenariat avec le Centre Historique Minier de Lewarde, du 28 novembre 2024 au 22 février 2025.

Exposition proposant un regard renouvelé sur le bassin minier et son histoire à travers la bande dessinée

• 3 scénographes-graphistes

• Près de 500 visiteurs en 1 mois d'ouverture (sur un totale de 1 747 fin février 2025)

• 30 BD en consultation sur place

• Programmation d'action culturelle dédiée, croisée patrimoine et lecture publique, en partenariat avec les médiathèques du territoire

• Une exposition éco-conçue (cimaises)

• Coût opération : 78 457 €

MOIS DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE :

3 week-ends d'ouverture (Journées du patrimoine les 20, 21 et 22 septembre 2024, les journées archiludiques, 5 et 6 octobre 2024, les journées nationales de l'architecture les 18, 19 et 20 octobre 2024)

• + de 300 visiteurs

• 3 partenariats (Centre Historique Minier de Lewarde, service numérique, Chaire d'architecture « Acclimater les territoires post-miniers »

• 2 expositions, des jeux (de construction, de société, retro-gaming autour du patrimoine et de l'architecture), 3 projections de films en lien avec l'architecture (*Gagarine, Toc Toc Toc, Le Roi et l'oiseau*)

Olympiade culturelle :

'Le patrimoine, c'est du sport !' est une série d'actions mises en place par l'équipe afin de favoriser le jeu collectif entre les thématiques (culture et sport), entre les pratiques et entre les publics.

« Bollaert ? Un quartier archi-sportif » :

1. Interventions de la photographe Apolline Lamoril autour de son travail intitulé « Allez le RC Lens » présenté dans le cadre de l'exposition *En Creux* : 2 ateliers-rencontres avec les publics

2. Création du jeu de plateau « Imagine ton parcours de la flamme » : 50 ados (2 classes de collège, 1 CATTP), 2 artistes plasticiens, 1 historien, 4 séances et une soirée de restitution festive avec présentation du jeu

3. Réalisation d'une exposition Focus « La Centralité de Lens » : quand les croisements entre sport et culture sont les moteurs de la transformation d'un quartier

« Ex-aequo » : projet breakdance

> 15 ados (centre social Vachala et CAJ Harnes), une cie de breakdance, 2 restitutions publiques d'une création chorégraphique mêlant valeurs partagées du sport et de la culture et découverte du cadre de vie

Coût opération : 21 234,61 € / Financement DRAC : 10 000€ (47%)

2 actions sur 4 labellisées « Olympiade culturelle » par Paris 2024

Expositions

Réactualisation de l'exposition « Territoire en mouvement » avec la réalisation de 8 panneaux d'exposition FOCUS La Centralité de Lens

Conservation/restauration/aménagement :

Implication dans les groupes projets et groupes de travail pour encourager la préservation et la valorisation, favoriser les aménagements urbains et paysagers de qualité, promouvoir la création architecturale (Réhabilitation de la fosse 13bis de Bénifontaine, restauration du chevalement du 1 bis de Liévin, valorisation des aménagements de la ZAC centralité, démolition des maisons d'ingénieur de Mazingarbe, Camus haut d'Annay, aires d'influence paysagère pour l'implantation d'ENR, comités locaux UNESCO).

LECTURE POUR TOUS

Evénementiels « Livres et lecture » :

Dans sa volonté de favoriser l'accès à la lecture et de soutenir le rayonnement des initiatives culturelles autour du livre, la CALL accompagne financièrement les événements supracommunaux dédiés à cette thématique. Elle a ainsi soutenu :

- Le Salon régional du Livre de Liévin (janvier 2024) à hauteur de 6 000 €
- Le salon du livre policier *PolarLens* (mars 2024) à hauteur de 20 000 €

L'action culturelle en bibliothèque :

Saperlipop'Art :



Saperlipop'Art était une invitation faite aux enfants de 4 à 8 ans, accompagnés de leurs parents, à rencontrer un univers esthétique et un ou une artiste.

Du 20 au 27 avril 2024 des ateliers de pratiques artistiques ont été organisés dans quinze bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en présence de l'autrice-illustratrice Alice Bossut. Lors de ces ateliers, les enfants et leurs parents ont réalisé quinze géantes et géants de papiers découpés, en mouvement, en train de danser.

Ce sont 209 personnes qui ont été touchées à l'occasion des ateliers dans 15 lieux différents. Cette action a été financée par la CALL à hauteur de 20 000 €, accompagnée par la DRAC à hauteur de 20 % soit un reste à charge de 16 000 €.

Construction de Berlines avec l'artiste Aymeric Caulay :

Du 30 septembre au 11 octobre, l'artiste Aymeric Caulay a animé des ateliers de construction de berlines de mine en bois dans 17 bibliothèques du territoire. Ouverts à tous, de 7 ans jusqu'aux retraités, ces ateliers ont permis à plus de 200 participants de découvrir une pratique artistique originale, mêlant création collective et manipulation de bois. Ensemble, ils ont construit ces grands chariots emblématiques de l'univers minier, favorisant la rencontre avec un artiste et une œuvre à grande échelle. Le projet, d'un coût total de 10 060,68 €, a été financé à 20 % par la DRAC, soit 8 000 € pris en charge par la CALL.

Mise en réseau des médiathèques :

La mise en réseau des bibliothèques a été votée en mars 2024 par les élus de la Communauté d'agglomération. La consultation a été lancée en juin 2024 pour courir jusqu'à fin septembre. Les candidats pour le logiciel ont été reçus pour des démonstrations en novembre, afin d'affiner le choix d'une solution qui conviendrait aux demandes des communes.

En parallèle de l'écriture du marché, plusieurs groupes de travail se sont formés pour donner vie au réseau, et pas seulement par du matériel commun mais avec de nouvelles pratiques homogènes. Trois principaux groupes, constitués de professionnels des bibliothèques volontaires, ont vu le jour dès janvier 2024 :

• Le groupe action culturelle, qui réfléchit à lier le territoire par des actions se déroulant dans les différentes communes

• Le groupe identité, duquel ont découlé des propositions de noms soumises au Président, qui a retenu le nom « Reli[r]e »

• Le groupe politique documentaire, chargé de définir de nouvelles règles pour que les usagers puissent utiliser les différents équipements du réseau, notamment par la mise en place d'un prêt en illimité.

ÉDUCATION À L'IMAGE

La CALL poursuit sa politique d'éducation au cinéma et aux images à destination première des jeunes et des familles.

A l'issue d'un état des lieux du territoire permettant d'évaluer la fréquentation, les habitudes des publics cibles, mais aussi de mieux appréhender les problématiques des professionnels dans l'accompagnement de nouveaux publics, la reprise et la valorisation des offres en matière d'éducation à l'image ont pris un nouvel élan. Des actions transversales croisant les champs de la politique culturelle portée par la CALL ainsi qu'un dispositif dédié au public jeune ont pu être expérimentés.

Coordination d'événementiels :

Le territoire affirme son ambition de : porter des événementiels à rayonnement intercommunal, de mener une politique d'éducation au cinéma et aux images ambitieuse et novatrice, de proposer une offre appropriée et attractive.

Seconde édition du Festival Cinecomedies :

L'intercommunalité a décidé de soutenir l'association Les amis de CineComedies dans le déploiement de son festival éponyme sur son territoire, avec pour ambition d'inscrire ce partenariat dans le temps. Pour cette édition qui s'est déroulée du jeudi 30 mai au lundi 3 juin 2024, la programmation, majoritairement sur le thème du sport, s'est construite autour de projections en salles au : Colisée à Lens, cinéma le Familia à Avion, au cinéma le Prévert à Harnes, Trait d'Union à Vendin-le-Vieil.

Quelques moments clés :



- Inauguration du Festival et projection en avant-première du film « la famille Hendricks » en présence de Dany Boon et Laurence Arné au Colisée de Lens,
- Avant-première du film « La petite vadrouille » au cinéma le Familia d'Avion,
- Avant-première du film « Pourquoi tu souris ? » au cinéma le Prévert de Harnes,
- Compétition de courts-métrages, présidée par Mathilda May au cinéma le Prévert de Harnes,
- Remise du prix CineComedies à Valérie Lemercier et Pierre Richard,

Pour des raisons météorologiques, la projection plein air « The Blues Brothers », prévue au jardin public de Liévin a été annulée.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a accordé une subvention de 70 000 € pour la mise en œuvre de ce festival, soit un accompagnement de 23% du coût total de l'opération (27 385 € hors contributions indirectes).

En chiffres :

- 4 villes de la CALL (Lens, Liévin, Harnes & Avion)
- 18 séances publiques / 6 séances scolaires,
- 3 500 spectateurs (dont 700 scolaires)

La communication/partenariats :

Avec l'appui de la Direction de la Communication de la CALL et des services communication des villes hôtes du festival, l'événement a pu être rendu visible par le biais :



- D'un affichage dans les différentes communes partenaires,
- Le pavoisement de la façade du Colisée,
- La diffusion de flyers et d'affiches,
- Les réseaux sociaux,
- Les journaux municipaux et le Magazine de l'agglomération.

Le relai presse a constitué une force, notamment grâce à la mise en place d'un plateau radio par la CALL et la diffusion, pendant tout le mois de mai, de pastilles et de replay par BFMTV Grand Lille. RTL a été un précieux partenaire grâce à son bon relai de l'événement dans plusieurs émissions (Les Grosses Têtes, RTL Petit matin, RTL Matin, RTL Matin Week-end)

Mise en avant du festival et facilités de transport proposées par les réseaux Tadao et SNCF.

Accueil du Festival Video Mapping à l'appui d'un appel à candidature :

La CALL est partenaire du Video Mapping Festival. Après deux éditions en 2022 et 2023, un appel à projet auprès des villes du territoire a été relancé à l'initiative de l'intercommunalité.

Un comité de sélection constitué de représentants de la CALL et du Video Mapping Festival a retenu les candidatures des villes de Sains-en-Gohelle et de Meurchin.

L'Agglomération, chacune des communes-hôtes et l'équipe des Rencontres Audiovisuelles ont posé un cahier des Charges « thématique ». La production des médias s'est faite courant 2024, la diffusion a eu lieu :

- Le vendredi 4 oct. à l'église Saint-Pierre de Meurchin sur la thématique des monstres et créatures imaginaires

- Le samedi 5 oct. à la ferme Charlemagne de Sains-en-Gohelle sur l'écologie et l'astronomie



Les équipes créatives ont été constituées autour des réalisateurs Frédéric Burczykowski (Meurchin), et Loan Le Hoang (Sains-en-Gohelle).

En parallèle chacune des communes a proposé et mis en place une offre culturelle et conviviale avec notamment la présence de foodtrucks, afin d'animer la soirée avant et pendant la projection.

Ont ainsi été organisés :

• À Meurchin : Paniel local, jeux traditionnels en bois, animations musicales, démonstrations de danse par les associations et les écoles d'enseignements artistiques locales, spectacle pyrotechnique de la Cie Pyronix.

• À Sains-en-Gohelle : Stand et animation, activités nature et écoresponsables, chasse au trésor, ferme pédagogique, fabrication d'objets avec l'association Récup'Tri, ateliers scientifiques avec Planète Sciences…

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin finance à hauteur de 50 000 € pour la mise en œuvre des deux videomappings, soit un accompagnement d'environ 80% du coût total de l'opération : 60 500 € dont 10 500 € payés par la Région)

En chiffres :

la fréquentation a été estimée par les Rencontres audiovisuelles à 1 200 spectateurs pour Meurchin et 700 pour Sains-en-Gohelle.

Première édition du Festival d'éducation à l'image « Images de guerre, guerre des images » :



Le festival, initié par la Communauté d'agglomération de Lens Liévin avec la complicité de Lens Tourisme gestionnaire du Centre d'histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette, est réalisé en partenariat avec Cinéligue Hauts-de-France, Séries Mania et l'ECPAD.

Au travers de projections, de rencontres, de débats, le festival offre un décryptage des images et amène à réfléchir sur la place de l'image dans les conflits d'hier et d'aujourd'hui. L'objectif est d'amener le public à réfléchir sur la place de l'image de guerre dans notre société.

La première édition du festival qui s'est déroulée du 6 au 11 novembre 2024 a mis les femmes au cœur du sujet. Ainsi, projections et échanges avec des experts essentiellement accueillis à la salle polyvalente de Souchez ont donné à voir un autre visage du rôle des femmes en temps de guerre (mère, fille, soignante, photo reporter, …)

Quelques moments clés :

- Exposition de photographies « Capturer l'engagement : Le sergent Cyrielle Sicard en mission dans la zone sahélo-saharienne »
- Projection de 2 épisodes de la série « Davos 1917 » de Arian Illien
- Projection du film « Les gardiennes » de Xavier Beauvois
- Projection du film documentaire « 39-45, elles n'ont rien oublié » de Robin et Germain Aguesse
- Video mapping « Ellipse » sur l'Anneau de la Mémoire en clôture du festival

En chiffres :

9 projections programmées / 8 rencontres ou échanges / 2 expositions

600 spectateurs, dont 100 élèves (4 classes) / 3 000 personnes lors de la journée de clôture du 11 novembre

Le budget global de cette première édition du festival (dont commémoration du 11/11) s'est élevé à 75 400 €.

Coordination de programmation cinéma :

Dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image dédié au jeune public, le service développement culturel mène, en partenariat avec les cinémas de proximité de Avion, Harnes, Liévin et la Scène du Louvre-Lens, un travail de réflexion commun, prenant la forme d'un comité technique. Ce dernier se réunit en moyenne tous les deux mois.

Les Mioches au cinoche :



Avec ce dispositif, porté par la CALL, les cinémas du territoire révèlent la grande diversité et la richesse des films « jeunes publics et familiaux » grâce à une offre accessible, éclectique et adaptée à l'évolution émotionnelle des plus petits. Pour une première expérience réussie devant le grand écran ou pour éduquer le regard des plus jeunes spectateurs, ces rendez-vous, qui ont lieu chaque mercredi, sont avant tout des temps de découvertes, d'éveil et de convivialité.

A l'issue de chacune des projections, un atelier créatif (modelage), une activité ludique (tournoi de jeux vidéo), une rencontre pédagogique et conviviale sont organisés par les structures partenaires.

En chiffre : Les Mioches au cinoche (Janvier > décembre 2024) > 940 spectateurs

D'une toile à l'autre :



Le temps fort « D'une toile à l'autre » permet aux amateurs d'art et de cinéma, novices ou avertis de découvrir une sélection thématique d'œuvres au Louvre-Lens ou dans les galeries d'art du territoire et de poursuivre la contemplation dans les cinémas de proximité partenaires (Avion, Harnes, Liévin et La Scène du Louvre-Lens) et les structures culturelles.

« D'une toile à l'autre » se veut engagé sur des sujets forts, qui parfois font débat, mais qui tendent surtout à rassembler autour d'une cause fédératrice. Ainsi, la Communauté d'agglomération, par le biais de la Culture mais aussi d'autres champs professionnels se sont associés autour d'une programmation sur les multiples facettes de l'identité. Les différents rendez-vous, accompagnés tour à tour de rencontres, débats, conférences, …

En chiffre « D'une toile à l'autre » : Egalité Hommes/ Femmes (Mars 2024) > 270 spectateurs / Adaptations littéraires au cinéma (Octobre > Novembre 2024) > 305 spectateurs

Education & Accompagnement :

Influenceurs du Grand Ecran :

Dans le cadre des initiatives susmentionnées, la CALL a initié une démarche expérimentale auprès des jeunes habitants (13-17 ans) de son territoire en constituant un comité de programmation dans le but d'élaborer un programme dédié à l'audiovisuel (courts-métrages, films d'animations, documentaires, …) conçu par et pour les jeunes !

Cette initiative a pour but de sensibiliser les jeunes à la

découverte de productions audiovisuelles de qualité et adaptées à l'évolution émotionnelle de l'enfance à l'adolescence.



Sont éligibles à ce programme : Des jeunes de 13 à 17 ans issus du territoire de la CALL, encadrés par une structure (groupes classes, CAJ, centres sociaux, missions locales, associations, …) ou agissant dans le cadre d'une démarche individuelle volontaire

Le service Développement Culturel de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec les Cinémas Jacques Prévert de Harnes, Le Familia à Avion, le centre Culturel Arc-en-Ciel de Liévin et la Scène du Louvre-Lens, propose au groupe un programme d'activités comprenant : Des visites et rencontres dans les structures culturelles du territoire, des prévisualisations cinématographiques encadrées par des professionnels de l'audiovisuel, des invitations à des projections sur le territoire et des ateliers pédagogiques et créatifs.

L'année scolaire 2024/2025 en chiffres :

19 jeunes ont été sélectionnés, dont 3 ayant candidaté de manière individuelle (Avion, Harnes, Lens, Liévin, Mazingarbe, Villers-au-Bois)

10 d'entre eux ont été réellement assidus et engagés,

2 films ont été programmés : « The Woman King » de Gina Prince-Bythewood (le 21 mai au cinéma le Prévert de Harnes) et « 1917 » de Sam Mendes (le 28 mai au cinéma le Familia d'Avion)

Pour accompagner les jeunes dans la compréhension des films, dans l'argumentation de leur sélection et dans la mise en place d'actions pédagogiques, des médiations ont été organisées au musée du Louvre-Lens (la place des figures féminines dans la galerie du temps), au musée de l'Histoire et de l'archéologie de Harnes et au Mémorial 14-18 de Souchez.

- Les difficultés rencontrées : Investissement des encadrants, mobilité des jeunes, public jeune fluctuant (désengagement), arrêt maladie de l'intervenante, annulation du tournage "Le p'tit bal perdu".
- Les points positifs à souligner : Assiduité de certains jeunes, découverte de lieux culturels, écoute et dialogue (réussir à exprimer un avis), ouverture aux autres, se projeter en tant que "programmateur".
- Les défis à relever : Fidéliser les jeunes, rythmer les ateliers, les aider à se constituer en groupe, proposer un nouveau calendrier (plus adapté au CAJ et fréquence plus élevée par exemple)

PERSPECTIVES 2025

- Elargissement des parties prenantes : Fédérer les cinémas et structures culturelles publiques autour des enjeux d'éducation à l'image (favoriser les projets intercommunaux, aider à la programmation et à la promotion)
- Communiquer : Cartographier, de façon plus exhaustive, l'offre du territoire en matière d'éducation à l'image ; valoriser le réseau par des outils d'identifications plus forts (affichage, totem, conférence de presse, reportage, …)

TOURISME, SPORT ET ÉVÈNEMENTS

Dans le cadre du rayonnement sportif de l'agglomération et de l'attractivité touristique, le service Tourisme-Sport s'est attaché en 2024 à conforter l'intervention de la CALL dans les domaines suivants :

- Le renforcement du positionnement du territoire en destination sport de nature
- L'optimisation de ses champs de compétence sur les dynamiques Jeunesse et Sport
- Le pilotage de grands événementiels sportifs

Le service sport-événementiels se compose d'une cheffe de service, d'une chargée de mission Tourisme, d'un chargé de projets sport-événementiel et d'une assistante administrative et financière des politiques sportives.

1 / DESTINATION SPORT DE NATURE

Les événementiels :

- L'année 2024 a été marquée par les Jeux Olympiques, Paris 2024. Le service sport a réuni les conditions nécessaires au relais de la flamme olympique sur un parcours de 8 km, au site de célébration pour l'allumage du chaudron par l'emblématique Eric Sikora sur la place Jean Jaurès à Lens. 8 000 spectateurs ont pu applaudir les relayeurs et participer au spectacle pour lequel la CALL a consacré un budget de 150 000 €.
- Le service sport a également créé une nouvelle manifestation mettant en valeur la chaîne des parcs et les parcours de trail en organisant le 11 octobre 2024 le premier run and bike de la CALL au départ du parc de la Glissoire à Avion. Près de 400 équipes ont pu se mesurer sur des parcours « découverte » et « confirmé », les jeunes de 7 à 13 ans ont également pu s'essayer à la discipline sur 2 parcours dédiés. Le budget de cet événement était de 15 000 €.
- Le trail urbain de la Sainte Barbe, le 30 novembre 2024 a à nouveau ravi les 4 000 participants qui, en marchant ou en courant, ont pu apprécier les nombreuses animations proposées ainsi que la traversée de plus d'une vingtaine de sites dont Aqualens, la Sous-Préfecture et le tribunal en nouveauté. Le budget de cet événement pour la CALL est de 25 000 €.
- Des événementiels sportifs et familiaux tout au long de l'année : 27 courses pédestres et randonnées au départ de 22 communes, 80 % des participants sont issus du territoire de la CALL. 7 courses accompagnées financièrement pour un montant total de 22 000 €.
- Des événements de renom qui disposent d'une couverture médiatique conséquente faisant la promotion du territoire : Le meeting international d'athlétisme (5 000 spectateurs), la route du Louvre (15 000 participants), les 4 jours de Dunkerque au départ de Mazingarbe (partenariat engagé sur 3 ans entre la CALL et les 4 jours de Dunkerque organisation). Au total, 245 000 € de participation financière.













SPORT-JEUNESSE

Le plan piscines :

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissant. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274m² de bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133 m² pour 10 000 habitants. Ce ratio inférieur à 200 m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet car ils souhaitent :

- Favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'agglomération ;
- Développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ;
- Répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements ;
- Améliorer significativement le niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement.

La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines, débuté en septembre 2018 qui permettra de formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Centre aquatique de Lens : Aqualens a ouvert au public le 12 mai 2023. Equipement unique dans le Pas-de-Calais constitué autour d'un bassin olympique labelisé pour la tenue de compétitions de haut-niveau.

Centre Nauticaa Liévin : Réalisation d'un projet très ambitieux en particulier sur les activités ludiques. Démarrage travaux 2024 et ouverture au public 2025.

Centre aquatique de Billy-Montigny : Le nouveau centre aquatique Louis Aragon a été inauguré le 7 décembre 2024.

Centre aquatique de Harnes : Création neuve sur site dédié. Démarrage travaux novembre 2023 et ouverture au public 2025.

Piscine d'Avion : Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux envisagé en 2025.

Piscine de Bully-les-Mines : Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux envisagé en 2025.

Par délibération du 22 juin 2024, le plafond du fonds de concours a été relevé à 14 M d'€ au lieu de 12 M d'€ tout en maintenant les critères d'éligibilité.

Plan d'aisance aquatique

Les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement visant à ce que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.

Pour faciliter l'accès des scolaires du primaire à la piscine, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a subventionné les communes propriétaires de piscines pour leur accueil des scolaires du primaire des écoles de l'agglomération du privé et du public à raison de 1,50 € par entrée. La subvention est calculée sur les entrées effectives.

Par délibération du 22 juin 2023, les élus ont approuvé le versement de l'aisance aquatique aux 36 communes de l'agglomération et non plus aux seules communes disposant d'un équipement natatoire. Ainsi, 25 communes ont déclaré un total de 12 441 enfants du primaire et 1 202 enfants de maternelle pour un total de 87 894 séances d'apprentissage soit un remboursement total de 131 841 €.

Attribution de subvention au titre du Haut Niveau saison 2023-2024 :

Les subventions Haut Niveau sont définies en fonction des résultats sportifs N-1, les élus ont décidé la stricte application de la délibération cadre. Ainsi 13 clubs étaient éligibles pour la saison 2022-2023 soit une aide financière globale de 505 500 €.

Dispositif Pass'sport

SAISON	NOMBRE DE CLUBS	NOMBRE DE PASS	MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ	NOMBRE DE FILLES	NOMBRE DE GARÇONS
AVANT LE PASS	180		378 022 €	NON COMPTABILISÉ	NON COMPTABILISÉ
2017-2018	189	10 333	309 990 €		
2018-2019	193	11 452	343 560 €	4 206	7 246
2019-2020	221	11 464	343 920 €	4 370	7 105
2020-2021	209	9 975	299 250 €	4 011	5 964
2021-2022	221	11 602	348 060 €	4 637	6 965
2022-2023	232	13 234	397 020 €	5 516	7 718
2023-2024	231	13 704	411 120 €	5 718	7 986

Dispositif Pass'sport

Depuis 8 ans, la CALL offre à chaque jeune du territoire inscrit dans un club affilié une réduction de 30 € sur le montant de sa licence. Ce dispositif poursuit sa progression et enregistre cette année +3,55 % de bénéficiaires

Partenariat avec l'association Racing Club de Lens :

Depuis près de 20 ans, la CALL accompagne financièrement l'association Racing Club de Lens à hauteur de 150 000 €/an pour ses missions d'intérêt général qu'elle exerce et notamment celles d'assurer le fonctionnement et le développement de l'école de foot/centre de formation de 6 ans à 20 ans, de développer le Cécifoot et la section féminine.

En remerciement de ce soutien, l'association RCLens négocie auprès de la SAS RCLens l'octroi gracieux de places dont l'attribution bénéficie à 4 100 enfants des quartiers prioritaires.

TOURISME

Signalétique Patrimoniale et mémorielle du site de Notre-Dame de Lorette :

Suite aux différents échanges entre le Préfet, le Ministère des armées, les communes du territoire et la CALL, l'État a souhaité faire la démonstration de la poursuite de son engagement sur la mise en valeur du site de Notre-Dame-de-Lorette en engageant des travaux importants sur la mise en conformité de l'accès à la Chapelle pour les PMR, la restauration du phare et de la tour lanterne, l'aménagement du Parking Nord et des sanitaires.

Dans la continuité de ces travaux, le Président a souhaité que la CALL assume sa place en coordonnant la conception de l'identité visuelle et de la signalétique patrimoniale et mémorielle du site Notre-Dame-de-Lorette intégrant le Centre d'Histoire de Souchez.

Cette signalétique a été validée lors du dernier COPIL ND de Lorette (19 octobre 2024) par l'ensemble des acteurs et partenaires concernées.

Estimée à 80 000 €, elle obtiendra un financement de 50 % de l'État et de l'ordre de 30 % du Conseil Régional au titre du Contrat de Destination, soit un reste à charge d'environ de 20 % pour la CALL. L'objectif est que cette signalétique soit installée au plus tard pour fin d'année 2025.

Subvention Office de Tourisme

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin avec le concours de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurés mais aussi des paysages bruts.

Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients avec de nouveaux produits proposés comme les siestes sonores.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a versé en 2024 une subvention de 1 202 656€ à l'office de tourisme.

Extension du périmètre de l'Office de Tourisme

Suite à l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme fin 2023, il y a eu lieu d'écrire la troisième convention d'objectifs regroupant les 3 parties à savoir : la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin et l'Office de Tourisme. A présent 50 communes de l'arrondissement de Lens sont couvertes par la destination Lens Tourisme.

Cette extension a permis de mener une stratégie conjointe qui a prouvé son efficacité sur notre territoire afin de permettre de bénéficier de ressources nouvelles issues notamment de la taxe de séjour et de la subvention de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin au profit de l'EPIC.

Taxe de séjour

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique.

Au regard des efforts publics très conséquents, du développement des hébergements touristiques, le touriste a accepté sans rechigner de s'acquitter de la taxe de séjour. A présent la population locale n'est plus seule à supporter les charges engagées.

Les recettes de la taxe de séjour permettent à l'Office de Tourisme, constitué en « établissement public industriel et commercial » (EPIC), de financer des dispositifs de promotion à destination des hôtels, cafés et restaurants. (Plus de 155 000 € en 2024).

Académie de l'Hospitalité

L'OT a créé l'Académie de l'Hospitalité qui se définit comme un incubateur dédié aux métiers de l'hôtellerie-restauration et de l'accueil, véritable démonstrateur de l'hospitalité du territoire. Cette formation innovante,

mobilisera des savoir-faire exceptionnels (médiation, accueil, coaching sportif…).

L'Académie de l'Hospitalité est implantée dans le bâtiment « A la Ville de Limoges », avec un atelier de cuisine, une salle de réception aménagée et un meublé de tourisme pouvant accueillir des touristes le week-end. Il est à noter que la taxe de séjour sera appliquée aux clients occupant le meublé (voir p.87).

Cet incubateur dispensera 3 cycles de formation par an. Chaque cycle de 400 heures sera composé de 7 semaines de cours théoriques et pratiques et de 5 semaines d'immersion professionnelle en entreprise. le dispositif pourra être amené à être révisé au regard des résultats des premières sessions.

Chaque session accueillera entre 8 et dix stagiaires, éloignés de l'emploi, issus prioritairement des communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Ils pourront développer leurs compétences, maîtriser l'art de l'accueil, découvrir des bases techniques (cuisine, service en salle, entretien des chambres, hygiène), travailler en équipe, mais aussi devenir ambassadeurs de la région.

Tout cet apprentissage permettra d'offrir aux clients des restaurants et hébergements du territoire, une expérience clientèle inoubliable, au contact d'un personnel qui mettra l'hospitalité et l'accueil au cœur de sa pratique.

De multiples partenaires aux secteurs d'activités variés (professionnels de la filière HCR, producteurs de produits locaux, professionnels de l'insertion et de l'emploi, acteurs culturels et sportifs, institutionnels, professionnels de l'accueil et de la médiation) sont venus enrichir la méthodologie inclusive de l'Académie de l'hospitalité en co-construisant notamment des cours sous des formats interactifs et ludiques.

Cet incubateur et démonstrateur reflètent les valeurs, l'identité et l'image du territoire.

Les événementiels

- Les fêtes de la libération

Pour la septième année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules militaires du bois de Carieul) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez. Coût : 49 000 € (Subvention + frais annexes). Plus de 5 000 visiteurs sont venus assister à ce défilé dont Monsieur François Hollande, ancien Président de la République et Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique.

- Les Fêtes de la Sainte-Barbe :

La septième édition des fêtes de la Sainte Barbe : Festival Art et Feux s'est déroulée du 29 novembre au 8 décembre 2024. En quelques chiffres

- 60 événements au total
- 34 mécènes et sponsors
- 56 artistes et compagnies dont 24 pour les temps forts
- 58 500 spectateurs (+6%)
- Une subvention de 260 000 € accordée par la CALL sur un budget de 811 000 €.

PERSPECTIVES 2025 :

Sous l'égide du Vice-Président au rayonnement sportif et du Vice-Président à l'attractivité touristique, le service Sport-Evénementiel s'attachera à :

- Définir et porter une programmation autour du vélo
- Reconduire le run and bike
- Porter en interne le trail urbain de la Sainte-Barbe
- Accompagner l'Office de tourisme sur ses projets de développement notamment avec l'inauguration de l'Académie de l'Hospitalité

05.

LA CALL S'ENGAGE

P.70 > EAU ET ASSAINISSEMENT
P.79 > GESTION DES DÉCHETS
P.81 > DÉVELOPPEMENT DURABLE

EAU ET ASSAINISSEMENT

L'année 2024 a permis de mettre en avant notre EPCI sur certaines actions phares montrant la déclinaison opérationnelle de l'ambition portée par les élus. Les agents de la direction eau et réseaux s'efforcent d'apporter aux administrés un service de haute qualité, à un coût maîtrisé. Pour cela, notre collectivité se démarque par une gestion transversale des petits et grands cycles de l'eau dans une interaction permanente entre les différentes thématiques portées par la CALL.

C'est une équipe de 25 agents qui coordonnent nos missions au quotidien pour faire de la CALL un modèle en matière d'efficacité et d'innovation à travers ses compétences, notamment :

- La distribution d'eau potable
- La production d'eau potable
- La gestion des eaux usées (traitement et collecte)
- La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations)
- Le ruissellement agricole et érosion des sols
- La gestion des eaux pluviales et urbaines

Parmi les actions significatives de l'année 2024, on peut notamment citer :

- La signature du contrat d'actions pour la ressource en eau, une première au nord de Paris
- La validation d'un règlement de service ambitieux et un accompagnement renforcé des usagers
- Le suivi des travaux et en particulier l'accompagnement des dossiers ERBM
- La signature d'un contrat de concession de service public en eau, intégrant un volet sobriété important.

SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DES USAGERS

Ce service est le point d'entrée pour tous les usagers de notre territoire sur les questions d'eau et d'assainissement. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, il assure l'accueil des usagers, ainsi que le traitement des différentes demandes liées au raccordement aux réseaux ou à l'obtention des aides pour la mise en conformité.

Garant du respect de la réglementation, le service coordonne les contrôles de conformité réalisés au travers de la CSP et apporte en outre conseils et expertise aux aménageurs publics et privés, de l'émergence du projet à l'intégration des ouvrages dans le patrimoine communautaire.

	Nombre de dossiers
Demande de raccordement aux réseaux	305
Subventions pour mise en conformité	31
Avis sur autorisations d'urbanisme	505
Création ou réhabilitation d'assainissement non collectif	4
CSP : Contrôle en cas de cession de bien immobilier	2 453
CSP : Campagne de contrôle par quartier	2 417

FAITS MARQUANTS 2024

Révision du règlement de service d'assainissement

Le service APU a révisé le règlement de service, afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation, la nécessité d'améliorer la qualité des raccordements et la nature des rejets pour assurer la conformité des différents systèmes d'assainissement de la CALL

Notamment, le règlement réaffirme la nécessité, pour la gestion des eaux pluviales de tout projet, de s'inscrire dans une démarche environnementale compatible avec le développement durable et la préservation de la biodiversité, en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

Cette nouvelle version se veut également plus didactique pour le particulier, avec l'insertion d'éléments graphiques montrant les bonnes pratiques et les gestes à éviter.

Amélioration de la qualité des raccordements

Au-delà la révision du règlement de service, le service a également effectué une remise à plat de la procédure de contrôle des raccordements au travers de plusieurs axes : responsabilisation et accompagnement des entreprises agréées pour le raccordement, amélioration de la qualité des contrôles par la création d'une grille de contrôle CALLEA et la mise en œuvre d'essais complémentaires par rapport à la situation actuelle (compactage, étanchéité), refonte du dossier de demande de raccordement et du formulaire d'engagement des entreprises agréées.

PERSPECTIVES 2025 :

Forum national de la gestion durable des eaux pluviales

La CALL accueillera à nouveau le forum national de gestion durable des eaux pluviales au stade Bollaert les 27 et 28 mars 2025. Cet événement est l'occasion de faire découvrir notre territoire aux acteurs nationaux et de favoriser la prise de conscience des enjeux autour de cette question.

Annualisation des contrôles d'assainissement non collectif

Afin de permettre une meilleure intégration dans son plan de charge, du contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif prévu par l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le service annualisera par quart les campagnes de contrôle afin que l'ensemble des installations du parc ANC fasse l'objet d'un diagnostic tous les 4 ans.

FOCUS 2024

Aider au raccordement des eaux usées :

La protection de la ressource en eau nécessite de limiter l'impact des rejets d'assainissement des habitations en les raccordant de façon conforme au réseau public de collecte lors de la mise en service du réseau d'assainissement. A cette fin, l'Agence de l'Eau Artois Picardie prévoit des aides financières.

Le service APU, qui traite les dossiers de demandes pour le compte de l'Agence, compte deux agents qui accompagnent les particuliers dans leur projet de mise en conformité en se déplaçant chez l'usager, en analysant les situations, en proposant des solutions pour permettre d'infiltrer les eaux pluviales sur site, en aidant au montage administratif du dossier de demande de subvention. Entre 2023 et 2024, 83 logements ont ainsi pu bénéficier d'aides au raccordement pour un total de 108 000 €.

SERVICE GESTION DURABLE DU CYCLE DE L'EAU

Conformément au SDAGE 2022-2027, l'objectif des collectivités est de mobiliser les acteurs du territoire pour améliorer durablement la qualité des masses d'eau.

L'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif de ces masses d'eau passe par une stratégie d'investissement sur l'ensemble du petit et du grand cycle de l'eau.

Dans cette optique, les missions du service gestion durable du cycle de l'eau se répartissent en trois volets.

- En eau potable le service s'attache :
  - À la gestion de la ressource sur notre territoire en qualité et en quantité et veille à la conformité réglementaire des captages de la CALL.
  - A mettre en œuvre, depuis 2015, la reconquête de la qualité de l'eau sur les 6 champs captant prioritaires qui alimentent 33 communes de l'agglomération et alentours. Ces captages ont été classés prioritaires car ils présentent une fragilité aux nitrates et phytosanitaires.
  - A la recherche de nouvelles ressources

Ces missions sont animées par un ingénieur

- En Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations, les objectifs du service sont :
  - La protection du bâti contre les inondations. Le service doit mettre en œuvre une stratégie de gestion des eaux de ruissellement rural et urbain ainsi qu'un programme de gestion des débordements des cours d'eau.
  - La préservation du milieu naturel en mettant en œuvre un plan de gestion des cours d'eau et des milieux humides du territoire.

Ces missions sont assurées par une équipe composée d'un ingénieur, d'un technicien en lien fonctionnel avec quatre agents de rivière du service gestion des espaces communautaires naturels.

- En assainissement la mission du service est la gestion des rejets au milieu naturel en mettant en œuvre des plans d'action pour atteindre la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement du territoire.

Cette mission est assurée par l'ensemble des agents du service.

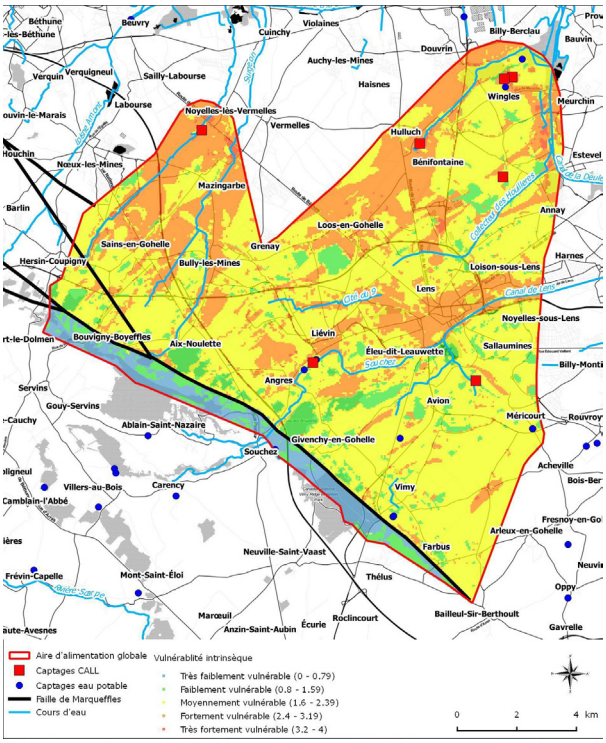
RESSOURCE EN EAU – FAITS MARQUANTS 2024

Reconquête de la qualité des captages prioritaires

Fin 2021, la révision du 11ème programme de l'AEAP, introduit la notion de CARE ou Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau. Les CARE insistent davantage sur les objectifs de résultats des baisses de pression.

Sur la CALL, Le présent contrat s'applique sur le territoire de l'AAC de Lens-Liévin couvrant sur une superficie de 180 km². Il vise à protéger six captages dont :

- un ultra prioritaire : Wingles
- quatre prioritaires : Liévin, Avion, Hulluch, Vendin-le-Vieil
- un captage non prioritaire mais stratégique pour la CALL : Noyelles-lès-Vermelles



AAC DE LENS LIEVIN, SOURCE : CALL

Le CARE de Lens-Liévin, a pour ambition de formaliser l'engagement des acteurs autour de la problématique de la ressource en eau et de fixer des objectifs de baisse de pressions polluantes. La CALL, pour assurer la continuité des financements de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), doit proposer et valider un CARE sur l'aire d'alimentation des captages (AAC) de Lens-Liévin, pour une durée de 6 ans.

L'année 2024, a vu la validation du CARE et de son dispositif des paiements pour services environnementaux, action innovante de la partie agricole du CARE de Lens-Liévin.

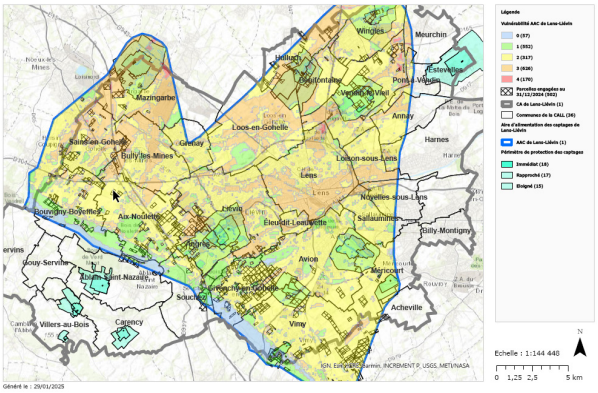
- **1 fiche Actions sur la stratégie NO3-**

La concertation et la co-construction du dispositif PSE en 2023, avec les acteurs agricoles et la chambre d'agriculture ont été essentielles pour l'élaboration d'un dispositif cohérent et adapté au territoire.

Dans la continuité en 2024, La CALL, accompagnée du cabinet Sara Hernandez Consulting et du bureau d'études Geonord, a travaillé sur la construction du PSE à partir d'objectifs de qualité d'eau et de la formalisation d'outils (animation, financiers...) nécessaires pour accompagner les agriculteurs dans une amélioration continue de leurs pratiques au regard des enjeux de qualité d'eau.

L'année 2024, est l'année T0 du dispositif PSE qui durera 5 ans.

En 2024, un long travail s'est engagé sur les scénarios financiers, la conformité et la compatibilité juridiques du dispositif CARE/PSE, qui a abouti à l'engagement de 21 agriculteurs du territoire et la signature officielle du CARE, validant les PSE le 14 octobre 2024.



CARTE DES PARCELLES ENGAGEES DANS LES PSE EN 2024, SOURCE : CALL

PERSPECTIVES 2025 :

- Recrutement d'un ingénieur agronome afin de mettre en œuvre le dispositif PSE et le conseil et l'expertise agronomique auprès des agriculteurs engagés
- Régularisation administrative des captages d'Hulluch et poursuivre la recherche d'une nouvelle ressource sur le champ captant de Noyelles les Vermelles
- Engager l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)
- Lancement de pompage d'essais et d'analyses renforcées pour la mise en service de nouvelles ressources.

GEMAPI – FAITS MARQUANTS 2024

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération de Lens Liévin est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2022, les élus de la CALL ont voté l'instauration d'une taxe dont la recette estimée pour 2024 est de 1,7 M € TTC sur le budget principal.

La délibération en date du 17 novembre 2022 a permis de dresser les contours de l'exercice de cette compétence et ainsi donner les lignes directrices pour les agents.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des programmes GEMAPI.

Déconnexion des eaux de pluie

Depuis 2020, 252 775 m² de surfaces actives ont été déconnectés du réseau d'assainissement dont

206 625 m² dans le cadre des opérations en régie.

Les études ont été réalisées en interne par le service GDCE. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un accord cadre et subventionnés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau.

	Projets 2022	Surface déconnec-tée	Montant des travaux (TTC)
Servins route de Bouvigny	Pose d'un réseau pluvial stricte avec reprise des avaloirs et raccordement sur le fossé existant	4 870 m²	236 000 €
Loos-en-Gohelle parking rue René Cassin	Création d'un ouvrage d'infiltration par caissons de volume de stockage 110 m³	2 000 m²	142 000 €
Aix-Noulette rue des Erables et des Sorbiers	Infiltration par caissons enterrés 225 m³	4 700 m²	250 000 €



Servins, route de Bouvigny

Lutte contre le ruissellement agricole et l'érosion des sols

Réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce sur l'amont du bassin versant de la Souchez

La mise en œuvre des ouvrages s'inscrit dans le schéma d'aménagement validé par le Conseil Communautaire et autorisé par l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général du 10 juin 2021. Les travaux sont réalisés dans le cadre d'un accord cadre notifié le 29 novembre 2022.

Depuis 2021, 59 ouvrages ont été réalisés pour un linéaire d'un peu plus de 7 km. La réalisation de 3,4 kilomètres d'ouvrages sont programmés en 2024 -2025.

Aménagement d'ouvrages hydrauliques structurants

Les projets étudiés en régie en 2023 ont été suivis de travaux en 2024 :

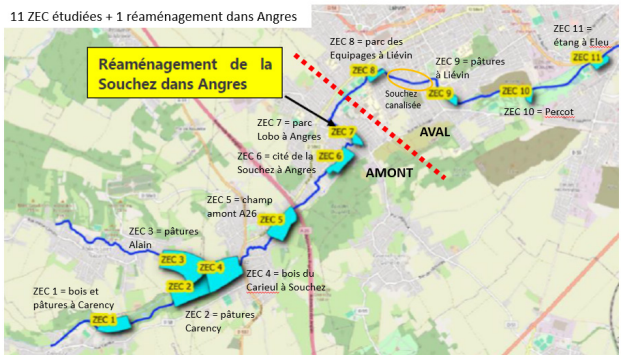
- Aménagement du chemin des Blattiers à Bouvigny-Boyeffles : reprofilage du chemin pour diriger les eaux de ruissellement vers les pâtures, finition en sable stabilisé, déplacement de l'entrée de champ et plantation d'une haie le long du champ.
- Amélioration de la collecte des eaux de ruissellement chemin du Mont Breuvart à Bouvigny-Boyeffles : création de paliers dans le chemin descendant du bois, pose de bordures pour diriger les ruissellements vers le puits d'infiltration existant.
- Recalibrage du fossé le long de la RD75 à Servins : l'objectif est de recréer une pente pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie arrivant dans ce fossé.
- Gestion des eaux de ruissellement dans le chemin à cailloux à Ablain-Saint-Nazaire : création de redents en travers du chemin dans sa partie aval, afin de créer du volume de tamponnement (1 200 m³).
- Rénovation des bassins de stockage des eaux pluviales et du fossé aux Privats à Carency : agrandissement des 2 bassins et modification du fossé pour création de redents afin d'augmenter le volume de tamponnement.
- Tamponnement des eaux de ruissellement rue de Bouvigny à Servins : création d'un fossé et pose d'un réseau en domaine privé et d'un drain (servitudes) pour raccordement sur le réseau EP sous voirie.
- Réhabilitation du bassin de tamponnement à la Vallée Niclette à Villers-au-Bois : bassin existant à agrandir, fossé amont à remettre en service.
- Sécurisation des regards dans la noue rue du Percot à Liévin pour le transit des batraciens : afin d'éviter que les batraciens ne tombent dans les regards, des grilles de protection ont été posées, en concertation avec le CPIE de la Chaine des Terrils.

Aménagement des cours d'eau (La Souchez)

Les études et l'établissement des dossiers réglementaires sont réalisés en interne. Les travaux de rattrapage de l'entretien sont autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général du 30 novembre 2020. Ils sont réalisés à la fois en régie et externalisés par un accord cadre notifié le 05 juillet 2022.

Les études réalisées en 2024 :

Une étude hydraulique pour la création de zones d'expansion de crue sur le bassin versant de la Souchez est en cours. La mission est confiée aux bureaux d'études PROLOG INGENIERIE / DHE.
En 2024, le cours d'eau a été modélisé (reprise du modèle établi par la DDTM lors de l'étude d'aléa) afin de définir 11 zones d'expansion de crue dans le but de réduire les inondations.



Ont été réalisés en 2024 :

- Des travaux externalisés :

  - 3ème phase de restauration et renaturation des berges à Liévin.

  - Suppression d'une buse et remplacement par une passerelle sur la Souchez à Liévin : dépose de la buse faisant un obstacle hydraulique.

Travaux en régie :

  - Renforcement et aménagement de berges à Ablain- Saint- Nazaire par des techniques naturelles (80ml en fascines végétales)

Le nombre d'interventions (tout type confondu) est présenté ci-après par commune et par cours d'eau, pour un total de 373 interventions sur l'année

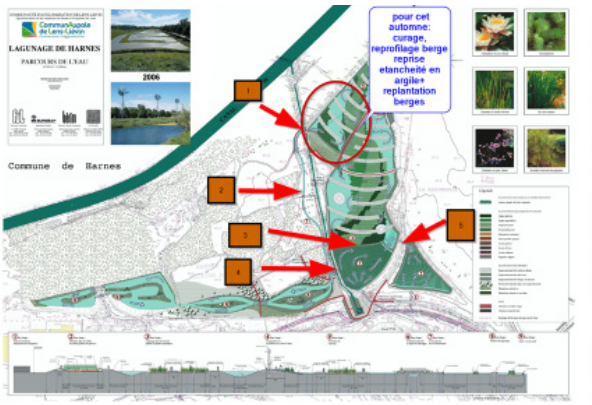
COURS D'EAU	COMMUNE	NB D'INTERVENTIONS EN 2023	SOUS-TOTAL PAR COURS D'EAU
SOUCHEZ	CARENCY	18	373
	ABLAIN SAINT NAZAIRE	70	
	SOUCHEZ	63	
	ANGRES	51	
	LIÉVIN	77	
	ELEU-DIT-LEAUWETTE	86	
	LENS/AVION	4	
SURGEON	AIX NOULETTE	3	3
FLOT DE WINGLES	HULLUCH	1	1

Aménagement des lagunes

Lagune de Harnes :

Des travaux d'envergure ont démarré en 2024 ayant comme objectif la remise en eau de la petite lagune et du fossé en aval. Les travaux réalisés consistaient en :

- Rétablissement du fonctionnement hydraulique de la lagune



1: reprise de la berge et étanchéité du pont canal.
2:reprofilage du fossé+ reprise étanchéité+ plantations hélophytes
3:reprise des connections entre l'ancien TCR et la lagune supérieure (création de fossés avec enrochements maçonnées)
4 reprise de l'étanchéité de l'ancien TCR pour supprimer les fuites vers le cours d'eau
5: reprise du système de communication de l'ancien TCR et la lagune supérieure (pose de grille, de décantation, comblement de la zone de vase, regard de visite pour curage...)

Sur la lagune supérieure : supprimer ou retailler fortement les arbres (perforation de la couche d'argile par les racines)





- Gestion de la sédimentation avec maitrise des coûts et limitation de l'impact sur le milieu

  - Curage, reprofilage, reprise de la couche de bentonite et replantation des 6 bras de la lagune inférieure avant l'exutoire.

Autres lagunes :

- Remplacement de clôtures sur les 3 lagunes de traitement en vue de la mise en place d'un éco-pâturage : certaines portions de clôtures nécessitaient d'être remplacées et sécurisées pour l'accueil d'animaux.

PERSPECTIVES 2025 :

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes GEMAPI
  - Travaux de déconnexion sur le système d'assainissement de Wingles et de Loison-sous-Lens
  - Nouvelle tranche de travaux en érosion
  - Nouvelle tranche de travaux en cours d'eau
- Elaborer le programme de travaux pour la réalisation des zones d'expansion de crue
- Poursuivre les travaux d'aménagement de la lagune de Harnes

SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL. Celui-ci assure le montage des dossiers études et le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2024 réalisé s'élève à 8.3 M €. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. Pour la maintenance des poteaux incendie, c'est plus de 50 interventions en 2024. Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

ASSAINISSEMENT

- **Les travaux de maintenance en 2024 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 1.4 M€ HT pour 56 chantiers.**

Travaux neufs assainissement :

- **Loos-en-Gohelle Renouvellement du poste Hoche :** Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement se sont terminés en 2024 pour un montant de **241 M€ HT**. Ces travaux concernaient la réalisation du lot 2 relatif au bassin paysager de 6 100 m³. L'opération globale représente un budget de **5.4 M€ HT**.

Pour rappel, l'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos-en-Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4000 m³. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'agglomération de Lens Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMAI la maîtrise d'œuvre du projet en 2018. Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7 100 m³ pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens.

Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7 100 m³ de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6100 m³ pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4 000 m³ à 13 200 m³.

- **Liévin Cité des Genettes (ERBM) :** Renouvellement des réseaux d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **467 185 € HT** en 2024 sur un montant total de **3 339 239 € HT**

Assainissement eaux usées :

- 3 271 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 250 au diamètre 600, 336 branchements.
- Réhabilitation continue de 730 ml de collecteur d'assainissement du D500 au D1200

Assainissement eaux pluviales : mise en place de tranchées drainantes en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du projet (6,36 ha).

- **Billy-Montigny rues Voltaire-Tournay-Place Mathieu :** Poursuite et fin en 2024 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la place Mathieu avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 16 898 € HT sur un total de 617 778 € HT

Assainissement eaux usées :

- 825 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 400, 90 branchements,
- Réhabilitation continue de 170 ml de collecteur d'assainissement du D300 au D500

Assainissement eaux pluviales mise en place de 2 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion totale des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 6 608 m².



Réalisation d'un bassin d'infiltration d'un volume utile de 278 m³ sur la place Mathieu

- **Méricourt rue de l'Egalité :** Poursuite et fin en 2024 des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour reprendre 40 habitations avec la mise en place d'un poste de refoulement et renouvellement du collecteur pluvial avant le réaménagement de la voirie par la commune pour un montant de 28 434€ HT sur un total de 580.183 € HT

Assainissement eaux usées :

525 ml de canalisation en Polypropylène de diamètre 200, 40 branchements,1 poste de refoulement, 405 ml de PE sous pression DN 90

Assainissement eaux pluviales mise en place d'un réseau pluvial en D300,400 et 500 sur 540 ml y compris les bouches d'égout

- **Noyelles-sous-Lens rue Schaffner:** Poursuite et fin en 2024 des travaux d'une partie du réseau d'assainissement rue de la rue Schaffner avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 15 252 € HT sur un total de 292 903 € HT

Assainissement eaux usées :

- 165 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 400, 18 branchements.

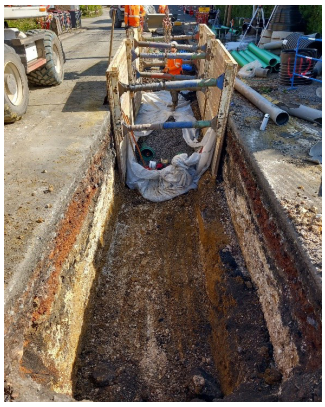
- **Méricourt rue des Fusillés:** Poursuite en 2024 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable sur l'ouvrage d'art de la rue des Fusillés avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 114 525 € HT sur un total de 286 501€ HT

Assainissement eaux usées et eaux pluviales :

- 80 ml de canalisation en Fonte du diamètre 200 au diamètre 300. Pose en encorbellement sur ouvrage d'art.

- 120 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 250, 11 branchements en tranchée classique.





Pose des conduites d'assainissement sur OA – Pose des réseaux d'assainissement en tranchée ouverte

- **Sains- en- Gohelle rue Lamartine (Phase 1) :**
Poursuite et fin en 2024 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Lamartine avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 21 682 € HT sur un total de 356 745 € HT

Assainissement eaux usées :

- 205 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 400, 30 branchements,

- 200 ml de réhabilitation par chemisage continu d'un collecteur D600

Assainissement eaux pluviales mise en place d'un bassin d'infiltration de type caissons de 106 m^3 permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 2 940 m^2.



- **ERBM Lens Cité 4 Avenue Maës et JC Bois :**
Poursuite en 2024 des travaux de mise en conformité de l'assainissement en domaine public des logements Maisons et Cités pour un montant de 877 727 € HT sur un total de 1.052 350 € HT

Assainissement eaux usées :

- 1 405 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 1000, 160 branchements.

- **NPNRU Lens Cité 12-14 Place Cauchy rue Colbert :**
Démarrage en 2024 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue du Colbert et de la place Cauchy avec une déconnexion complète des eaux pluviales avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 624 304 € HT sur un total de 913 679 € HT

Assainissement eaux usées :

- 590 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 300, 81 branchements,

Assainissement eaux pluviales

- Mise en place de bassins d'infiltration de type caissons de 315 m^2 permettant la déconnexion totale des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 9 902 m^2.

- **Vendin-le-Vieil rue Calmette (autour de PCB) :** Démarrage en 2024 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées et de réhabilitation du réseau eaux pluviales pour un montant de 172.240 € HT sur un total de 386 694 € HT

Assainissement eaux usées :

- 349 ml de canalisation en fonte du diamètre 200 200 ml de réhabilitation par chemisage continu d'un collecteur D600

Assainissement eaux pluviales

- 340 ml de réhabilitation par chemisage continu d'un collecteur D1000 et réhabilitation de 7 regards de visite

- **Loison-sous-Lens rue Devouges :** Démarrage en 2024 des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et déconnexion d'une partie des eaux pluviales avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 491 033 € HT sur un total de 753 951 € HT

Assainissement eaux usées :

- 500 ml de réhabilitation par chemisage continu d'un collecteur ovoïde D1000 et d'un collecteur D600 et réhabilitation de 10 regards de visite. Reprise à neuf des 95 branchements de la rue

Assainissement eaux pluviales :

- Mise en place d'un bassin d'infiltration de type caissons de 160 m^3 permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 2 400 m^2.





Réalisation du bassin d'infiltration - Pose d'un branchement au collecteur principal

- **Harnes rue du 11 Novembre :** Démarrage en 2024 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue du 11 novembre avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 624 304 € HT sur un total de 1.079 394 € HT

Assainissement eaux usées :

- 635 ml de canalisation en PRV du diamètre 500 au diamètre 800, 66 branchements,

Assainissement eaux pluviales

- Mise en place de 2 bassins d'infiltration de type caissons de 249 m^3 permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 4 371 m^2




Réalisation du bassin d'infiltration - Pose du collecteur D800

- **Vendin- le- Vieil / Loison -sous -Lens rue Spas :** Démarrage en 2024 des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées avant le réaménagement complet de la voirie par les communes pour un montant de 178 398 € HT sur un total de 399 997 € HT

Assainissement eaux usées :

- 280 ml de réhabilitation par chemisage continu d'un collecteur D500 et D600 et réhabilitation de 8 regards de visite. Renouvellement des 42 bouches d'égout.



Réalisation des branchements sur collecteur principal

EAU POTABLE

Les travaux de maintenance en 2024 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 1 277 035 € HT pour 24 chantiers.

Des travaux neufs de renouvellement en eau potable ont été réalisés en 2024 à :

- **Liévin Cité des Genettes (ERBM) :** Poursuite en 2024 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie

(du diamètre 60 au diamètre 200 : 1905 ml) pour un montant de travaux de 331 011 € HT sur un total de 459 928 € HT

- **Lens rue Clémenceau : :** Poursuite et fin en 2024 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 en PEHD au diamètre 300 fonte : 455 ml) pour un montant de travaux de 4 618 € HT sur un total de 143 165 € HT
- **Noyelles sous Lens rue Schaffner :** Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 100 en fonte ductile au diamètre 200 en fonte ductile : 565 ml) pour un montant de travaux 2023 de 257 801 € HT sur un total de 267 867 € HT
- **Méricourt rue des Fusillés :** Poursuite en 2024 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise sur l'ouvrage d'art et en voirie (diamètre 100 en fonte ductile : 135 ml dont 45 ml dans caniveau technique) pour un montant de travaux 2024 de 19 992 € HT sur un total de 93 857 € HT
- **Sains- en- Gohelle rue Lamartine (Phase 1) :** Poursuite et fin en 2024 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (diamètre 80 fonte ductile : 500 ml) pour un montant de 19 429 € HT
- **ERBM Lens Cité 4 Avenue Maës et JC Bois** Poursuite en 2024 des travaux de mise en conformité du réseau eau potable en domaine public des logements Maisons et Cités (diamètre 60 en PEHD : 650 ml) pour un montant de travaux 2023 de 176 338 € HT sur un total de 236 450 € HT
- **NPNRU Lens Cité 12-14 Place Cauchy rue Colbert :** Démarrage en 2024 des travaux de renouvellement d'une petite partie du réseau eau potable (50 ml de fonte D150 pour un montant de 16 830 € HT.
- **Vendin-le-Vieil rue Calmette (autour de PCB) :** Démarrage en 2024 des travaux d'interconnexion d'une conduite D400 sur 200 ml pour un montant de travaux de 152.610 € HT
- **Harnes rue du 11 Novembre :** Démarrage en 2024 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 100 en fonte ductile au diamètre 150 en fonte ductile : 650 ml) pour un montant de travaux 2024 de 103 395 € HT sur un total de 193 552 € HT
- **Billy-Montigny route de Méricourt :** Démarrage en 2024 des travaux de dévoiement d'une conduite eau potable D150 dans terrain privé sur 390 ml et renouvellement d'une conduite en diamètre 100 et 250 sur 640 ml pour un montant de travaux de 267 978 € HT.
- **ETUDES ERBM**
  Durant l'année 2024, pour les dossiers ERBM (Harnes Cité Bellevue, Sains en Gohelle Cité 10, Lens Cité 4, Méricourt Cité des Croisettes, Sallaumines Cité 4-11 et 5-12), le service a suivi les maitres d'œuvre afin de préparer les dossiers de consultation des entreprises en passant par les phases d'avant-projets, de projets. Le coût des études pour la partie eau-assainissement représente un montant de 517 399 € HT réparti sur les 2 budgets eau-assainissement sur l'année.

PERSPECTIVES 2025 :

Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos-en-Gohelle se termineront en 2025. Ces travaux ont été attribués pour le lot 1 bassin génie civil pour un montant de 4 795 334 € HT. Le lot 2 (Bassin paysager) a été attribué pour un montant de 427 000 € HT.

Des travaux d'envergure de mise conformité du réseau d'assainissement continueront en 2025 à Lens rue Luther King. De gros travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront également en accompagnement des travaux de voirie communaux à Loison-sous-Lens / Vendin-le-Vieil rue Spas, à Loison sous Lens rue Devouges et à Harnes rue du 11 Novembre sur la route Départementale n°39.

Dans le cadre du réaménagement de la cité 12/14 à Lens (NPNRU), une deuxième tranche de travaux sur la centralité (Parc du sablier Nord Sud, rue Auguste Lefebvre, Grand chemin de Loos et avenue de la fosse 12) sera également lancée avec la ville de Lens pour le deuxième semestre 2025.

Dans le cadre de l'ERBM, des travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront en 2025 notamment à Liévin cité des Genettes.

Les accord cadres des marchés topographiques seront également relancés pour une durée de 4 ans.

Des marchés de maitrise d'œuvre eau-assainissement ERBM seront également suivis en 2025 en partenariat avec les communes de Sallaumines (Cité 4-11, cité 5-12), Harnes (Cité Bellevue), Sains-en-Gohelle (Cité 10), Méricourt (Cité du Parc et cité des Croisettes) et Lens (Cité 4) afin de constituer les dossiers de consultation pour les rénovations des réseaux d'eau et d'assainissement.

Dans le cadre du réaménagement de la cité 4 à Avion (NPNRU) un marché de maitrise d'œuvre sera également lancé par la ville de Lens pour monter le dossier de consultation des entreprise travaux. La CALL réalisera la maitrise d'œuvre en interne des travaux d'eau potable et d'assainissement.

Dans le cadre de la pose du réseau de chauffage urbain à Avion, la CALL a mené les investigations sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les réseaux d'assainissement et d'eau potable sont vétustes et seront renouvelés sur tout le tracé du réseau de chaleur. Un groupe de travail a été mené avec la maîtrise d'œuvre du réseau de chauffe afin de caler les réseaux d'assainissement. Le réseau de chaleur sera posé avant les réseaux d'eau et d'assainissement.

Des études d'eau potable et d'assainissement seront également menées à Billy-Montigny rues des Fusillés afin d'anticiper les travaux sous la voie SNCF mais aussi à Sains-en-Gohelle rue Lamartine (Phase 2) et à Méricourt rue Ferrer. Des études seront également menées pour desservir en assainissement le parc des Cytises, l'aérodrome et le restaurant à proximité. Une étude sera également réalisée pour raccorder au réseau d'assainissement la zone d'activités Saint-Louis à Lens.

GESTION DES DÉCHETS

En 2024, la collectivité a valorisé près de 95 % de ses DMA (déchets ménagers et assimilés), soit 65 % en valorisation matière et organique et 30 % en valorisation énergétique.

Le gisement global de déchets ménagers et assimilés s'élève à 167 100 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 39.2 M€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 7.4 M€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 24.2 M€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 130 € HT par habitant (recettes déduites).

167 100 TONNES DE DÉCHETS PRODUITS SUR L'ANNÉE soit 1,87 kilo de déchets par jour et par habitant,

683 KILOS DE DÉCHETS PAR AN ET PAR HABITANT,

12.8 % DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PLUS.

FAITS MARQUANTS 2024

Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a augmenté de 12.8 % par rapport à 2023 soit une augmentation de 18 997 tonnes (Cette forte augmentation s'explique par le fait que les déchets issus des filières REP sont désormais comptabilisés dans le gisement global et par les apports plus importants des professionnels en déchèteries). Le détail par flux des évolutions par rapport à 2023 est le suivant :

- + 5.8 % pour les ordures ménagères résiduelles,
- + 8.1 % pour les emballages ménagers recyclables,
- - 3.8 % pour le verre,
- - 6.9 % pour les apports de déchets végétaux (en porte-à-porte et en déchèterie),
- - 15.1 % pour les encombrants collectés (en porte à porte et dans les déchèteries),
- + 40.6 % des apports en déchèteries (inertes non valorisables, hors déchets végétaux, plâtre, bois et encombrants. La forte augmentation est liée à l'intégration des déchets issus des filières REP auparavant non comptabilisés et aux apports plus importants des professionnels).

La reprise de la consommation des citoyens impacte la production de déchets.

FOCUS SUR LES ENJEUX MAJEURS

La sensibilisation au bon tri

En 2024, l'équipe « sensibilisation au tri » a sensibilisé 2 645 personnes soit une forte baisse par rapport à l'année dernière (- 35.7%), du fait de l'absence prolongée d'un agent. Parallèlement à cela, le taux de refus de tri (erreurs de tri générées par l'usager) de la collecte a fortement augmenté, passant de 26.4 % (en 2023) à 30.1 %. Il sera nécessaire d'amplifier la communication pour se rapprocher du taux moyen national de 22 %.



Prévention des déchets

En 2024, marque le démarrage du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2029. Nous avons distribué 2546 composteurs, soit 11 975 depuis 2015, 10.8 % des logements individuels sont équipés. 66 référents-composteurs ont été formés (4 sessions) et 19 nouveaux sites de compostage partagés collectifs ont été installés (écoles).

Le réemploi

Le magasin de la Ressourcerie à Liévin connaît un succès non négligeable avec 28 069 passages pour un chiffre d'affaire de 255 K€.

Ouverture de la déchèterie de Souchez (janvier 2024)



PERSPECTIVES 2025

- Démarrage au 1er janvier 2025 du nouveau marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation des déchèteries de Sallaumines et Pont-à-Vendin (titulaire : sté NICOLLIN).
- Mise en service de bornes enterrées pour les zones actuellement collectées en sacs (Lens, Liévin)
- Mise en œuvre de la filière REP liée aux déchets du bâtiment (PMCB) : prise en charge opérationnelle de la collecte des déchets de plâtre, menuiseries, laines (roche/verre).
- Lancement des travaux nécessaires à la mise aux normes du centre de valorisation énergétique (été 2024 et fin en nov. 2025),
- Etudes liées à l'évolution du CVE de Noyelles-sous-Lens, alimentation d'un réseau de chaleur urbain et création d'un 3ème four à Pouvoir Calorifique Supérieur (PCI) (lancement 2ème semestre 2025)
- Fourniture de conteneurs bordeaux et jaunes en habitat collectif et aux Etablissements Autres que Ménagers (EAM) (oct. 2024 à août 2025)
- Mise en place d'une solution informatique de centralisation des données liées à la gestion des déchets (janvier 2025)
- Démarrage de l'exploitation du numéro vert au 1er janvier 2025,
- Mise en œuvre du prochain Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 à 2029,
- Lancement d'une application mobile usagers dédiée à la gestion des déchets fin août 2025.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

Les missions du service comprennent :

- Le pilotage d'études et de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie,
- La co-construction et le pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels).

Il coordonne chaque année l'élaboration du rapport Développement Durable de la CALL, lequel est présenté au conseil communautaire préalablement au vote du budget.

FAITS MARQUANTS 2024

Rapport de Développement Durable

Annuellement, la CALL rédige le rapport de développement durable (article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) qui fait l'objet d'une présentation préalablement au vote du budget.

Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

Les travaux d'aménagement de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, se poursuivent sur un linéaire de 14 km.

Cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre : Atelier Nervures (mandataire), Strate, AEI, Theorems et SOCOTEC.

Les entreprises titulaires du marché sont les suivantes :

Lot 1 Ouvrages d'art : groupement SAS DEMOUY, EST OUVRAGES, ACCMA entreprise,

Lot 2 VRD : groupement RAMERY TRAVAUX PUBLICS, SOMARAIL,

Lot 3 Aménagements paysagers : société ID VERDE,

Lot 4 Ouvrages spécifiques : société VALBOIS,

Lot 5 Eclairage public : SANTERNE/CITEOS.*

Gestion du patrimoine arboré communautaire

Le service Environnement poursuit la mission relative à la gestion du patrimoine arboré présent sur les propriétés de la CALL et sur les terrains communaux dont la CALL assure la gestion.

- **Interventions sur le patrimoine arboré communautaire**

En 2024, 232 interventions ont été réalisées par la régie d'arboristes de la CALL ainsi que par le prestataire privé ID VERDE.

Elles sont de différentes natures :

- Abattage sécuritaire (direct, démontage nacelle, grimpe,...),

- Taille de dégagement (réseaux, clôtures, voiries,...),

- Taille d'entretien (bois morts, taille d'éclaircie, taille douce,...),

- Taille de réduction, taille en têtard, sécurisation des berges..., dans le cadre de la GEMAPI.

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la gestion du patrimoine arboré**

À partir d'une connaissance précise du patrimoine arboré (géoréférencement, inventaires quantitatif et qualitatif), un plan de gestion sera élaboré par site et pour une durée de 5 ans avec une évaluation à mi-parcours. Il permettra d'identifier et de planifier de façon rationnelle les actions à mener pour conduire au mieux les arbres et améliorer la qualité paysagère et écologique tout en assurant la sécurité des usagers. Cette vision globale du patrimoine et des interventions à réaliser permettra un meilleur ajustement des budgets et des compétences.

Quelques chiffres :

- plus de 9 000 arbres expertisés individuellement et géoréférencés,

- plus de 2 000 préconisations de travaux,

- 133 espèces différentes,

- 44 stations.

Préservation et restauration de la biodiversité

La stratégie relative à la protection, préservation et la restauration de la biodiversité s'inscrit dans le schéma stratégique Trame Verte et Bleue, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2023.

Elle repose sur trois dispositifs :

- Le schéma opérationnel de la TVB,

- Le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN) – obtenu en mai 2023 avec un engagement de la CALL de mettre en œuvre les actions qui en découlent sur une période de 3 ans,
- Les Solutions d'Adaptation au changement climatique fondées sur la Nature (SafN) – (AMI lancé par le CERDD) – Création d'un outil d'aide à la décision pour accompagner les collectivités dans la mise en place des actions SafN.

Et se traduit par un programme d'actions validées en cours et non engagées et par la proposition de nouvelles actions.

Les thématiques portent sur :

- La lutte contre les ilots de chaleur,

- La gestion durable des eaux pluviales (infiltration et conserver des eaux de surface de tamponnement),

- La préservation des milieux aquatiques (zones humides naturelles et cours d'eaux) ;

- La renaturation du territoire et la désimperméabilisation des zones artificialisées (nature en ville),

- Les plantations de haies pour réduire le ruissellement en milieu agricole sur les bassins versants concernés,

- La sensibilisation des élus et des techniciens de la CALL à la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et dans les projets développés,

- La limitation des essences exotiques lors des aménagements / favoriser au maximum les palettes végétales indigènes,

- L'aménagement de la trame verte et bleue, la trame nocturne - (aménager/reconnecter/adapter la gestion /protéger),

- La proposition aux entreprises du territoire d'un accompagnement personnalisé pour la mise en place de mesures de préservation de la biodiversité et d'aménagement paysagers de leurs espaces,

- La mise en place d'un plan de gestion écologique pour le terril 58 à Grenay/Mazingarbe (30 ha).

Un des outils : Opération Plantons le décor - 9ème édition

Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale, mise en place chaque année et menée par ENRx. Elle offre au tout public, la possibilité de :

- Réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements,
- Préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.

Cette démarche répond aux objectifs d'amélioration du cadre de vie et la biodiversité du territoire.

L'opération a donc porté sur :

- 33 commandes provenant de 23 communes dont 13 du territoire pour un montant total de 3 552 € TTC
- (683 arbres/arbustes et 63 fruitiers),
- 25 commandes de particuliers,
- 2 commandes de communes : Pont à Vendin et Noyelles-sous-Lens,
- 1 commande CALL,
- 3 commandes de lycées : CONDORCET à Lens via l'AMI de la Voix du Nord,
- 1 commande d'un collège : BLAISE PASCAL à Mazingarbe,
- 1 commande par une association : Les Ajoncs à Lille.

Cette année, un projet a été initié par la CALL et a permis de bénéficier du dispositif « Plantons le décor© » pour la fourniture des plants.

Il s'agit de plantations sur les berges d'un cours d'eau dans le cadre du Plan de Restauration Ecologique de la Souchez.

Ce projet a été piloté par le service Gestion Durable du Cycle de l'Eau.

Les travaux de plantation ont été menés en régie sur le territoire des communes de Liévin. Il s'agit de restaurer la ripisylve de la rivière.

Poursuite du partenariat avec EDEN 62 - Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Poursuite du partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils

La CALL poursuit son soutien auprès du CPIE dans le cadre de son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques.

Ainsi, pour soutenir le CPIE la Chaîne des Terrils dans l'exercice des projets menés sur l'ensemble du territoire de la CALL, la convention d'objectifs triennale a été renouvelée pour la période 2024-2027 par délibération du Bureau Communautaire du 06/12/2024.

Réflexion sur la requalification des friches sur le territoire

Avec le renforcement du cadre réglementaire notamment le plan Biodiversité de 2018 et la loi climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 visant à limiter l'artificialisation des sols naturels et agricoles, ZAN ; les friches sont désormais des réserves foncières prioritaires pour l'aménagement du territoire. La CALL a choisi d'établir une méthodologie de requalification en régie. Ce choix permet de capitaliser les informations, les connaissances et les démarches et étapes afin de pouvoir mettre à jour la base plus facilement.

Le travail d'inventaire et de caractérisation des friches a été poursuivi sur l'année 2024. Il permet de visualiser rapidement les principaux enjeux spécifiques à chacun des sites situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Cette base de données a pour vocation d'être mise à disposition et mise à jour avec et pour les communes et les différents acteurs qui

agissent sur le territoire et prévenir la formation de friches.

Un groupe de travail, composé des différentes directions thématiques de la CALL et piloté par le service Environnement a été créé. Son rôle :

- est de caractériser et de prioriser les friches en croisant la potentialité de requalification grâce aux données disponibles et aux enjeux du territoire,
- puis de sélectionner les friches stratégiques du territoire à requalifier parmi les 200 sites.

Des études sont d'ores et déjà engagées sur certaines friches, le service Environnement participe à l'ensemble des études en cours, en collaboration avec les différents services de la CALL, les communes et les partenaires impliqués.

L'enjeu est de mettre en place une méthode plus systématique pour un travail qui s'effectuera sur d'autres friches où les enjeux de requalification seront déclinés sur du plus long terme.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Il est composé d'un vaste état des lieux des conséquences du changement climatique sur le territoire mais également d'une stratégie qui fixe les ambitions de ce dernier en faveur de la transition énergétique et écologique. Enfin, un programme opérationnel, d'une période de six ans, inventorie et suit la mise en œuvre des opérations territoriales permettant d'atteindre ces objectifs.

En 2022, les diagnostics (état des lieux énergétiques, bilan carbone territorial, séquestration et flux du carbone sur le territoire, diagnostic air et diagnostic vulnérabilité) ont été validés. Les études de potentialité ont ensuite été réalisées et validées en 2023. Elles couvrent les thématiques de la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone, la production d'énergies renouvelables et de récupération, la réduction des consommations d'énergie. Pour chacun de ces sujets, les études exposent différents niveaux d'objectifs et détaillent les implications correspondantes dans les secteurs du bâtiment, des transports, de l'agriculture, des déchets et de l'industrie.

En 2024, la phase de concertation a débuté afin de construire, de manière systémique, une stratégie concrète et adaptée au territoire avec l'ensemble des acteurs concernés. Une Fresque du Climat a été organisée, ainsi que deux ateliers de réflexion stratégique, permettant de poser les bases d'une vision partagée à développer.

Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur

Les réseaux de chaleur représentent un levier d'action prioritaire pour la transition écologique et énergétique des territoires. C'est pourquoi, ils sont au centre de nombreuses attentions et réflexions. Preuve de cet intérêt, les trois réseaux existants sur le territoire sont tous concernés par des projets d'extension.

C'est pourquoi, afin de proposer un véritable cadre de réflexion mais également afin d'apporter des éléments de compréhension à l'échelle du territoire, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur.

Le Conseil Communautaire a approuvé le transfert à la CALL de la compétence « création et l'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid » à compter du 1er janvier 2025 par délibération du 14 décembre 2023, et a transféré les contrats de Délégation de Service Public à la CALL par délibération du 6 décembre 2024.

Cartographie du bruit

La directive européenne N°2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de Cartes Stratégiques du Bruit (CSB) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), par échéance et en fonction des niveaux de trafic et des populations. Ils doivent être actualisés à échéances fixes, tous les 5 ans et permettent d'apprécier l'évolution d'un territoire au regard des différentes actions.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe toutes les caractéristiques d'une grande agglomération au sein de laquelle la qualité de vie est fortement influencée par l'environnement sonore. Ce territoire se caractérise par une forte complexité en termes d'urbanisme, d'activités économiques et d'infrastructures de transports. Certaines communes sont fortement urbanisées tandis que d'autres ont conservé un caractère rural. Dans ce contexte, les objectifs sont triples : prévenir les effets du bruit, réduire, si nécessaire, les niveaux de bruits et protéger les zones calmes.

La société SIM ENGINEERING, bureau d'études spécialisé dans le management de l'environnement sonore, accompagne la CALL depuis juillet 2023 dans la mise à jour de ces cartographies et l'élaboration du PPBE. Les CSB constituant le diagnostic du territoire, le PPBE doit permettre la définition de la politique de lutte contre le bruit. Ces documents constituent un outil d'aide à la décision pour les élus et d'information des citoyens.

Les habitants de la CALL sont particulièrement exposés à des niveaux de bruit importants, principalement routiers. Ainsi, les CSB indiquent que 5 546 habitants sont potentiellement exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux seuils réglementaires, ce qui représente 5,2 % de la population. Le diagnostic détaillé établi dans le PPBE permet de caractériser les sources de bruit et de localiser les 51 zones à enjeux ainsi que les 226 zones calmes à préserver. A l'exception des infrastructures routières en zones d'activités, la CALL n'est pas gestionnaire d'infrastructures de transport, mais joue un rôle de coordination auprès des différents partenaires (au premier rang desquelles les communes) dans la gestion de leurs problématiques liées au bruit. La CALL souhaite, en outre, porter un plan d'action volontariste qui inclut notamment la poursuite de mesures déjà engagées par elle-même et les différents partenaires. Quatre axes de travail ont été définis :

- Réduire le bruit à la source,

- Protéger des nuisances sonores,
- Planifier et réglementer l'aménagement urbain en prenant en compte la thématique « Bruit »,
- Développer les connaissances sur ce sujet en informant et en sensibilisant les habitants du territoire ainsi que les différents acteurs pouvant agir sur le bruit.

Le Conseil Communautaire, en date du 12 juin, 2024 a validé les CSB du territoire. Sur la base de celles-ci, le PPBE a été établi pour la quatrième échéance de la Directive susvisée. Il vise en outre à définir les priorités d'actions préventives et curatives, à porter ces éléments à la connaissance du public. Dans ce cadre, une consultation publique, d'une période de deux mois, s'est déroulée du 12 novembre 2024 au 13 janvier 2025 sur le site internet de la CALL : **https://www.agglo-lenslievin.fr/consultation-publique-ppbe** et au siège de la CALL avec la mise à disposition d'un registre de consultation. À l'issue de cette phase de recueil, aucune observation n'a été remontée.

Le PPBE n'est pas un document opposable d'un point de vue juridique (notamment en termes d'urbanisme), contrairement au classement des infrastructures de transport défini par arrêtés préfectoraux. Il revient aux gestionnaires d'infrastructures de transports terrestres, aux ICPE et aux acteurs de se l'approprier et de s'engager à mettre en œuvre les plans d'actions définis.

PERSPECTIVES / OBJECTIFS 2025

- **Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles**

  Les travaux d'aménagement se poursuivront sur l'année 2025 avec une mise en service prévue pour le printemps 2025.

- **Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

  En 2025, l'élaboration du PCAET se poursuivra avec la définition d'une stratégie et la construction du plan d'actions associé. Ce travail s'appuiera sur des concertations entre les services, l'approche systémique étant une condition essentielle à la réussite du PCAET. Des échanges avec les partenaires du territoire seront également menés, ainsi qu'une première phase de recueil de l'avis des citoyens. L'ensemble de cette démarche permettra d'élaborer un plan adapté aux spécificités locales, répondant aux objectifs nationaux, et valorisant les actions déjà engagées par la CALL et ses partenaires sur les différentes thématiques du PCAET.

- **Qualité de l'air et partenariat avec Atmo Hauts-de-France**

  L'année 2025 sera marquée par le renouvellement de la convention triennale avec Atmo Hauts-de-France. Ce partenariat permet à la CALL de bénéficier d'un suivi rigoureux de la qualité de l'air, des polluants et du pollen présents sur le territoire. La reconduction de cette convention garantira la poursuite du travail d'analyse et de traitement des données, essentiel pour mieux comprendre les sources de pollution, identifier les leviers de réduction, et améliorer l'information à destination du public. Cette collaboration contribue également à nourrir les réflexions de la CALL en matière d'aménagement, d'élaboration du PCAET, ainsi que dans le cadre de ses actions en faveur de la santé.

- **Mise en œuvre de la compétence « création et l'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid » à compter du 1er janvier 2025**

- **Cartographie du bruit**

  L'année 2025 sera consacrée à l'approbation et la publication du PPBE.

  La CALL a pour ambition d'informer, de sensibiliser au bruit, sa population par différentes actions et de former les agents des collectivités vis-à-vis des risques liés aux nuisances sonores. Ce travail de sensibilisation pourra s'appuyer sur les fiches communes et fiches Zones Calmes établies afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisme, pour réduire l'impact sonore des infrastructures sur celles-ci.

06.

LA CALL INVESTIT

P.86 > ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES
P.88 > SERVICE INGENIERIE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE
P.90 > ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE
P.91 > AÉRODROME DE LENS BÉNIFONTAINE
P.92 > CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL
P.92 > FOURRIÈRE ANIMALE

ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

La régie d'entretien des espaces naturels communautaires est un service pluridisciplinaire, qui intervient pour partie en soutien aux communes de la CALL et aux autres services communautaires, et assure par ailleurs la gestion et l'animation du parc des Cytises.

Son implantation est donc répartie sur 3 sites :

- **Sains-en-Gohelle** pour la régie d'entretien des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré (14 agents)
- **Bénifontaine** pour le Parc des Cytises (12 agents dont le chef de service)
- **Loison-sous-Lens** pour le prêt de matériel aux communes (3 agents)

LA RÉGIE D'ENTRETIEN :

- Gère certains espaces verts communautaires :

  - L'Anneau de la Mémoire sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire (convention avec la Région, propriétaire), dont le réaménagement paysager a été assuré par la régie,
  - Le Mémorial 14-18 sur la commune de Souchez,
  - La Base 11/19 sur les communes de Lens et Loos-en-Gohelle,
  - L'hôtel communautaire sur la commune de Lens,
  - La boucle 18 sur la commune de Lens,
  - Les pistes de l'aérodrome sur la commune de de Bénifontaine.

- Assure l'entretien du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la CALL ainsi que les sites communaux intégrés dans le service commun, en lien avec le service Environnement.

- Réalise l'entretien des cours d'eau en coopération avec le service Gestion durable du cycle de l'Eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI :

  - gestion entretien des cours d'eau (embâcles, ripisylve, ...)
  - débroussaillage des berges
  - petites prestations de génie végétal
  - entretien des lagunages de Servins, Villers-au-bois et Acheville
  - entretien de bassins d'infiltration, Givenchy-en-Gohelle et Gouy-Servins
  - plantation d'arbres, de haies et de plantes aquatiques.

PERSPECTIVES 2025

- Acquisition de matériels pour la gestion des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré,
- Renouvellement du matériel de grimpe pour les arboristes,
- Poursuite de l'effort de fleurissement des différents sites communautaires,
- Réflexion à mener pour la replantation d'arbres au sein de la collectivité,
- Qualifier davantage les prestations d'entretien et de plantation sur l'anneau de la mémoire ainsi que le Mémorial de la grande guerre,
- Continuité dans la mise en application des recommandations sécuritaires initiées par le gestionnaire du patrimoine arboré de la collectivité au regard du recensement effectué sur les différents sites,
- Engagement des différents interventions arboricoles liées au service commun.

LE PARC DES CYTISES :

Le service a en charge :

- La gestion par l'équipe technique, de l'intégralité du site en matière de propreté, d'entretien des espaces verts, de la mise en sécurité des différentes installations et boisements ainsi que la réalisation des petits aménagements,

- La gestion du cheptel animalier, par l'équipe animalière, tant en matière de nourrissage et d'abreuvement, qu'en soins portés aux différents animaux, ainsi qu'en entretien et aménagement des différents enclos,
- La sensibilisation à l'environnement avec le CPIE Chaine des Terrils. Les animations portent sur la connaissance des écosystèmes, des arbres, des oiseaux et des insectes sur le site.

L'année 2024 a été marquée par la gestion de l'épizootie de grippe aviaire, la mise en sécurité des boisements, la continuité dans la mise en œuvre des panneaux pédagogiques, l'ouverture de l'enclos de contact, l'obtention de l'agrément sanitaire « parc fermé » facilitant les échanges entre zoos et la vaccination grippe aviaire, réfection du cheminement principal, plantations diverses, mise en œuvre d'une climatisation dans l'infirmerie, remplacement du groupe froid de la chambre froide, mise en œuvre d'un carport au droit du local technique et création d'une plate-forme de stockage devant le dépôt.

PERSPECTIVES 2025

- Création d'une zone de dépôt de bennes afin de satisfaire aux exigences de la DDPP,
- Aménagement d'un coin zen en fond de parc,
- Modification de l'enclos des ânesses,
- Animations estivales,
- Mise en service de la structure de jeux,
- Signalétique intérieure,
- Mise en application de la réglementation interdisant de fumer dans les lieux publics,
- Renouvellement de divers marchés structurants (marchés vétérinaire, d'animation, d'acquisition d'insectes, de poussins et d'éperlan pour le cheptel animalier.

L'équipe poursuivra par ailleurs le partenariat engagé avec l'IME MACO à Lens (5 enfants) et le Lycée d'enseignement agricole de Bucquoy (20 étudiants).

LE PRÊT DE MATÉRIEL :

Le service prend en charge les demandes des communes, assure la gestion des prêts et réalise les travaux de réparation lorsque nécessaire.

Il apporte par ailleurs un appui technique aux évènements organisés par la CALL et participe aux déménagements ou aménagements de bureaux.

Données 2024:

Nombre de demandes de communes traitées : **225 demandes**

Nombre d'interventions auprès des services de la CALL : **355 interventions** (soit près de 800 heures d'intervention)

Évolution du nombre de communes intéressées par le prêt de matériel :

ANNÉE	Nombre de communes intéressées
2016	32
2017	33
2018	32
2019	32
2020	25
2021	25
2022	29
2023	30
2024	31

PERSPECTIVES 2025

- Renouvellement du parc de matériel (tables, chaises, grilles, tonnelles, podium)
- Mise en œuvre opérationnelle, avec le service Gestion des Déchets, de la gestion des bacs de collecte par la régie pour les particuliers et les Entités Autres que Ménages (EAM).

SERVICE INGÉNIERIE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Pôle Ingenierie et Maîtrise d'ouvrage est constitué du service bâtiment avec 3 personnes, du service qualité des espaces publics & voiries avec 3 personnes et du service de la transition durable et d'aides aux communes avec 4 personnes.

Le Pôle assure la conduite d'opération des programmes de travaux d'investissement « infrastructures et immobiliers » : voirie réseaux divers des sites communautaires, construction de bâtiments, réalisation d'ouvrages de génie civil, de rénovation thermique des immeubles communautaire ou communaux dans le cadre de la mutualisation, la réalisation des grands équipements. Il est en particulier le service opérationnel pour l'aménagement des zones d'activités économiques (voir p.44-45) et la réalisation des grands projets communautaires.

SERVICE BÂTIMENT

FAITS MARQUANTS 2024

- **Académie de l'hospitalité à Lens**

Le projet de création d'une académie de l'hospitalité, vertueux, entre dans le cadre du Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », imposant une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires, visant à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050. Cela se traduit par le passage au double vitrage très performant, une isolation intérieure du toit et des murs Bâtiment Basse Consommation, la mise en place d'un système de Gestion Technique de Bâtiment (GTB) très performante (catégorie 4) et d'une cuve souple de récupération des eaux pluviales de 3 m³ en sous-sol.

Les travaux de l'académie de l'Hospitalité ont démarré en mai 2024 pour une durée de 12 mois. Les travaux sont prévus dans deux immeubles mitoyens, celui de la Ville de Limoges d'une part qui est partiellement occupé par l'Office du Tourisme et d'autre part l'ancienne Tartinerie. Le projet concerne la création d'une cuisine d'application, une chambre d'application, un meublé de tourisme les travaux et le réaménagement partiel du bâtiment de la Ville de Limoges. Le coût des travaux issu des résultats de l'appel d'offres s'élèvent à 1,8 M€HT. Les travaux de désamiantage, de démolition, de curage intérieur et les réfections des toitures tuiles et en zinc ont été effectués sur cette année 2024.



- **Fourrière animale à Sallaumines**

Les études de conception ont démarré en avril 2024 par le groupement ADFL – Berim - Peau Neuve – EuroDB. Le dossier PRO a été remis en décembre 2024.

Le projet présente deux parties distinctes :

- La zone « fourrière » regroupant les box pour les animaux, ainsi que la partie vétérinaire/ quarantaine, une zone de locaux de services (garage, réserves, locaux techniques ....)
- La zone « administrative » regroupant les bureaux et locaux du personnel

Le projet se situe dans la Zone d'Activités de la Galance.

L'année 2025 correspondra à la déclinaison des différentes études pré-opérationnelles et au dépôt du Permis de Construire.

Le coût des travaux est estimé à 2 803 290 € HT.



SERVICE AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

FAITS MARQUANTS 2024

- **Le Masterplan Secteur Sud**

La CALL a poursuivi la réalisation d'un Masterplan, dénommé Secteur sud, sur les communes de Avion, Eleu-dit-Leauwette, Lens et Liévin. Sur la base du diagnostic finalisé fin 2023 et d'une large concertation partenariale, les équipes ont esquissé des scénarii de prospective urbaine, mêlant les enjeux paysagers, de mobilités et de ville productive. Un plan-guide accompagné de fiches actions ont été présentés en comité de pilotage à l'automne 2024 ; des secteurs opérationnels ont été définis autour de la RD58 à Liévin ou dans le quartier Moulins à Lens, afin d'appliquer des stratégies d'aménagement et de développement à court, moyen et long terme. A ce titre, ces réflexions, ainsi que celles menées dans le cadre d'ateliers de projets (cf. focus), ont permis de démontrer la capacité du territoire à accueillir le projet du Service Express Régional Métropolitain (SERM) mené par la Région Hauts-de-France et la SNCF, en fixant de fortes ambitions autour des pôles gares (Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil, ...)

- **Les friches**

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des réflexions autour du devenir du site du Centre Hospitalier de Lens (route de La Bassée). Un scénario d'aménagement visant la création d'un large espace vert central, autour duquel se développeront des projets mixtes, a été adopté ; des études techniques sur des bâtiments emblématiques du site sont engagées en vue de leur réhabilitation.

Concernant la friche Tréfileurope, des études techniques visant l'amélioration de l'accessibilité, en lien avec le site de Nexans, ont été menées au cours de l'année 2024.

- **Les requalifications de voiries**

Le service pilote l'étude de requalification de la Route de Béthune sur les communes de Lens et Loos-en-Gohelle, ainsi que celle de la RD917 dans la traversée de la commune de Annay-sous-Lens, en accompagnement du projet de réhabilitation du Camus Haut.

- **La ZAC Centralité**

Plusieurs livraisons ont été réalisées sur le Secteur de la ZAC Centralité : la résidence services senior sur Zins-Garin, la résidence étudiante Orion sur le lot Lallain, le bâtiment Ekinoks, mais aussi le parc Chochoy et la Cité Parmentier. Parmi les chantiers en cours, on peut citer les bâtiments de Central One sur le secteur Bollaert, ou Base Camp dans le Secteur des gares. La Phase II de Bollaert fait l'objet d'une étude d'aménagement qui a permis de valider une opération globale intégrant une esplanade devant le stade et plusieurs ilots mixtes. Enfin, sur l'îlot Dumortier, l'Appel à Manifestation d'Intérêt a abouti au choix du promoteur (Kaufman&Broad).



Îlot Dumortier

FOCUS SUR LES ATELIERS DE PROJET

En lien avec l'Université de Lille, la CALL mène deux ateliers de projet par an avec des groupes d'étudiants en master 2 Urbanisme et Aménagement. S'étalant entre octobre et avril, des études sont ainsi menées en collaboration avec les communes concernées ; elles visent à apporter une première base de réflexion sur des secteurs stratégiques de l'agglomération.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2025

Parmi les perspectives les plus significatives pour l'année 2025, on peut citer :

- La poursuite des réflexions pré-opérationnelles sur deux quartiers du masterplan Secteur sud (secteurs Moulins à Lens et Saint-Amé à Liévin) ;
- La réalisation d'études techniques visant la réhabilitation de bâtiments du CHL
- La finalisation de l'étude sur le Parc Marcel Cabiddu afin d'acter le scenario administratif, juridique et technique souhaitée pour la gestion du parc
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux sur l'échangeur d'accès à Tréfileurope et Nexans
- Le lancement de la Phase 3 de l'écoquartier Jean-Jaurès à Liévin
- La désignation de l'équipe qui sera chargée de la réalisation du parking silo Tassette sur la ZAC Centralité

ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La charge de l'entretien du patrimoine communautaire repose sur deux services :

- Le service « maintenance et entretien du patrimoine bâti et routier, qui assure le maintien en bon état des bâtiments propriété de la CALL, des équipements et infrastructures routières d'intérêt communautaire (zones d'activités), et l'entretien du parc automobile de la CALL,
- Le service « entretien des espaces publics communautaires » qui s'occupe plus spécifiquement des espaces verts et de la lutte contre les nuisibles.

Ce patrimoine se composait en 2024 de :

- 50 bâtiments (37 portails automatisés, 30 chaufferies, 11 ascenseurs…),
- 67 kilomètres de voiries (1300 points lumineux…),
- 100 hectares d'espaces verts (dont 36 ha de pelouses, 59 ha de prairies et 6 ha de massifs arbustifs),
- 57 véhicules.

Sa gestion a impliqué le suivi de 80 contrats de fluides (eau, gaz, électricité) et de 29 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus, pour la réalisation des réparations et travaux courants. Les services tiennent également à jour la base de données du patrimoine et assurent la programmation et la traçabilité des interventions.

FAITS MARQUANTS 2024

Renouvellement du parc automobile : acquisition de 2 citadines de type hybride.

Aménagements réalisés :

- Rue Roberval-Liévin : Aménagement paysager : Plantation de haies de charmilles + mise en place de paillage : 15 000 €TTC,
- Terril 94 - Noyelles-sous-Lens : Traitement des ravines et amélioration de l'écoulement des eaux pluviales : 34 000 €TTC,
- Site Cordonnier - Lens : Mise en place d'un portail piéton, d'une table de pique-nique et fleurissement du site : 11 000 €TTC.

Nouveaux sites entretenus :

- Terril 94 - Noyelles sous Lens,
- Parcours des rescapés – Méricourt et Billy-Montigny,
- EuroVelo 5.

Travaux de rénovation sur les bâtiments :

- Travaux de mise en conformité des Aires des gens du voyage : 16 000 €TTC,
- Travaux de rénovation des cellules Square du Grand Condé Liévin (2éme phase) : 178 000 €TTC,
- Travaux de rénovation de la Base vie Sains-en-Gohelle : 316 000 €TTC,
- Travaux de rénovation tous corps d'état crématorium : 41 700 € TTC,
- Travaux de rénovation tous corps d'état site du 11-19 Loos-en-Gohelle : 15 900 € TTC,
- Remise en conformité du TGBT, baie informatique et vidéosurveillance crématorium : 95 000 €TTC,
- Installations de nouvelles alarmes intrusions et sécurisation par caméras/vidéosurveillance de la base de vie de Sains-en-Gohelle et hangar prêt de matériel de Loison : 45 600 €TTC,
- Nouvelles alarmes intrusions sur plusieurs autres sites (fourrière, brasserie 11/19, Maison du droit et de la justice, hangar cytises) : 31 200 €TTC.

Gros entretien des voiries :

- VENDIN-LE-VIEIL PA Bois Rigault Nord : Sécurisation des accès : 47 000 €TTC,
- LIEVIN PA Quadraparc rue Fulton Purges et réfection de chaussée : 321 000 €TTC,
- LENS Z.I. de la CROISETTE : Purges et réfection de chaussée (2éme phase) : 284 000 €TTC ,
- LIEVIN Z.I. DES ALOUETTES RUE JACOB : Purges et réfection de chaussée entre la rue Jacob (4ème phase) : 356 000 €TTC,
- BENIFONTAINE AERODROME : Création trottoir, rampe PMR et séparation zone carburant : 40 000 €TTC,
- MERICOURT VOYE GRARD : Reprise trottoirs et accès PMR : 78 000 €TTC.

Comme les années précédentes, une attention particulière est portée aux travaux permettant la maîtrise des consommations d'énergie et de répondre au Décret Tertiaire, avec notamment en 2024 :

- Remplacement des luminaires Hôtel des Oiseaux : 10 000 €TTC,
- Remplacement des Luminaires Bungalows Cordonnier : 14 000 €TTC,
- Remplacement des Luminaires Maison du droit et de la Justice : 6 500 €TTC,
- Pose film protection solaire Chaine des terrils : 10 000 €TTC,
- Mise place d'une isolation et d'un plancher technique dans les combles de la maison syndicale pour un gain d'économie d'énergie : 30 000 €TTC.

AÉRODROME DE LENS BÉNIFONTAINE

L'aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme telles que promenade aérienne, baptêmes de l'air, formations aéronautiques, largage de parachutistes et aéromodélisme.

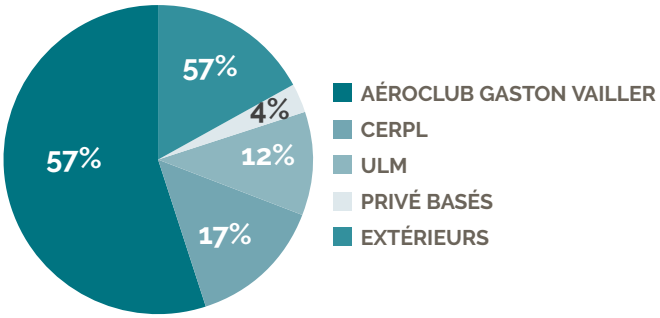
D'une superficie de 30 hectares, l'aérodrome possède deux pistes engazonnées et sert de base à une trentaine d'avions de tourisme, à des avions de collection et un avion pour le largage des parachutistes. Une quarantaine d'ULM sont également présents sur site. Ces aéronefs sont répartis dans 10 hangars. L'aérodrome dispose également d'un atelier de mécanique agréé européen, ainsi qu'un poste de distribution de carburant pour l'aviation, équipé d'un automate 24h/24.

NOMBRE DE MOUVEMENTS

Un mouvement est un départ ou une arrivée d'aéronef. Il qualifie le nombre de décollages et d'atterrissages sur l'aérodrome.

EXPLOITANT	Nombre de mouvements	Pourcentage du nombre total de mouvements	Nombre d'heures de vol
Aéroclub Gaston Vailler	4 900*	57 %	1 400
Centre Ecole Régional de Parachutisme de Lens (CERPL)	820	10 %	200
ULM	1 000*	12 %	350*
Privés basés	300*	4 %	250*
Aéronefs extérieurs	1 500*	17 %	-
TOTAL	**8 520**	**100 %**	

** : Donnée estimée*



Pourcentage des mouvements totaux

AÉROCLUB GASTON VAILLER

L'aéroclub a réalisé 1 400 heures de vol sur 4 avions, dont 530 heures qui ont été réalisées dans le cadre de formations. En 2024, l'aéroclub a obtenu l'agrément de centre d'examen pour les formations théoriques.

L'aéroclub a organisé 2 journées portes ouvertes qui ont amené beaucoup de visiteurs sur la plateforme. Plusieurs actions avec des concessionnaires automobiles locaux ont également eu lieu, mêlant essais de voitures et baptêmes de l'air.

Parachutisme

Le Centre Ecole Régional de Parachutisme de Lens a réalisé 4 020 sauts au total.

Le CERPL a également réalisé des sauts dans le cadre d'octobre rose et pour des associations handi-sport.

ULM

Les ULM présents sont des ULM de classe 1, 2, 3, et 4. Environ la moitié des heures réalisées sont des heures de formation.

Bénifontaine aéro

La société de maintenance aéronautique « Bénifontaine aéro » entretient une quarantaine d'avions basés et non basés.

Aérodrome

Suite à l'audit d'homologation du 19 décembre 2023, une série d'observations et d'écarts de niveau 2 ont été traités en 2024 :

- Création d'une procédure « Accident et enlèvements d'aéronefs ».
- Modification du protocole AIS et création d'une procédure de NOTAM.
- Coupe d'un arbre gênant la visibilité de la manche à air du seuil 09.
- Coupes d'arbres dans les surfaces latérales de piste.
- Enlèvement d'une plaque en béton au seuil 21.
- Peinture en jaune de la raquette de retournement de la station carburant.
- Enlèvement de l'aire à signaux.
- Peinture des marques en béton.
- Changement des panneaux de signalisation afin de les rendre frangibles.
- Modification de l'AIP et de la carte VAC.

En complément, comme conseillé par l'autorité en charge de l'audit, un manuel d'aérodrome a été rédigé.

Activités particulières

En 2024, on rapporte les données suivantes :

- 35 missions de vols de drones ont été effectuées à proximité des installations.
- 16 demandes de lâchers de ballons/lanternes ont été traitées.

CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

Le crématorium de Vendin-le-Vieil met, au service des familles en deuil, un personnel qualifié en mesure de les accueillir et de les accompagner dans le dernier hommage, tout en respectant la volonté du défunt.

UNE ATTENTION PORTEE SUR LA SECURITE

Chaque cercueil fait, avant toute crémation, l'objet d'un contrôle par image, via un passage dans un tunnel radioscopique, générateur de rayons X, afin d'identifier d'éventuels éléments incompatibles avec la crémation (pacemaker, pile au lithium, bombe aérosol, ...).

A cet effet, dans le cadre de l'application des dispositions en matière de prévention et de protection des travailleurs, au titre du Code du Travail et du Code de la Santé publique, la dosimétrie passive (à lecture différée), individuelle et d'ambiance, a été mise en place au 1er juillet 2023, pour une durée d'un an. Au regard des résultats, les agents n'ont pas fait l'objet d'un classement médical.

Des travaux électriques de mise aux normes ont eu lieu au cours de l'année.

LA POURSUITE DE L'ENGAGEMENT AU SERVICE DU PUBLIC

La dynamique engagée, notamment par la mise aux normes de l'établissement ainsi que les travaux de modernisation, a accentué la professionnalisation des métiers, celle-ci contribuant à une meilleure qualité du service public sur l'accueil et l'écoute des familles, mais également vis-à-vis des professionnels.

PERSPECTIVES 2025

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fours, en salle de conservation de corps, auront lieu dans le courant de l'année. La salle de cérémonie bénéficiera d'un nouveau revêtement.

FOURRIÈRE

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 13h à 17h, sur RDV sauf le week-end et jours fériés.

Les agents ont capturé 395 chiens et 73 chats pour un placement en fourrière à la demande du Maire, de la commune et 10 chiens en réquisition sur procédure judiciaire.

- 261 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.
- 81 chiens sont passés en adoption.
- 73 chats ont été trouvés errants sur la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Ces chats sont âgés de la naissance (portées toutes comptabilisées) à l'âge adulte.
- 7 chats ont été restitués à leurs propriétaires.
- 17 chats sont passés en adoption via une association.
- Dans la continuité de la mise en place des conventions « chats libres », les échanges se sont poursuivis avec les communes sur la thématique.
- Les propriétaires doivent identifier leurs animaux afin que les services compétents puissent les contacter au plus vite, mais aussi veiller à ce que les coordonnées au niveau de l'Icad soient bien mises à jour.
- La fourrière n'a pas vocation à prendre en charge les animaux destinés à l'abandon, pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.
- De plus, pour éviter la prolifération de chats, il serait souhaitable de penser à la stérilisation ou la castration.
- Enfin, en cas de problème concernant l'errance d'un animal, il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du lieu de résidence. Celle-ci pourra apporter toutes les informations nécessaires, y compris quant au fonctionnement de la fourrière.

AGGLO-LENSLIEVIN.FR

Rapport d'activité des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
Président ; Sylvain Robert . **Directrice générale des services :** Marie-Francine François.
Avec la contribution de l'ensemble des directions et services de la CALL.
Coordination : Direction générale des services et Direction de la communication.
PAO : OF - ComCall. Novembre 2025

Rapport d'activités

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex

www.agglo-lenslievin.fr

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin